



« *CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020* »

du bassin d'Aurillac

13 novembre 2015



SOMMAIRE

PREAMBULE	page 5
1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES QUARTIERS	page 8
1.1 La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)	page 8
1.2 La Ville d'Aurillac et les quartiers en « Politique de la Ville »	page 9
2 – SYNTHESE DU BILAN DU CUCS 2007/2014 DU BASSIN D'AURILLAC	page 13
2.1 Le bilan quantitatif	page 13
2.2 Le bilan qualitatif / plus-values	page 14
2.3 Les axes de progrès pour les quartiers en « Politique de la Ville »	page 15
3 - PROJET TERRITORIAL INTEGRE POUR LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (diagnostic, enjeux, orientations)	page 16
3.1 Le quartier prioritaire « Marmiers »	page 16
3.1.1 Pilier « emploi et développement économique »	page 19
3.1.2 Pilier « cohésion sociale »	page 24
3.1.3 Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	page 35
3.1.4 Le quartier vécu	page 41
3.2 Les quartiers en veille	page 43
3.2.1 Le quartier Saint Géraud (centre ancien d'Aurillac)	page 44
3.2.2 La cité de Brouzac	page 46
3.2.3 Les trois îlots du quartier de Belbex	page 47
3.2.4 Les enjeux communs aux trois quartiers	page 49
3.2.5 Les orientations stratégiques et pistes d'actions communes aux trois sites	page 49
3.2.6 Les orientations stratégiques et pistes d'actions spécifiques au centre ancien d'Aurillac	page 50
3.3 La « Mixité sociale » : orientation stratégique transversale à tous les quartiers en « Politique de la Ville »	page 51

4 – ORGANISATION, GOUVERNANCE ET INGENIERIE	page 53
4.1 Les instances de pilotage et de co-construction	page 53
4.1.1 Le comité de pilotage	page 53
4.1.2 Le comité technique	page 53
4.1.3 Les groupes de travail locaux « Contrat de Ville »	page 53
4.2 La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville	page 55
4.2.1 La coordination et l'animation	page 55
4.2.2 Les indicateurs de suivi et les outils d'évaluation	page 55
4.3 La participation citoyenne	page 56
4.3.1 Le « Conseil citoyen »	page 57
4.3.2 La « Maison du projet »	page 58
4.3.3 Les « Tables de quartiers »	page 59
4.3.4 Le Fonds de participation des habitants	page 59
4.3.5 L'appui aux initiatives et aux projets d'habitants	page 60
5 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES	page 61
5.1 L'État	page 61
5.2 La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	page 63
5.3 La Ville d'Aurillac	page 65
5.4 La Région Auvergne	page 66
5.5 Le Conseil Départemental du Cantal	page 67
5.6 La Caisse d'Allocations Familiales du Cantal	page 69
5.7 Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac	page 70

5.8 Le bailleur « Logisens »	page 70
5.9 Le bailleur « Polygone »	page 72
5.10 Pôle emploi	page 73
5.11 L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	page 75
5.12 L'Agence Régionale de Santé	page 76
5.13 La Caisse des Dépôts	page 77
5.14 L'Éducation Nationale	page 78
CONCLUSION	page 80
LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2015 / 2020	page 81
GLOSSAIRE	page 82
ANNEXES	page 84
Annexe n° 1 : Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du bassin d'Aurillac 2007/2014	page 85
Annexe n° 2 : Diagnostic partagé du Contrat de Ville du bassin d'Aurillac 2015/2020	page 86
Annexe n° 3 : Proposition de grille des indicateurs de « contexte » du Contrat de Ville 2015/2020	page 87
Annexe n° 4 : Arrêté du Préfet du Cantal relatif à la composition du conseil citoyen et reconnaissant la qualité de la structure porteuse de ce conseil à assurer son fonctionnement	page 88
Annexe n° 5 : Projet de tableau relatif à la présentation des programmes d'action concernant l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur de la qualité de vie urbaine du quartier prioritaire « Marmiers »	page 89

PREAMBULE

La Politique de la Ville est une politique de solidarité territoriale. C'est la première politique territoriale de discrimination positive où l'État et les collectivités locales conjuguent leurs moyens pour mettre en oeuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Au fondement de cette politique, se trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent des populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

La Politique de la ville répond aux cinq principes suivants :

- la territorialisation ;
- la mobilisation des moyens de droit commun, complétés si besoin par des crédits spécifiques ;
- la transversalité ;
- la participation ;
- l'innovation (autant que possible).

Elle vise à :

- lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et équipements publics ;
- agir pour le développement économique, la création d'entreprise et l'accès à l'emploi ;
- développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, et favoriser l'accès aux soins ;
- garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine ;
- promouvoir le développement équilibré du territoire, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et la lutte contre les discriminations.

Depuis ses origines dans les années 70, la Politique de la Ville cherche à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire, dans un cadre cohérent, leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Elle a ainsi été mise en oeuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'État et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 (CUCS).

Le nouveau cadre national, défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, a réformé en profondeur la Politique de la Ville avec pour changements majeurs :

- la définition, par l'État, **d'une nouvelle géographie prioritaire** ;
- la mise en place d'un **nouveau contrat : le Contrat de Ville** ;
- la **co-construction** de ce contrat et des projets **par, pour et avec les habitants**, via l'instauration de nouveaux dispositifs : conseil citoyen, Maison du projet...

Concernant la nouvelle géographie prioritaire, l'État (via le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires / CGET) a défini les quartiers prioritaires « Politique de la Ville » à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté. Ainsi, grâce à la méthode du carroyage (division de la France en carreaux de 200 m sur 200 m), une carte de la concentration de la pauvreté a été établie. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires (avec un nombre minimum de 1 000 habitants) se base sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Ce critère national est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération.

Le 17 juin 2014, l'État a fait connaître la liste des quartiers prioritaires, dans laquelle figurait un quartier d'Aurillac (Marmiers / sud d'Aurillac) et dont le périmètre a été défini par la CABA et la Ville d'Aurillac en juillet 2014 et validé par l'État le 30 décembre 2014 (décret 2014.1750).

Au vu des éléments transmis par le CGET (lors de l'identification du nouveau quartier prioritaire) et certains partenaires locaux (CCAS d'Aurillac, bailleurs sociaux), des poches de paupérisation ont été identifiées : le centre ancien d'Aurillac (l'IRIS Saint Géraud / ex-quartier CUCS), la résidence de Brouzac et certains îlots du quartier de Belbex. Les partenaires locaux ont souhaité étendre leur vigilance à l'ensemble de ces territoires dont les données économiques et sociales incitent à une attention toute particulière.

Appelé à succéder au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Cucs), le Contrat de Ville "nouvelle génération" qui sera porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en tant que chef de file, repose sur quatre fondements majeurs :

- un diagnostic partagé ;
- un projet de territoire intégré ;
- une co-construction avec les habitants ;
- une mobilisation en priorité du droit commun de l'État et des Collectivités territoriales.

Ce contrat, qui sera le cadre d'action pour la période 2015 / 2020, a pour mission d'identifier les dysfonctionnements et inégalités qui se jouent sur certains quartiers de l'unité urbaine et de proposer des réponses nouvelles et pertinentes afin de répondre aux attentes et besoins des populations de ces territoires. De plus, il a pour ambition de proposer une transformation profonde des quartiers en « Politique de la Ville » de la commune d'Aurillac, notamment celui de Marmiers, afin d'enrayer les mécanismes de ségrégation, notamment en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Ainsi, ce contrat qui doit contribuer à réduire les inégalités sociales entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération (solidarité territoriale), se construira autour de **trois piliers** :

- **la cohésion sociale** dont les objectifs sont la réduction de la pauvreté ainsi que la mise en lien et le renforcement de la solidarité entre les générations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles, avec deux axes d'actions qui semblent prioritaires : l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits. Ce pilier prend en compte les questions relatives à la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, le sport, l'accès aux droits et le soutien aux associations.

- **le cadre de vie et le renouvellement urbain** avec pour finalité la transformation des espaces et le développement de la mixité sociale.

- **le développement de l'activité économique et l'emploi** avec pour objectif de réduire de moitié les écarts de taux d'emploi entre le territoire prioritaire et l'agglomération, notamment au bénéfice des jeunes et des seniors, et de soutenir activement l'entrepreneuriat (social notamment).

Quatre axes transversaux obligatoires seront intégrés à ces trois piliers : la **jeunesse**, la **lutte contre les discriminations** et **l'égalité entre les femmes et les hommes**. A noter que pour le contrat de ville du bassin d'Aurillac et au regard du contexte local, une thématique transversale supplémentaire est ajoutée : la **mixité sociale**.

Le contrat de ville nouvelle génération sera en articulation avec le projet social de la ville d'Aurillac et les plans et programmes (SCOT, PLUI) définis à l'échelle du bassin de vie et du département, afin de s'inscrire dans les dynamiques développées au sein de l'agglomération ainsi que de prendre en compte et d'apporter des réponses aux problématiques des quartiers en Politique de la ville.

1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DES QUARTIERS

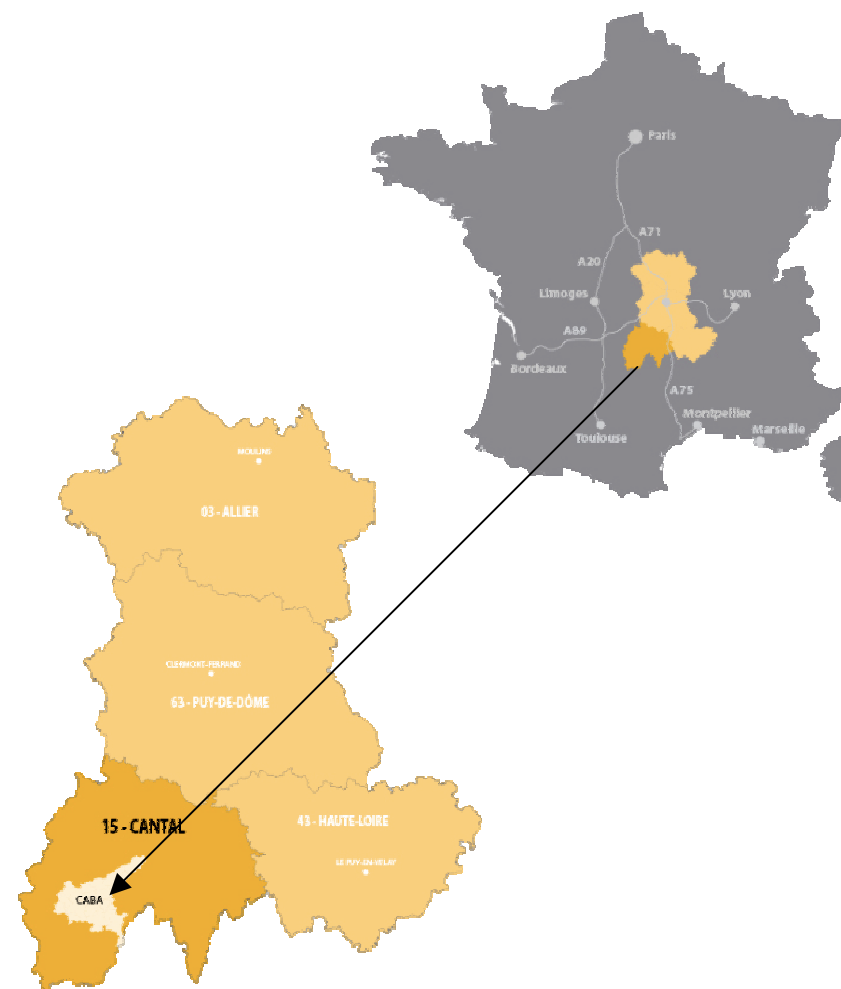
1.1 La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) regroupe 25 communes dont Aurillac, Préfecture du département du Cantal.

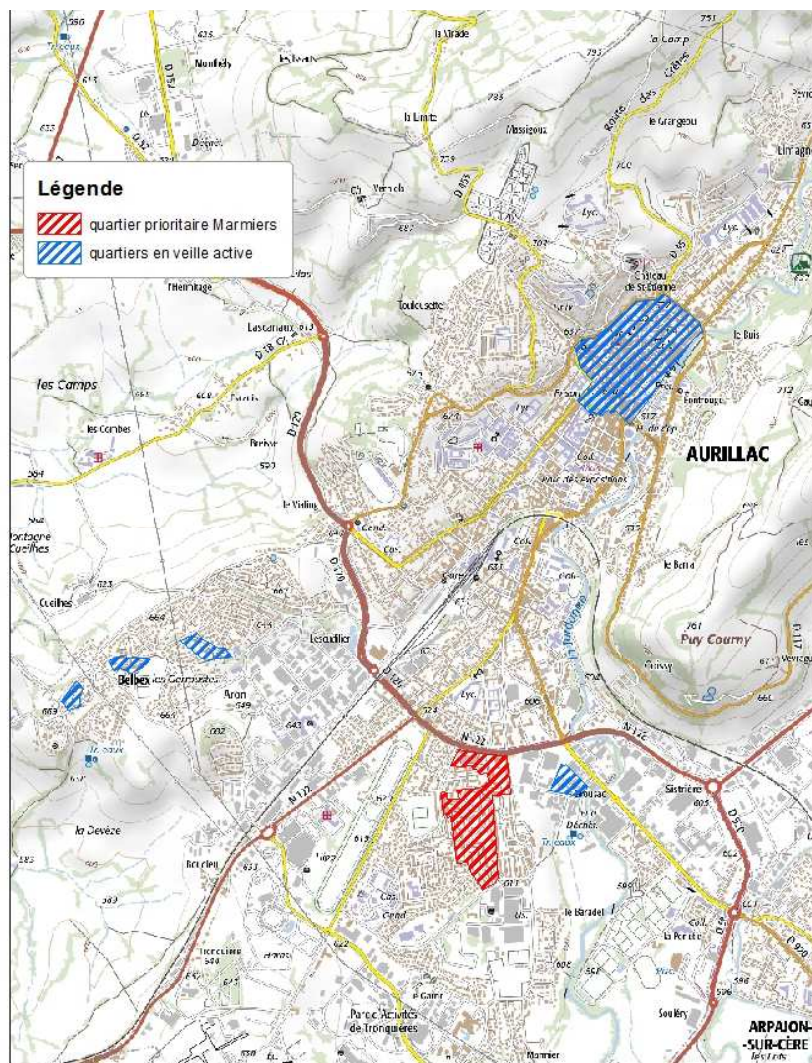
La CABA s'étend sur une superficie de 490 km² avec une population de **56 301 habitants**, soit une densité de 115 habitants/km². Elle accueille à elle seule plus de 35% des habitants du département (qui compte 148 162 habitants), avec au sein même de ce territoire, une forte polarisation. En effet, la commune d'Aurillac concentre 19% de la population du Cantal, 26% avec les communes voisines d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac.

Cette agglomération offre des paysages contrastés entre la ville-centre Aurillac, zone urbanisée de moyenne densité par rapport au reste du territoire, et les communes-alentours fortement empreintes de ruralité et largement modelées par l'activité agricole caractérisée par la pratique de l'élevage.

Les surfaces urbanisées sont concentrées autour d'Aurillac et le long des axes y menant : fonds de vallées de la Cère, de la Jordanne ou de l'Authre.



1.2 La Ville d'Aurillac et les quartiers en « Politique de la ville »



⇒ La commune d'Aurillac

A 600 mètres d'altitude, Aurillac est située au pied des monts du Cantal dans un petit bassin sédimentaire. La ville est construite sur les rives de la Jordanne, affluent de la Cère qui coule à proximité. Elle est desservie par la route nationale 122 et la voie ferrée Figeac - Arvant.

Le chef lieu du Cantal compte **28 850 habitants** (données INSEE : Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015) et centralise l'essentiel des fonctions administratives, des services, des commerces, des équipements culturels et représente le pôle principal en terme d'emploi.

A noter que le poids de la population d'Aurillac dans la CABA est de 51%, avec une part plus importante de couples sans enfant, de familles monoparentales, de personnes vivant seules et de divorcés. On constate également que le public le plus en difficulté réside majoritairement sur la ville centre qui concentre plus de $\frac{3}{4}$ des logements HLM de l'agglomération (dont $\frac{1}{3}$ sur le quartier de Marmiers).

⇒ Le quartier prioritaire « Marmiers »

Le nouveau quartier prioritaire (défini et nommé par l'État : Aurillac Sud « Marmiers » / cf. zone rouge de la cartographie) est constitué de 86,6% de l'IRIS Marmiers et de 13,4% de l'IRIS Tronquières. Ce territoire, situé à l'extrémité sud de la ville d'Aurillac, semble souffrir d'un enclavement en raison de sa séparation avec le reste de l'unité urbaine par l'axe routier majeur : la RN 122.

Ce quartier, qui compte **1 013 habitants** (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian de 9 700 € par UC (unité de consommation), est composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973, représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 60/80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social, école...)

⇒ Les quartiers positionnés en veille

- IRIS Saint Géraud (ex-quartier CUCS) :

Le secteur centre ancien de la Ville d'Aurillac comprend des logements publics (HLM) et privés accueillant **2 120 personnes** correspondant à 1 638 ménages.

Le bâti est très ancien et présente des éléments architecturaux remarquables. Toutefois, il révèle un habitat social privé fortement fragilisé et dégradé où se concentrent de nombreuses problématiques sociales, ce qui justifie un positionnement de ce territoire en « veille active ». On note également une activité économique fragile avec l'existence, sur certains îlots, de friches commerciales.



Saint Géraud - Centre ancien d'Aurillac



Résidence HLM de Brouzac

- La résidence HLM de Brouzac :

Ce quartier populaire d'Aurillac situé à deux pas du quartier prioritaire « Marmiers », est excentré, voire isolé du fait de son implantation au milieu d'une zone d'activités industrielle et commerciale.

Il est composé de trois barres d'immeubles (construites en 1967), d'une maison de quartier, d'un terrain de foot et d'espaces verts.

177 personnes résident sur ce site, le situant ainsi sous le seuil de 1 000 habitants fixé par l'État/CGET. Pour autant, ce quartier présente des indicateurs de précarité préoccupants (faibles revenus, impayés, chômage, bénéficiaires RSA...), ce qui a amené à le placer en veille.

Résidence HLM Louis Aragon



Pavillons individuels Paul Valéry



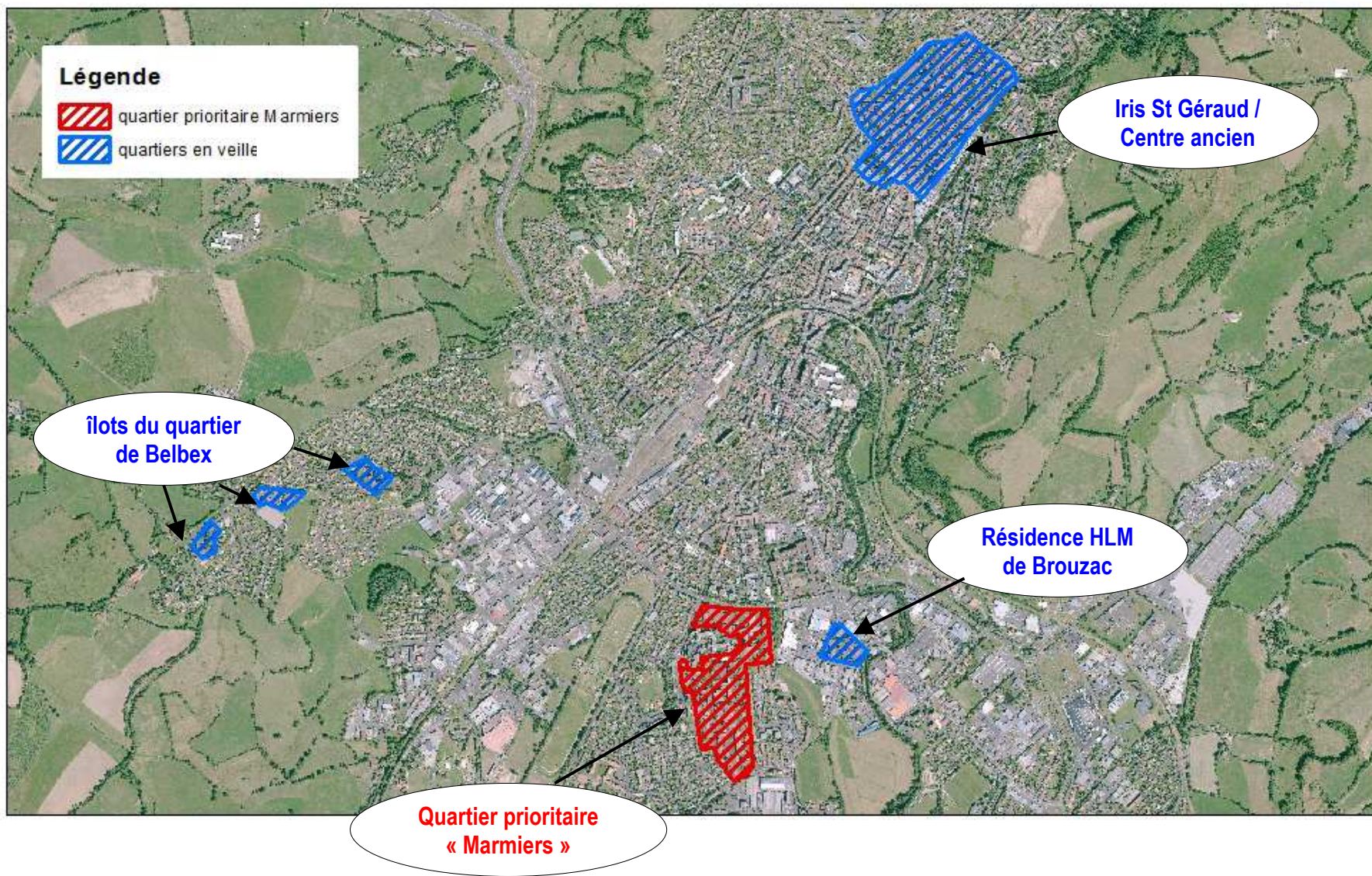
- Trois îlots du quartier de Belbex

Le quartier de Belbex, situé à l'ouest de la périphérie de la ville, s'étend du carrefour du Vialenc au vieux Belbex. Dès la fin des années 1950, des vagues de construction de lotissements se succèdent et le quartier se développe. Dans ce secteur, essentiellement résidentiel, des logements HLM ont été construits dans les années 80 et 90 : les résidences HLM des Remparts et de Louis Aragon, ainsi que les pavillons individuels rue et impasse Paul Valéry.

Ces trois ensembles, où résident **267 personnes** (soit 118 ménages), ont été classés en veille car un certain nombre de ménages qui y vit, est en situation de forte précarité sociale (situation familiale, revenus, chômage, emploi précaire...) avec une part importante de familles monoparentales.

Ce quartier est dynamique et a une image très positive, comme l'atteste la présence de nombreux commerçants qui se sont installés en voisinage de la zone d'activité de Lescudilliers, ainsi que le centre commercial qui est devenu au fil du temps un centre névralgique (comprenant une pharmacie, une boulangerie, une boucherie, une supérette, un ostéopathe, une agence bancaire ...).

Contrat de Ville 2015 / 2020 : les quartiers en « Politique de la Ville » du bassin d'Aurillac



2 – SYNTHÈSE DU BILAN DU CUCS 2007/2014 DU BASSIN D'AURILLAC

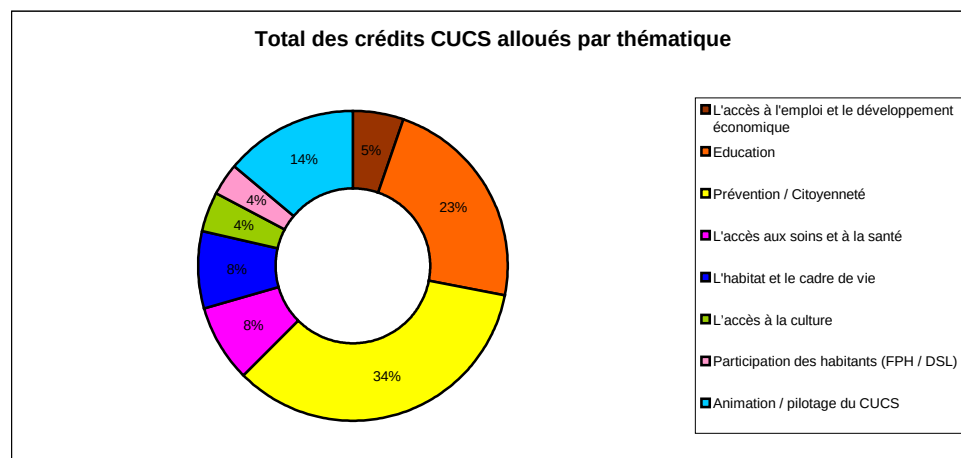
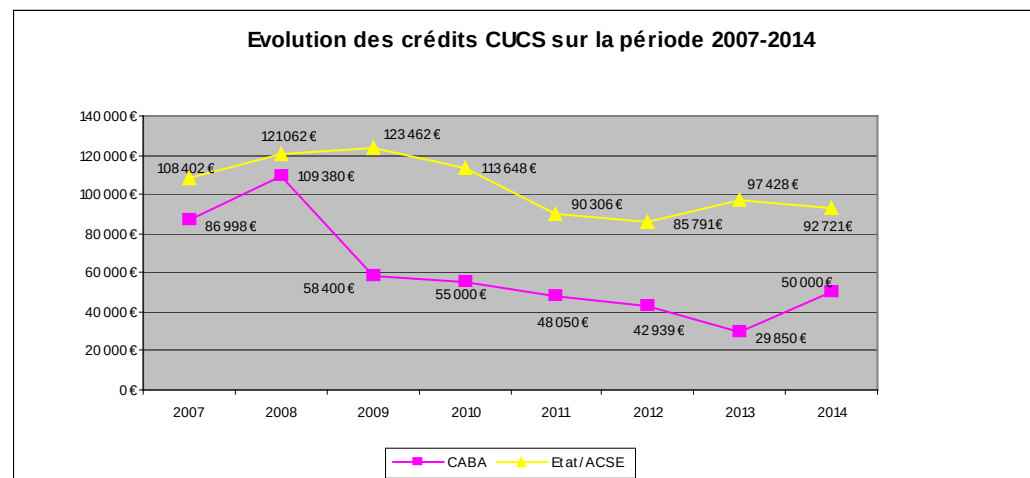
Le CUCS d'Aurillac a été signé le 16 avril 2007 entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), la Ville d'Aurillac, le Conseil Général du Cantal et la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal. Ce contrat prenait en compte la géographie prioritaire identifiée en mai 2006 par l'État en concertation avec la CABA, à savoir deux quartiers de la Ville d'Aurillac : Iris Saint Géraud (Centre Ancien) et Iris Marmiers (quartiers Sud).

Six grandes thématiques ont été traitées (Habitat et cadre de vie ; Prévention / Citoyenneté ; Accès aux soins et à la santé ; Éducation ; Accès à l'emploi et Développement économique et Accès à la culture) avec trois axes transversaux qui devaient être pris en compte dans les projets développés : la mixité sociale, la lutte contre les discriminations et la participation et l'implication des habitants.

⇒ Bilan quantitatif :

203 projets ont été financés sur la période 2007-2014. Sur ce total, 68 % se sont inscrits dans les thèmes Prévention / Citoyenneté et Éducation et 60 % ont concerné exclusivement les habitants des quartiers en « Politique de la Ville ».

Le **montant global des crédits CUCS** alloués sur la période 2007-2014 a été de **1 313 K€**



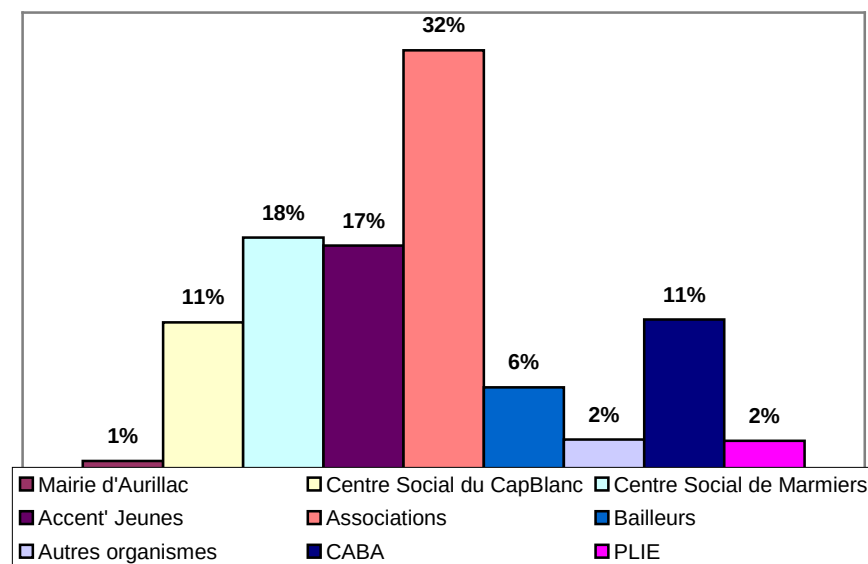
Les domaines où les financements CUCS ont été les plus importants sur la durée du contrat sont :

- la thématique « Prévention / Citoyenneté » avec 34,28 % ;
- le volet « Éducation » avec 22,83 % ;
- l'animation et le pilotage du CUCS avec 13,81 % ;
- l'« Accès aux soins et à la santé » et l'«Habitat et cadre de vie » avec chacun 8,12%.

Les opérateurs les plus subventionnés ont été :

- les associations locales à 67 %, ce qui confirme la place importante que joue le tissu associatif dans les réponses à apporter aux habitants des quartiers prioritaires ;
- les deux centres sociaux intervenant sur les quartiers CUCS, avec 28,60 % des crédits, ce qui atteste bien leur rôle d'acteur de proximité et d'interlocuteurs privilégiés pour construire des réponses face aux besoins identifiés des habitants des territoires en Politique de la Ville ;
- le bailleur « Logisens » (6%) dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie.

Part des crédits CUCS alloués aux différents types d'opérateurs



⇒ Bilan qualitatif / Plus-values :

- le **renforcement du travail en réseau** des acteurs locaux qui se traduit par une réelle lisibilité du partenariat de projet ainsi qu'une précision et clarification des rôles et missions de chacun ;
- la définition, chaque année, de **nouveaux projets** (structurants et innovants pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville) en adéquation avec les besoins repérés sur le terrain ;
- le **développement de la participation et de l'implication des habitants**. Cela s'est traduit dans de nombreux projets proposés sur les quartiers prioritaires avec la mise en place de dynamiques participatives : le Fonds de Participation des Habitants (FPH) et les collectifs d'habitants et d'acteurs locaux (« Fait Tout Ensemble » et « Mieux Vivre ») ;
- la **mise en place d'actions/projets favorisant le « vivre ensemble », le lien social et la solidarité**. Les acteurs de la Politique de la Ville (centres sociaux, bailleurs...) ont fait en sorte d'intégrer, dans les projets développés, la dimension du « vivre ensemble » comme un élément incontournable d'éducation à la citoyenneté, de prévention de certains comportements et de fondement de la cohésion sociale.

⇒ **Axes de progrès pour les quartiers en « Politique de la Ville » :**

- **Développer / garantir la mixité sociale sur les quartiers en situation de précarité**, afin d'éviter d'avoir une concentration de populations en difficulté et de lutter contre toutes formes de ségrégation notamment en terme de cohésion sociale et territoriale, d'éducation, d'emploi, ou encore de communautarisme.
- **Développer / soutenir la participation et l'implication des habitants :**
 - mettre en place des formations et/ou actions de sensibilisation (sur le pouvoir d'agir et la participation) en direction de professionnels, militants et élus locaux ;
 - poursuivre le soutien et l'appui aux initiatives et projets d'habitants ;
 - permettre à des groupes et collectifs d'habitants de bénéficier d'un accompagnement spécifique.
- **Soutenir les actions favorisant et renforçant le lien social** car elles permettent aux « hommes » de vivre ensemble, de construire / faire vivre des réseaux locaux de solidarité et de s'inscrire dans les dynamiques de participation.
- **Renforcer l'accompagnement des publics issus des quartiers prioritaires** vers les services et les actions relevant des dispositifs de droit commun (emploi, accès aux soins, accès aux offres de loisirs/culturelles...).
- **Mobiliser les moyens de droit commun** de sorte que les crédits spécifiques « Politique de la Ville » viennent en complément et jouent pleinement leur rôle d'« effet levier ».

3 – LE PROJET TERRITORIAL INTEGRE POUR LES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE (diagnostic partagé, enjeux, orientations, pistes d'actions)

Le projet de territoire de cohésion sociale et urbaine s'inscrit dans **une démarche « intégrée »** qui sera le cadre stratégique du contrat de ville 2015/2020. Il se veut synthétique et opérationnel afin de définir des actions innovantes et visibles en direction des quartiers de la Ville d'Aurillac les plus touchés par les inégalités, à savoir : le quartier de Marmiers (Aurillac sud) et les trois territoires positionnés en veille. Ainsi, ce projet qui propose de répondre aux enjeux de cohésion sociale du territoire de l'agglomération aurillacoise, décline pour chacun des quartiers, à partir des éléments du diagnostic partagé (élaboré avec les partenaires locaux durant le second trimestre 2015 / cf. annexe n°2 - Diagnostic du Contrat de Ville 2015/2020) :

- des orientations stratégiques ;
- des objectifs opérationnels ;
- des actions co-construites avec les acteurs locaux et les habitants des territoires concernés.

3.1 Le quartier prioritaire « Marmiers »

Le nouveau quartier prioritaire, où vivent **1 013 habitants**, est constitué de **74% de logements HLM** (correspondant à 1/3 du parc HLM de la Ville d'Aurillac) appartenant à un seul bailleur (Logisens), répartis en quatre résidences où vivent **688 personnes** (soit les 2/3 de la population du quartier).

La majorité des ménages qui s'installent dans ce quartier ne l'ont pas choisi, renforçant davantage le sentiment d'exclusion par rapport aux autres quartiers de la ville d'Aurillac. Cela explique en grande partie l'image très négative que ce secteur a au regard de ses habitants et de la population aurillacoise.

De plus, le diagnostic partagé fait ressortir une dégradation de la situation sur les cinq dernières années. On peut notamment évoquer :

- **l'aggravation de la paupérisation** du quartier et **l'augmentation de la précarité dans toutes ses composantes** (économique, professionnelle, matérielle,...).

En effet, de nombreux ménages vivant sur le parc HLM cumulent des difficultés avec, entre autres :

- * un nombre important de bénéficiaires des APL (Aide Personnalisée au Logement) : 90% dont 1/3 de l'APL maximum (plus particulièrement sur les résidences de Marmiers et de Clémenceau) ;
- * une grande part de bénéficiaires du RSA (soit 32,55% des allocataires CAF du quartier) dont 49 de moins de 30 ans et 78 familles monoparentales ;
- * un nombre important de chômeurs (97 personnes) et d'« inactifs » (252 individus sont soit retraités, soit étudiants, soit bénéficiaires de minimas sociaux) ;
- * un taux d'impayés de loyer de 25,5 % (soit 1 ménage sur 4).



- **l'absence de mixité sociale** qui est liée en grande partie aux résidences très sociales avec des loyers qui sont les plus faibles de la commune. La concentration de population cumulant des difficultés économiques et sociales sur ce quartier est renforcée par la part importante de logements réservés (par l'Etat dans le cadre du contingent préfectoral et la commune d'Aurillac), au profit des personnes prioritaires socialement. Ainsi, 22,14% du parc HLM (soit 95 logements) sont réservés, auxquels s'ajoutent les logements loués par le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) ;

- **le vieillissement de la population** avec **22%** des locataires titulaires du contrat de location ayant **plus de 65 ans**, avec une proportion importante dans la résidence de Marmiers (27%) et celle de Canteloube (23%) ;

- **la part importante de personnes vivant seules** correspondant à **45,8 % des ménages** (dont population âgée et jeune), plus particulièrement pour la résidence de Marmiers (70% des locataires).

De plus, des points spécifiques au territoire sont mis en exergue par les partenaires institutionnels afin de les prendre en compte, à savoir :

- **la présence forte de mineurs** : ¼ des occupants (essentiellement sur Canteloube et Clémenceau). Ainsi, parmi les 176 mineurs, 63 ont moins de 3 ans (soit 9% des personnes vivant dans le parc HLM) ;

- **la part importante de familles monoparentales** représentant 20,9 % (15,7% sur la Ville d'Aurillac, 11% sur la CABA) ;

- la présence de **populations étrangères** dont le taux est le plus important de la ville avec **10,3 %** (2,6% sur la Ville d'Aurillac, 4,8% en Auvergne).

Le projet de territoire qui est défini pour le quartier de Marmiers met en évidence les enjeux et les choix d'orientations stratégiques afin de valoriser les atouts et de réduire les handicaps, mais il présente également des propositions d'actions concrètes à engager à court, moyen et long termes. Ce projet s'articule autour des **trois piliers** que sont : le développement économique / emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie / renouvellement urbain.

Ces piliers intègrent de manière opérationnelle les **axes transversaux** que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, la citoyenneté et les Valeurs de la République ainsi que la mixité sociale.

3.1.1 Pilier « emploi et développement économique »

C'est un axe majeur du Contrat de ville, dont les deux objectifs principaux sont :

- de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des publics prioritaires. Une attention toute particulière sera portée au fléchage des emplois aidés et des aides à l'emploi des jeunes issus du quartier prioritaire.
- d'accompagner le développement économique du quartier sous toutes ses formes et plus particulièrement l'entrepreneuriat.

3.1.1.1 Volet « Emploi »

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Au 30 janvier 2015, le **nombre de demandeurs** d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C résidant sur le quartier prioritaire de Marmiers, représente 6% du total des demandeurs d'emploi de la ville d'Aurillac, soit **124 personnes** dont une grande majorité vit dans les résidences HLM.

Trois points prégnants ont été identifiés par les partenaires locaux concernant ce public :

- une part importante des plus de 50 ans (1/3 des demandeurs) ;
- des freins à l'emploi liés à des problématiques de mobilité et de qualifications insuffisantes ;
- la difficulté d'accès et de maîtrise du numérique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), plus particulièrement pour la recherche d'emploi. En effet, la généralisation d'Internet pour réaliser des télé-candidatures, consulter des offres d'emploi, actualiser sa situation vis-à-vis de Pôle emploi, demande d'avoir accès à du matériel informatique. Toutefois, si les raisons financières peuvent être un frein, il semblerait que ce soit plutôt par manque de connaissance de l'outil informatique et de maîtrise de son usage, que les personnes ne s'équipent pas.
- des personnes en situation d'illettrisme ou de non maîtrise du français, dont les raisons constatées sont :
 - * un niveau de formation initiale souvent faible et inférieur au niveau BEP, CAP / classe de 3ème,
 - * l'échec et/ou le décrochage scolaire
 - * une population d'origine étrangère n'ayant pas été scolarisée en langue française ou n'ayant pas appris à lire, écrire et parler français depuis son installation en France.

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions identifiés :

⇒ **Enrayer l'augmentation du nombre de chômeurs**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
1.1 Développer des actions d'accompagnement social vecteur d'insertion socioprofessionnelle	1.1.1 Mettre en place un accompagnement renforcé du public demandeur d'emploi (Pôle emploi, PLIE/CABA, Mission Locale et Cap Emploi)
1.2 Développer l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'entrepreneuriat (social notamment)	1.2.1 Animer un dispositif d'appui à la création d'activité (PLIE et Auvergne Active)

⇒ **Favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
1.3 Développer et soutenir les structures d'insertion par l'activité économique	1.3.1 Mettre en place des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics liés à la rénovation commerciale et immobilière du quartier prioritaire en prenant en compte les besoins et spécificités du public demandeur d'emploi de ce territoire (PLIE / CABA)
	1.3.2 Lancer une étude de faisabilité relative à la pertinence et la viabilité d'une « Régie de territoire » (DIRECCTE et Ville d'Aurillac)
	1.3.3 Développer l'usage du numérique comme levier d'insertion professionnelle : • Former les professionnels qualifiés des lieux d'accueil à l'enseignement du numérique et pas seulement à l'enseignement des logiciels excel, word... • Renforcer, développer et/ou créer des lieux d'accueil où les personnes pourront apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur, d'Internet... (Espaces publics numériques du centre social de Marmiers...) ; • Sensibiliser les professionnels (qui accueillent ou accompagnent les publics des quartiers) sur l'importance de l'usage du numérique dans l'insertion professionnelle.

1.4 Agir sur la mobilité et l'information pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou à la formation	1.4.1 Proposer des ateliers d'alphabétisation...
1.5 Proposer et accompagner vers la formation d'acquisition de la langue française, de l'apprentissage des savoirs de base et des savoir-être en général	A définir

3.1.1.2 Volet « Développement économique »

Synthèse des points majeurs du diagnostic

La présence d'un **centre commercial** (quatrième pôle commercial de la Ville d'Aurillac en chiffre d'affaires annuel) est :

- un réel atout pour développer l'attractivité du territoire prioritaire,
- un levier de dynamique économique,
- un outil au service de l'insertion professionnelle des résidents du quartier de Marmiers, notamment des jeunes.

Si le désenclavement du quartier et de sa population passe par le renforcement et/ou le développement du tissu économique existant, cela suppose une meilleure visibilité et une valorisation de l'offre existante (notamment en accompagnant la rénovation du centre commercial) et le développement des liens entre le quartier et les zones d'activités voisines (zones commerciales, entreprises...).

La **dynamisation du tissu économique local** doit pouvoir **s'appuyer sur la promotion de l'entrepreneuriat** et le rapprochement entre acteurs économiques et résidents des quartiers. A ce jour, en l'absence d'indicateur relatif à la mesure de « l'esprit d'entreprise des habitants du quartier prioritaire », le nombre effectif et potentiel de créateurs d'entreprises qui pourraient être aidés et suivis dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement (NACRE, prêts France Active, ADIE, microcrédit...) n'est pas connu. Dans ce cadre, une démarche a été amorcée dernièrement afin :

- de développer une offre de service de proximité en matière d'appui à l'initiative économique ;
- d'impulser la constitution d'un réseau local de créateurs ;
- d'organiser des événements autour de la création d'activité/d'entreprise ;
- d'identifier les éventuels besoins complémentaires à destination des futurs créateurs du quartier de Marmiers ;
- d'encourager l'implantation d'activité sur le quartier prioritaire.

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions repérés :

- ⇒ **Dynamiser l'activité commerciale et artisanale**
- ⇒ **Agir en faveur du développement économique dans toutes ses formes et dimensions**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
1.6 Accompagner la rénovation du centre commercial	1.6.1 Modalités à définir dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU 2) et en lien avec l'étude (lancée par la ville d'Aurillac en mars 2014) concernant la stratégie de développement du pôle commercial de Marmiers (Ville d'Aurillac).

1.7 Dynamiser le tissu économique du quartier (commerce de proximité, centre commercial, autres sites à soutenir et développer...)	1.7.1 Proposer un lieu au sein du quartier prioritaire (Cré@cité) favorisant le développement d'activités et projets économiques, culturels, éducatifs... (Ville d'Aurillac)
	1.7.2 Définir une offre commerciale de qualité répondant aux besoins de proximité...
	1.7.3 Identifier et implanter des activités (non génératrices de nuisances) à proximité ou en pied d'immeuble (service à la personne notamment).
1.8 Favoriser et soutenir dans le quartier la création d'activités et d'entreprises par leurs habitants ou des personnes extérieures (projets économiques et/ou solidaires...)	1.8.1 Mettre en place un dispositif de proximité (cf. action 1.2.1) qui accompagne le porteur de projet dans le cadre (PLIE/CABA et Auvergne Active) * de l'émergence de projets (passer de l'idée au projet), sa concrétisation et les différentes étapes de sa démarche (clarification des étapes...), * de la pérennisation de l'activité, notamment après la période d'accompagnement classique, * de l'animation d'un réseau local de créateurs-trices ou d'entrepreneurs dans le quartier.
	1.8.2 Créer des événements permettant le témoignage des créateurs-trices d'entreprises pour susciter l'envie d'entreprendre chez les jeunes, les adultes et en particulier les femmes (s'inspirer du plan « pépîte » porté par la Caisse des Dépôts, mettre en place des « cafés créa », « cafés labo » ...)
	1.8.3 Mettre en place des parrainages de créateurs-trices d'activités et d'entreprises

3.1.2 Pilier « cohésion sociale »

Le pilier « cohésion sociale » a pour ambition d'intervenir sur 4 thématiques : « Éducation et parentalité » ; « Accès à la culture et au sport, citoyenneté et lien social » ; « Sécurité et prévention de la délinquance » et « Santé et accès aux soins ». Les actions proposées au sein de ce pilier ont toutes pour finalité de réduire les inégalités territoriales et le sentiment d'exclusion ressenti et/ou vécu par les populations des quartiers prioritaires.

3.1.2.1 Thématique « Éducation et parentalité »

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Il n'est pas fait mention **de difficultés scolaires prégnantes** et **l'absentéisme est quasi inexistant** à l'école de Marmiers en raison de la vigilance du corps enseignant et de leurs bonnes relations avec les familles du quartier. Dans ce cadre, si d'emblée, des problématiques autour de la dimension scolaire ne semblent pas émerger, la présence d'un certain nombre d'indicateurs doit retenir l'attention et inciter à travailler dans une perspective de prévention :

- 54 élèves sont d'origine étrangère (soit 1/3 des effectifs de l'école de Marmiers) dont 15 allophones et 10 élèves français d'origine mahoraise scolarisés à l'école de Marmiers ;
- une part importante des familles est très modeste (QF1, 2 et 3) et monoparentales ;
- un accompagnement administratif et social soutenu est réalisé en direction des familles et de leurs enfants par les travailleurs sociaux du CCAS d'Aurillac et du Conseil Départemental, ainsi que du centre social de Marmiers.

En effet, la question de la déscolarisation et du décrochage dépasse le cadre strict du monde scolaire car elle fait appel à des facteurs d'ordres multiples : origine sociale, contexte socio-économique, structure et cadre familiaux, difficultés liées à l'apprentissage, climat scolaire, etc.

Ainsi, il s'agira localement de pouvoir repérer les premiers facteurs de risques au décrochage dans un cadre partenarial élargi, afin d'organiser la mise en place de parcours permettant d'inverser le processus (absentéisme, baisse des résultats scolaires, difficultés liées au langage, troubles comportementaux, etc...) et de proposer des projets spécifiques (individuels et collectifs) visant des actions de prévention, de raccrochage mais également d'insertion professionnelle pour les jeunes du quartier.

De plus, les actions de soutien à la parentalité devront être développées afin de soutenir les adultes dans leur fonction parentale, de favoriser les liens parents-enfants, mais également de faciliter les liens entre les parents et les professionnels du monde éducatif. Les acteurs locaux ont d'ailleurs souligné la nécessité d'investir positivement les parents au sein de l'institution scolaire (en dehors des convocations classiques) pour échanger autour des difficultés rencontrées par les élèves. Dans ce cadre, certains dispositifs clefs doivent être mobilisés tel que le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), réseau inter-institutionnel réunissant CAF, État, Conseil Départemental, collectivités locales et secteur associatif) ou développés tels que les Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) dédiés aux familles pour les soutenir, sans contrainte, dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative.

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions identifiés :

⇒ **Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et favoriser sa réussite**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.1 Renforcer l'accompagnement à la scolarité et l'action éducative en développant des réponses spécifiques (répondant au plus près aux besoins identifiés : aide à l'autonomie, ouverture culturelle, apprendre à apprendre, plaisir de la lecture)	2.1.1 Développer et dynamiser les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les élèves des collèges et lycées en proposant une réponse à l'échelle de la ville (mise en commun et coordination des ressources humaines) et en réfléchissant à proposer un parrainage entre les élèves du secondaire et les étudiants aurillacois dans le cadre d'un contrat de service civique.
2.2 Renforcer l'accompagnement social des familles les plus fragiles	2.2.1 Mettre en place une « cellule de veille et de prévention » (coordination des professionnels des institutions / structures intervenant sur les quartiers en Politique de la Ville) visant à repérer les publics / ménages qui rencontrent des difficultés, à analyser collectivement les problématiques et à émettre des propositions d'actions dans différents domaines (logement, éducatif, social, médical...)
2.3 Développer les actions visant à favoriser l'accompagnement à la parentalité concernant la place dans le suivi scolaire et en tant qu'éducateur	2.3.1 Développer la compétence parentale en s'appuyant sur les ressources existantes, les savoirs et compétences des parents et des professionnels pour mieux répondre aux besoins des familles : café des parents dans l' (les) école(s), ateliers informatiques animés par des parents pour «apprendre» aux autres parents, intervention des parents sur le temps scolaire et/ou périscolaire dans leurs domaines de compétences pour valoriser leurs savoirs (arts plastiques, tradition culinaire, couture, jardinage...), coordination de séances d'aide aux devoirs par les parents...
	2.3.2 Proposer des actions à destination des parents les plus éloignés de l'école en adaptant l'offre d'information et le mode de relation avec les parents (exemples : aide à la traduction, initiatives type café des parents...)

	2.3.3 Soutenir et développer les liens et les actions communes parents-enfants : proposer des temps d'intervention par les parents afin de les valoriser, promouvoir la charte REAAP, mettre en place un Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE). Concernant le LAEP, celui-ci pourrait être « hybride », avec un volet de fonctionnement traditionnel (crédits de droit commun CAF et public habituel de 0-6 ans) et un volet innovant (crédits spécifiques politique de la ville) élargi aux familles ayant des enfants plus grands, et abordant des problématiques de primo-accueil, avec des professionnels sociaux et médico-sociaux spécialisés tels qu'infirmiers, psychologues etc...
	2.3.4 Proposer des formations pour les professionnels (CCAS, centre social, Accent Jeunes, CADA, enseignants, etc.) qui travaillent avec les familles sur les cultures d'origine, pour les outiller dans leurs missions d'accueil et d'accompagnement.

⇒ **Développer l'envie d'apprendre et les compétences psychosociales**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.4 Développer les offres de loisirs de proximité et favoriser l'accès à l'offre des structures socio-éducatives, socio-culturelles et sportives	A définir

3.1.2.2 Thématique « Accès à la culture et au sport, citoyenneté et lien social »

➔ Concernant le volet « accès à la culture et au sport »

Synthèse des points majeurs du diagnostic

En matière culturelle et socioculturelle, le quartier de Marmiers se caractérise par une faible présence du tissu associatif, une absence d'équipements culturels conventionnels et une offre peu importante (à l'exception de celle proposée par le centre social de Mamiers et développée ces dernières années dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 / cf. bilan en annexe).

Toutefois, concernant les équipements et associations sportives, ils sont bien représentés en proximité du quartier prioritaire (Cf. point 3.1.4 le quartier « Vécu » / page 38 et 39) que ce soit pour les infrastructures (gymnases, dojo, terrains de sports, École d'équitation, courts de tennis...) ou les clubs sportifs (sports collectifs : football, volley, basket.../ sports individuels : judo, boxe, tennis, tir à l'arc). Dans ce cadre, on peut penser que l'accès au sport pour certaines personnes habitant le quartier prioritaire est avant tout dû à des freins psychologiques et sociaux.

Si l'offre culturelle n'est pas présente sur le quartier en Politique de la ville, la mobilité physique ne peut pas être considérée comme un obstacle majeur à l'accès à la culture. En effet, globalement, les habitants se déplacent assez facilement sur l'ensemble du territoire permettant un accès à l'ensemble des structures culturelles. En revanche, la question des représentations sociales constitue davantage un frein à l'accès à la culture et à certains sports qu'ils considèrent destinés à d'autres classes sociales que la leur.

Fort de ce constat, il est essentiel que les structures « culturelles » s'ouvrent à ce territoire et à sa population, non seulement sur des temps de découverte, mais aussi sur des activités qui s'inscrivent dans la régularité et le long terme. Elles devront donc aller à la rencontre des habitants et des personnes les plus éloignées d'une pratique culturelle ou d'un sport socialement connoté.

L'accès à la culture ou au sport nécessite également de s'intéresser à la question des relais entre les structures de loisirs et les structures culturelles ou sportives. Aujourd'hui, la connaissance entre chaque type de structure est limitée et les actions réalisées sont peu partenariales.

Enfin, sur ce volet, en matière de réponses à apporter, il est essentiel que les structures « culturelles » s'ouvrent au territoire et à ses publics. Ainsi, il conviendrait de travailler sur un « double mouvement » :

- développer les actions de proximité en contact direct avec les habitants afin de favoriser l'accès à des pratiques culturelles,
- favoriser la mobilité des publics en dehors du quartier pour bénéficier de la dynamique du reste de la ville et de l'agglomération qui disposent de nombreux équipements structurants.

A noter que le développement de la pratique sportive et culturelle peut être un support attractif pour mobiliser certains jeunes parfois difficiles à capter ou à impliquer dans le cadre de projets.

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions identifiés :

⇒ **Permettre l'accès aux pratiques culturelles et sportives : facteur de cohésion sociale**

NB : cette orientation rejoint les objectifs du Contrat de ville, liés à l'éducation et la prévention de la délinquance

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.5 Promouvoir et favoriser l'accès aux actions culturelles et sportives développées par les équipements structurants à l'échelle de la ville et de l'agglomération	2.5.1 Structurer un espace ressource « culture et sports » dédié aux habitants : lieu ressource afin d'accompagner et structurer « l'offre et la demande » en lien avec les équipements de la ville et de l'agglomération
	2.5.2 Proposer des projets culturels et artistiques permettant de relier les habitants du quartier prioritaire aux équipements culturels de la Ville, notamment en développant des ateliers et des spectacles les impliquant. (exemple : projet 2015 mis en place par le théâtre municipal d'Aurillac et ceux développés par Magma Performing Théâtre)
	2.5.3 Développer une offre proposant à la fois une pratique sportive et culturelle afin de toucher un plus large public et favoriser le brassage social et intergénérationnel
2.6 Diversifier l'offre sportive et culturelle au sein du quartier en veillant à une appropriation non stéréotypée	2.6.1 Développer des pratiques sportives et culturelles dont celles émergentes (exemples : «street art»,« théâtre d'improvisation », etc)
	2.6.2 Créer des passerelles entre les clubs de sports et les jeunes des quartiers : sensibilisation, initiation et animation en pied d'immeuble...

→ Concernant le volet « citoyenneté et lien social »

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Le quartier prioritaire, par la diversité de sa population mais également par les difficultés que rencontrent ses habitants (précarité sociale et économique), nécessite une action renforcée en matière de cohésion sociale. Dans ce cadre, la question de la participation des habitants à la vie du quartier constitue un enjeu central de la Politique de la ville et se décline au travers de deux grands objectifs :

- soutenir la participation citoyenne et faciliter l'expression des habitants pour mieux répondre à leurs besoins,
- favoriser l'accès aux droits et l'exercice de la citoyenneté des habitants.

Ici, il conviendra de poursuivre, voire développer les démarches initiées et mises en œuvre dans le cadre du CUCS. Toutefois, et afin d'impliquer les habitants les plus éloignés des cadres institutionnels classiques, divers modes participatifs devront être proposés. Ainsi, l'objectif sera d'associer les habitants dans leur diversité en répondant davantage à leurs préoccupations réelles et quotidiennes.

En lien avec la mise en place du Conseil citoyen et de la Maison du projet (Cf. point 4.3 la participation citoyenne / page 56), il faudra veiller à donner davantage l'opportunité et de moyens aux habitants afin d'être acteurs de la vie de leur quartier et cela, sous des formes diverses : le portage d'initiatives ou de projets locaux, la participation à des espaces d'expression ou d'échanges, l'investissement dans la vie associative locale, l'accès aux savoirs de bases indispensables à l'exercice de la citoyenneté (langue française, mobilité, numérique...).

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions repérées :

⇒ **Renforcer les liens sociaux et créer les conditions de « Vivre Ensemble » en soutenant les dynamiques habitants**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.7 Favoriser l'expression des habitants dans leur diversité et sous toutes ses formes	2.7.1 Recueillir les besoins et les attentes des habitants pour mieux y répondre et favoriser l'expression des publics « invisibles » (exemples : micros-trottoirs, projets vidéo, questionnaires, rencontres pieds d'immeubles...)
2.8 Favoriser la participation et l'implication des habitants (plus particulièrement celles des jeunes)	2.8.1 Susciter et accompagner des projets collectifs vecteur d'implication et de mobilisation des habitants

	2.8.2 Développer les espaces favorisant l'expression, les initiatives citoyennes, la co-production / co-construction de projets... (exemple : tables de quartiers, marches exploratoires, maison du projet / dans le cadre du PRU)
	2.8.3 Dynamiser le fonds participatif des habitants (FPH) afin de soutenir les projets portés par des habitants : définir un « cahier des charges » précisant les modalités de soutien (contenu des projets, budget, etc...), d'examen des demandes... et prévoir une communication sur l'existence de ce fonds participatif par différents relais (tract, appel à projets...)
	2.8.4 Optimiser le fonctionnement du conseil citoyen : création d'un poste en service civique afin d'épauler le médiateur social du Centre Social de Marmiers dans ses missions.
2.9 Soutenir et renforcer les collectifs d'habitants : « Mieux vivre ensemble », réseaux locaux de solidarité...	2.9.1 Renforcer et coordonner l'offre en matière d'accès aux savoirs de base favorisant l'insertion dans la vie sociale et citoyenne (langue, numérique) : ateliers sociolinguistiques, formations à l'usage du numérique, etc.
	2.9.2 Créer une cellule d'appui aux initiatives et projets d'habitants, implantée au cœur du quartier (cf. maison du projet), avec des moyens humains (bénévoles, services civiques, mise à disposition de travailleurs sociaux, ...) et matériels (informatique...).
2.10 Soutenir l'engagement et la participation à la vie associative	2.10.1 Renforcer l'information auprès des habitants sur la vie associative et l'engagement associatif : organiser des événements de proximité à l'échelle des quartiers (ex : forums des associations, journée des bénévoles...)
	2.10.2 Rendre visible l'investissement et l'initiative des jeunes au service des associations ou au sein des clubs sportifs / équipements culturels...
	2.10.3 Mettre en place des actions de soutien en direction des bénévoles impliqués dans les associations, dans le quartier : rencontres, formation ...
	2.10.4 Développer la vie associative sur le quartier prioritaire (voire sur le quartier « Vécu »)

3.1.2.3 Thématique « Sécurité et prévention de la délinquance »

Les orientations et actions de cette thématique devront être en cohérence et complémentarité avec celles développées dans le cadre du Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD), coordonné par la Communauté d'Agglomération et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), piloté par la Préfecture du Cantal.

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Si, dans le quartier prioritaire, les **faits de délinquance sont peu nombreux, a contrario les conflits de voisinage sont récurrents** et les **tensions intergénérationnelles et entre les communautés sont perceptibles**. De plus, ce territoire a une **image négative de façon générale** (regard porté par ses habitants et ceux des autres quartiers de la Ville d'Aurillac) et plus particulièrement **d'un point de vue sécuritaire avec une stigmatisation de certaines résidences** (souvent déconnectée de la réalité quotidienne). Ainsi, des actions de prévention et de médiation devront être proposées dans ce sens.

De plus, des réponses devront être développées sur deux points majeurs du diagnostic partagé :

- le besoin de connaissance et reconnaissance entre les différents acteurs intervenant sur le quartier afin d'une part, de favoriser la transversalité et la continuité des actions, d'autre part, de favoriser la lisibilité des actions et dispositifs mis en œuvre à l'échelle du quartier, de la ville et de l'agglomération et plus particulièrement dans le domaine de la prévention et de la tranquillité publique (CCSPD, cellules de veille....) ;
- la prise en compte de besoins spécifiques repérés pour :
 - * le public jeune et préadolescent 11-13 ans, dont les actes d'incivilité et de délinquance semblent augmenter (actes d'incivilité ou de violences à proximité des résidences HLM),
 - * les personnes présentant des troubles psychiques et sociaux.

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions identifiés :

⇒ **Conforter la tranquillité publique**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.11 Renforcer les relations inter-institutionnelles (travailleurs sociaux, partenaires institutionnels, forces de l'ordre...)	2.11.1 Mettre en place une « cellule de veille et de prévention » (cf. point 2.2.1)

2.12 Renforcer et développer la médiation et l'accompagnement social	2.12.1 Mettre en place des agents de médiation sociale de prévention dans les espaces publics (« bienveilleurs de quartier »/gardien d'immeuble / dispositif multi-partenarial à définir et construire) afin de développer des actions (collectives ou individuelles) autour des fondamentaux du vivre ensemble et du rappel du cadre institutionnel : * sensibilisation et information sur le cadre et les acteurs institutionnels (dont Police, Pompiers, etc.), sur les textes de loi essentiels... * médiation permettant de rappeler les règles du vivre ensemble...
	2.12.2 Organiser un lieu d'accueil (ou des lieux) afin de limiter le regroupement de jeunes sur les espaces publics pouvant générer des nuisances, qui permettra une appropriation «positive » de l'espace public et développera et facilitera la médiation en direction des jeunes.
	2.12.3 Créer un lieu ressources (physique ou virtuel) pour échanger autour des différentes cultures et mettre en valeur les trajectoires migratoires. Ce lieu peut prendre appui sur des outils existants ou nouveaux (renforcement de la semaine interculturelle, formations, organisations de rencontres thématiques et transversales) afin de permettre aux habitants souhaitant faire découvrir leur culture d'origine de mettre en place des actions collectives.

⇒ **Mieux prévenir la délinquance en favorisant l'accès à la citoyenneté**

2.13 Prévenir toutes formes de violence en proposant des actions éducatives et de citoyenneté en direction des enfants, des jeunes et des adultes	2.13.1 Proposer des actions éducatives en s'appuyant sur la demande de travail des jeunes : Chantiers éducatifs, chantiers solidaires, opérations jobs d'été, etc. <i>NB : il conviendra de prévoir les ressources suffisantes pour offrir des emplois pendant les vacances scolaires et organiser les chantiers éducatifs destinés à faire découvrir le monde du travail grandeur nature, avec une nécessité d'inscrire ces actions dans un parcours d'accompagnement construit (et non pas comme des actions ponctuelles sans suivi).</i>
	2.13.2 Prévenir et prendre en charge les violences faites aux femmes : * garantir l'accès aux droits des femmes issues du quartier prioritaire en proposant des relais de proximité (non stigmatisants) et/ou en les informant sur les relais d'information existants ; * mettre en place des actions de prévention des violences sexistes.

3.1.2.4 Thématique « Santé et accès aux soins »

Cette thématique vise d'une part à rendre les publics ciblés davantage acteurs de leur santé, d'autre part à améliorer la prise en charge des publics repérés dans le cadre de parcours de soins coordonnés.

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Le Programme Territorial de Santé (PTS) du bassin de vie d'Aurillac élaboré (et finalisé en mai 2015) par l'Agence Régionale de la Santé d'Auvergne (ARS) ne nous permet pas de disposer d'informations / données précises concernant la situation de santé des habitants du quartier prioritaire. Globalement, très peu de données quantitatives et qualitatives sont disponibles à l'échelle de ce quartier (compte tenu du découpage spécifique réalisé par la CGET / cf. point 1.2).

Les deux seules informations que nous avons, sont :

- la part des **bénéficiaires CMU-C** (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) parmi les allocataires CNAM (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) qui est de **16,5% pour le quartier de Marmiers** (soit 285 personnes / 1/4 des habitants du quartier) contre 9 % pour la commune d'Aurillac,
- les nombreux services sociaux et médicaux (médecins généralistes, dentistes et kinésithérapeutes...) que compte le quartier de Marmiers.

On sait également que les populations en situation de précarité ne s'inscrivent pas dans un suivi sur le long terme, mais ont recours plutôt ponctuellement aux soins. Cela pose donc la question du repérage des personnes éloignées du soin, et notamment des personnes isolées. Pour ces dernières, l'accompagnement individuel est primordial afin de leur permettre d'aller vers des démarches de soin s'inscrivant dans la durée et constitue donc un enjeu fort concernant les questions liées à la santé sur ce territoire.

De plus, il est reconnu que l'accumulation de situations sociales et/ou médicales défavorables peut présenter un risque de désinsertion et de ce fait, entraîner progressivement une exclusion.

Dans ce cadre, si aujourd'hui nous ne disposons que de peu de données afin d'étayer cette thématique dont la prise en compte est cependant essentielle pour travailler sur le bien-être des habitants, il est proposé de décliner des enjeux, orientations stratégiques et pistes d'action qui s'inscrivent dans la continuité de la dynamique mise en place lors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 où des actions ont été réalisées sur les thèmes suivants : manger/bouger (PNNS), hygiène, vaccinations, addictions,

NB : le diagnostic partagé du contrat de ville nécessitera d'être complété par des statistiques en matière de santé, de prévention et de promotion de la santé.

Enjeux, orientations stratégiques et propositions d'objectifs opérationnels/pistes d'actions repérés :

⇒ **Améliorer la prise en compte de la santé pour et par les populations en situation de précarité** (dans le cadre d'une approche globale et communautaire)

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.14 Proposer des actions de prévention et de promotion de la santé en direction des enfants, des jeunes et des adultes (notamment sur les thèmes : nutrition, hygiène, bien être, addictions...)	2.14.1 Mener des actions d'information et de sensibilisation en matière de prévention et de promotion de la santé (activité, physique, nutrition, etc.) en milieu scolaire et dans les structures de proximité (centres sociaux, associations, clubs sportifs...) Deux actions seront proposées pour 2016 par la Mutualité Française Auvergne ⇒ « Vita cité / vita santé » : propose aux enfants d'adopter des comportements favorables à leur santé en ayant repéré les situations à risques ⇒ « Parcours de prévention santé enfants adultes » : faire le lien entre les habitudes de vie des habitants et leur santé (connaître les liens entre alimentation et santé, permettre aux personnes de modifier leur comportement à risque, favoriser les échanges et la synergie de groupe, informer sur les addictions, permettre aux participants d'augmenter leur activité physique quotidienne...)

⇒ **Garantir l'accès aux soins pour tous**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
2.15 Encourager et accompagner l'accès aux soins des publics en précarité en favorisant l'utilisation des structures et des dispositifs existants et en renforçant le travail partenarial avec les organismes et services de santé	2.15.1 Mettre en place des démarches facilitant l'accès aux droits et aux soins en proposant une information en direction des habitants : vers qui se diriger, vers qui orienter, lister les acteurs existants... 2.15.2 Mettre en place un réseau de collaboration entre les acteurs de la prise en charge médico-psycho-sociale des publics en situation de précarité afin d'améliorer le parcours de soin pour une prise en charge globale ainsi que la traçabilité de ce parcours (repérage, dépistage, bilans de santé, parcours de soins individualisé, actions collectives de prévention santé), disposer d'une équipe de liaison pluridisciplinaire au sein du quartier (« aller vers ») et créer une culture commune en « santé-précarité »

3.1.3 Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

Le Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » a pour ambition de réduire les inégalités territoriales entre le quartier prioritaire et le reste de l'agglomération en agissant directement sur la qualité de vie des habitants.

Le Contrat de ville 2015-2020 fera de l'habitat un levier important pour renforcer l'attractivité du quartier de Marmiers et garantir la mixité sociale.

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Le quartier prioritaire « Marmiers » est composé en majorité de **logements locatifs sociaux, pour 74%**. L'habitat est en bon état (à l'exception de la résidence de Marmiers) et bien entretenu par le bailleur. Ce dernier a engagé, sur les 6 dernières années, une démarche volontariste pour la réhabilitation (notamment thermique) du parc HLM de ce territoire.

Le niveau des loyers est le moins élevé de l'agglomération et ce sont surtout des ménages pauvres qui habitent dans ce quartier, n'ayant pour unique choix qu'une mobilité résidentielle subie et non voulue. Dans ce cadre, la mise en place d'une politique de peuplement et de loyer au niveau communal, comme intercommunal constitue un enjeu majeur afin d'éviter une concentration des difficultés sur un même secteur.

Concernant les problématiques du volet urbain identifiées sur ce quartier, **9 points semblent majeurs** :

- une route nationale (RN 122 /deux fois deux voies) qui constitue une barrière entre les quartiers Sud et le reste de la ville ;
- des sites « accidentogènes » : rue de Marmiesse (avec une circulation dense aux heures de pointe), rue Georges Clémenceau (plus particulièrement entre la résidence Clémenceau et celle de Canteloube)... ;
- un centre commercial (4ème pôle commercial de la Ville d'Aurillac) avec des carences (donnant une image négative) et dont le taux de vacance des cellules commerciales est d'environ 20% ;
- une résidence HLM de Marmiers qui cumule des difficultés et qui devra faire l'objet d'une requalification ;
- l'absence de résidentialisation sur tous les îlots (pas de digicode, portes régulièrement cassées/vandalisées, plus particulièrement pour Marmiers et Canteloube) ;
- un manque d'équipements de proximité et attractifs dédiés aux enfants et aux jeunes ;
- des espaces verts peu attractifs, inutilisés et souillés par les déjections canines ;
- des espaces publics connexes sous exploités et peu fréquentés (ancien J-sport / derrière la résidence de Canteloube) ;
- une image dégradée du quartier et des résidences HLM ;

Trois enjeux transversaux ont été repérés :

- ⇒ **lutter contre toute forme de ségrégation notamment en termes de cohésion sociale, d'éducation, d'emploi, ou encore de communautarisme**
- ⇒ **améliorer l'attractivité du quartier de Marmiers en adaptant et diversifiant l'offre de logement et en requalifiant le centre commercial ainsi que certains équipements ou espaces publics de proximité**
- ⇒ **rééquilibrer le quartier en recherchant plus de mixité des fonctions et des populations**

Pour ce faire, deux grandes orientations sont proposées :

- inscrire le quartier prioritaire dans une démarche de renouvellement urbain ;
- développer la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en veillant à y associer les habitants et en reconnaissant leur « expertise d'usage ».

➔ inscrire le quartier prioritaire dans une démarche de renouvellement urbain

Le quartier prioritaire de Marmiers a été retenu par l'État (Agence Nationale du Renouvellement Urbain / ANRU) afin de bénéficier de crédits spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre des quartiers d'intérêt régional. Ce programme sera élaboré en deux temps :

- le premier consistera dans l'élaboration et la signature d'un protocole de préfiguration (première étape incontournable de contractualisation du projet de renouvellement urbain), attendu pour l'automne 2015 ;
- le second sera la rédaction et la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'ANRU au cours de l'année 2016.

Ainsi, le Contrat de ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac doit fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale qui seront traduits via la convention avec l'ANRU, en opérations à réaliser dans le cadre d'un Projet de Renouvellement Urbain (PRU).

Au travers de cette démarche, l'ambition locale est d'engager une transformation profonde du quartier de Marmiers avec pour objectif majeur d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Ainsi, la démarche de renouvellement urbain du Contrat de ville du bassin aurillacois repose sur six objectifs prioritaires :

- développer un parc locatif social de qualité afin de répondre aux besoins actuels en termes de typologie, d'accessibilité physique et financière, de confort et d'usages... (l'amélioration de l'offre locative sociale devra s'accompagner d'une communication mettant en avant la dimension « qualité » afin d'attirer une plus grande diversité de ménages) ;
- favoriser la mobilité résidentielle positive (plus de mixité sociale) en proposant une offre d'accession à la propriété ambitieuse et accessible permettant l'accueil ou le maintien des classes moyennes dans le quartier ;

- faciliter les déplacements dans le quartier et vers l'extérieur (les autres quartiers de la ville) ;
- développer l'offre de services et d'équipements (publics et privés) ;
- améliorer et promouvoir l'image positive du quartier et des résidences HLM (afin accroître leur attractivité) ;
- repenser l'aménagement des espaces communs et privés afin de prendre en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticiper les évolutions et mutations futures.

La première étape qui a été retenue localement, afin de définir le projet de renouvellement social et urbain du quartier de Marmiers, est le lancement d'une étude de programmation urbaine dont la finalité sera d'envisager l'évolution et la place de ce territoire dans l'agglomération sur les 10/15 ans à venir.

Sans préjuger des conclusions de celle-ci, un certain nombre d'opérations a été identifié et listé :

- la requalification de logements locatifs sociaux (une résidence serait concernée : Marmiers) : l'objectif sera de diversifier l'offre de logement afin d'accueillir de nouvelles populations (mixité sociale). Cette requalification devra proposer un nouveau produit avec une typologie de logements répondant aux besoins des familles et ménages aurillacois.
- la démolition de logements locatifs sociaux : un immeuble (10 logements, voire deux immeubles) de la résidence qui doit faire l'objet de la requalification sera concerné. L'objectif ici est de dé-densifier la résidence afin de repenser son accès et ses aménagements.
- la résidentialisation de logements locatifs sociaux : trois résidences pourraient être concernées. Les travaux envisagés, qui ont pour visée d'établir une distinction claire entre les espaces publics extérieurs et les espaces privés des immeubles de logements locatifs, consisteront dans la reconfiguration des halls d'immeubles, la sécurisation et la tranquillité, l'aménagement d'espaces privés dont certains pourraient être dédiés au tri sélectif.
- les aménagements d'ensemble : ils devront permettre d'améliorer le cadre de vie du quartier, de renforcer son ouverture et la mobilité de ses habitants, en requalifiant les espaces publics et en repensant les connexions à la fois sur le quartier (voies douces : piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite...) et avec le reste de la ville, voire de l'agglomération (désenclavement du quartier de Marmiers). Les aménagements pourront concerner :
 - l'espace public : création, aménagement d'aires de jeux, de parcs, de jardins, de parking...
 - les réseaux et voies de communication : aménagement, amélioration, modification et sécurisation.
- la diversification de l'habitat dans le quartier pour certaines résidences : une réflexion sera engagée dans le cadre de l'étude de programmation urbaine sur la pertinence et l'opportunité de mettre en place des actions d'accession à la propriété afin de favoriser le parcours résidentiel des habitants du quartier et permettre l'accueil de nouveaux ménages.
- la diversification fonctionnelle dans le quartier : il est envisagé de développer une offre diversifiée et qualitative en équipement public, en service et en commerce de proximité afin de répondre aux besoins des habitants habituels et futurs et ainsi participer à l'amélioration de l'image du quartier et de son attractivité :

- concernant les équipements publics de proximité :
 - * l'école de Marmiers fera l'objet d'une réhabilitation/transformation/extension afin de proposer un espace dédié au développement de « start up » dans le domaine numérique, à des activités sportives (danse), à l'accueil de structures associatives, d'une école des arts urbains et numériques et de formation. A noter que ce projet sera re-questionné dans le cadre de l'étude et pourra faire l'objet d'une redéfinition (nature des services, architecture du bâtiment, etc.). De plus, il pourra accueillir la « maison du projet » prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
 - * d'autres équipements de proximité pourront être proposés en fonction des besoins identifiés et du projet de renouvellement urbain.
- concernant l'immobilier à vocation économique et afin de garantir le maintien et l'essor de l'activité économique dont le commerce, l'artisanat et le service, il sera envisagé :
 - * d'accompagner la rénovation du centre commercial : réfection des cellules à caractère économique, rénovation des devantures commerciales (casquette, façade, stores...), traitement des sols des chemins piétons et des parkings, aménagement du mobilier urbain (bancs, poubelles, éclairage public, enseignes, signalétiques...), traitement des abords (haies, voies de communication, etc.)...
 - * d'identifier, de créer, de restructurer ou réhabiliter des espaces permettant l'accueil de nouvelles activités : couveuse et pépinière d'entreprises, service à la personne, service de proximité...

Synthèse des premières étapes de la définition du PRU et du conventionnement avec l'ANRU et la Région

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
3.1 Définir et mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain (PRU)	3.1.1 Lancer une étude urbaine et architecturale sur le quartier de Marmiers afin de définir un projet global et opérationnel de renouvellement urbain (constructibilité, réhabilitation et diversification de l'habitat, déplacements, équipements, contribution à la transition énergétique...) et de donner les bases d'une future convention de renouvellement urbain.
	3.1.2 Mettre en place une gouvernance locale dédiée à la définition et la mise en œuvre du PRU : Direction de projet ; instances de pilotage et de suivi ; participation citoyenne...

→ **Développer la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en veillant à y associer les habitants et en reconnaissant leur « expertise d'usage »**

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent les quartiers et les institutions qui ont la responsabilité de leur gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en les associant à la gestion et en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie. Il s'agit également de développer des actions de prévention des incivilités et de la délinquance par l'aménagement des parties communes et des espaces extérieurs. La mobilisation des habitants dans ces actions devra par ailleurs concourir à leur réappropriation positive des lieux.

Dans un contexte de crise économique et environnementale, la lutte contre la précarité énergétique et la gestion des charges fera l'objet d'une attention toute particulière. La sensibilisation/formation (au travers d'ateliers collectifs ou d'informations individuelles) des occupants sera par ailleurs accentuée afin de réduire la consommation, notamment grâce à un usage optimisé dans les logements ayant bénéficié d'une réhabilitation.

Pour répondre à ces différents enjeux, une gouvernance efficiente doit être mise en œuvre, associant les partenaires que sont la ville, l'agglomération, l'État et les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, les services gestionnaires et les habitants doivent trouver leur place.

Orientations stratégiques et propositions de pistes d'action pour la mise en place d'une GUSP

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
3.2 Définir la gouvernance et les sujets qui devront être traités par la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	3.2.1 Définir et mettre en place une gouvernance efficiente de la GUSP sur le quartier de Marmiers.
	3.2.2 Organiser des marches exploratoires avec les habitants (et en lien avec le PRU et les instances participatives : conseil de citoyens, Maison du projet...) afin d'identifier les opérations / aménagements à réaliser (opération encombrants, jardins partagés en pied d'immeuble...).
3.3 Améliorer durablement le cadre de vie (logement / quartier) de tous les habitants	3.3.1 Mettre en place des ateliers « Habiter mieux » permettant de lutter contre la précarité énergétique, d'accompagner la gestion des charges, mais également l'embellissement du logement.
	3.3.2 Favoriser une appropriation positive de l'espace public et des parties communes par les habitants : aménagement d'espaces collectifs... (lien avec l'action 3.2.2)

3.4 Développer des projets (avec les habitants) qui permettent une ouverture du quartier sur la ville (actions culturelles, sportives...) et ainsi améliorent son image et valorisent ses habitants

A définir

Information :

Dans le cadre de la déclinaison du cadre national d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, une convention spécifique sera élaborée, co-signée entre LOGISENS, l'Etat, la ville d'Aurillac et la CABA.

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties s'appliquera à compter du 1er janvier 2016, pour les logements sociaux anciens situés dans le quartier prioritaire de Marmiers et pour la durée du contrat de ville (2015-2020).

En contrepartie de cet avantage fiscal, le bailleur social s'engage à renforcer ses interventions sur le quartier en faveur de la qualité de service, notamment au moyen d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance des résidences, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires (cf. annexe n°5 - Projet de tableau relatif à la présentation des programmes d'action concernant l'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur de la qualité de vie urbaine du quartier prioritaire « Marmiers »).

3.1.4 Le quartier vécu

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la Politique de la ville, l'État a retenu un périmètre réglementaire au sein de la ville d'Aurillac comme « quartiers prioritaires : Marmiers / Sud Aurillac ». Le tracé de ce périmètre, fixé par le décret du 30 décembre 2014, a été réalisé par une approche statistique utilisant deux critères : le revenu fiscal médian et le nombre d'habitants (devant être supérieur à 1 000 habitants). Ce quartier où la précarité des ménages est la plus grande, correspond uniquement au lieu d'habitation. En effet, les habitants ont une vie sociale se déroulant sur un territoire beaucoup plus large qu'on nomme « quartier vécu », les amenant à utiliser des services, des espaces publics, des équipements à la périphérie de leur logement qui nécessiteront éventuellement un soutien voire un développement.

Ainsi, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ».

Si la définition du quartier « vécu » doit correspondre aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.), l'identification du périmètre est complexe à appréhender car celui-ci dépend des usages et du tissu associatif en présence qui sont amenés à évoluer dans le temps.

Toutefois, le Contrat de ville propose un périmètre du quartier vécu (cf. cartographie ci-après) avec la liste des principaux équipements présents à la date de sa signature. Ainsi, le contour de celui-ci pourra évoluer au cours du contrat.

→ Liste des équipements présents dans le quartier vécu « Marmiers » (hors quartier prioritaire)

Jeunesse	Service de proximité	Sports et loisirs
1 Groupe scolaire de Canteloube : école maternelle et élémentaire	3 Espace commercial : boulangerie VABRET, Coiffeur...	5 Parc de Marmiers / Garric ;
2 Collège de La Ponétie	4 Pôle santé équilibre (réseau d'une vingtaine de professionnels cantaliens pratiquant la médecine douce)	6 Complexe sportif de Baradel : 4 terrains de football, tennis couvert, Club de sport (Squash, cardio training, fitness...)... ;
		7 Complexe sportif de Canteloube : 2 gymnases (basket, tennis...), club de karaté « OKINAWA », aire de jeux pour enfants... ;
		8 Complexe sportif de la Ponétie : gymnase, terrains de rugby, de football, piste d'athlétisme, mur d'escalade...
		9 Centre Aquatique ;
		10 Skatepark « Epicentre ».

NB : les associations contribuant au Contrat de ville peuvent avoir une action ciblée en direction des habitants des quartiers prioritaires sans pour autant être implantées dans les périmètres concernés (quartier réglementaire et vécu).

Contrat de ville 2015-2020 "Quartier Vécu"



3.2 Les quartiers en veille

Certains quartiers d'Aurillac, alors qu'ils constituent des poches de paupérisation et une concentration de ménages en grande précarité, n'ont pas été retenus par l'État au titre de la géographie prioritaire, car le niveau de revenu moyen des ménages est au-dessus du seuil de pauvreté défini par l'État ou parce qu'ils n'atteignaient pas le seuil de population suffisant (1 000 habitants).

Un seul quartier de la ville est placé en veille active, car c'est un quartier sortant de la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : le centre ancien (Iris Saint Géraud).

Les partenaires ont cependant souhaité étendre leur vigilance sur des territoires de la ville dont la situation de fragilité a été conjointement signalée par le CCAS de la Ville d'Aurillac, la CABA et les services de l'État. Deux se trouvent dans cette situation :

- la résidence HLM de Brouzac (située sur le secteur sud d'Aurillac à proximité du quartier prioritaire) ;
- trois îlots du quartier de Belbex : les résidences HLM des Remparts et Louis Aragon ainsi que les pavillons individuels rue et impasse Paul Valéry.

Dans ce cadre et à l'issue d'une concertation entre l'État, la commune d'Aurillac et l'EPCI, il a été convenu de positionner ces territoires en **veille**.

Le classement en veille permet de mieux accompagner ces quartiers en les intégrant au Contrat de ville. A noter que les moyens à mobiliser seront uniquement dans le cadre des politiques de droit commun de l'État et des collectivités, dans le but de conforter ou d'améliorer leur situation.

Ces territoires pourront ainsi bénéficier de l'ingénierie de la Politique de la ville (y compris l'observation locale et la veille partenariale), des moyens de droit commun des différents signataires du Contrat et tout particulièrement de la solidarité locale.

Ainsi, le projet de territoire intégré pour les quartiers positionnés en veille propose d'approfondir le diagnostic (avec les partenaires locaux) et de définir des orientations stratégiques et des pistes d'actions communes et spécifiques à chaque site.

3.2.1 Le quartier Saint Géraud (centre ancien d'Aurillac)

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Le quartier « Saint Géraud » (IRIS Saint Géraud / cf. zonage en bleu de la cartographie ci-dessous) est défini sur la base du découpage infracommunal de la ville d'Aurillac en IRIS par l'INSEE (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique, dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants). Ce territoire où vivent **2 120 personnes** (soit 1 638 ménages), est un ex-quartier CUCS. Son positionnement en veille active est légitimé par des problématiques persistantes : un habitat social privé fortement fragilisé et dégradé, peu de mixité sociale et une situation socio-économique compliquée pour une part importante des ménages vivant sur ce quartier.

Les éléments du diagnostic partagé mettent en exergue deux points majeurs :

- concernant le bâti, on notera une part importante de logements à caractère social (645 dont 402 sur le parc HLM des deux bailleurs sociaux, Logisens et Polygone). De plus, ceux-ci sont concentrés sur certains îlots (cf. cartographie) où sont logés les ménages les plus fragiles et rencontrant le plus de difficulté. Cette situation s'explique par un nombre important de logements réservés dans le cadre du contingent préfectoral et de la Mairie (soit 49% des logements : 88 en DRP et 110 pour le CCAS / taux le plus important des quartiers en Politique de la Ville).

On y trouve un taux de logements vacants important (21,10% alors qu'il est de 11.9% sur la Ville d'Aurillac), des logements indignes et non décents (10 à ce jour) et un turn over relativement élevé des ménages sur le quartier (36,3% pour les emménagements de moins de 2 ans / 15,9% pour la Ville).

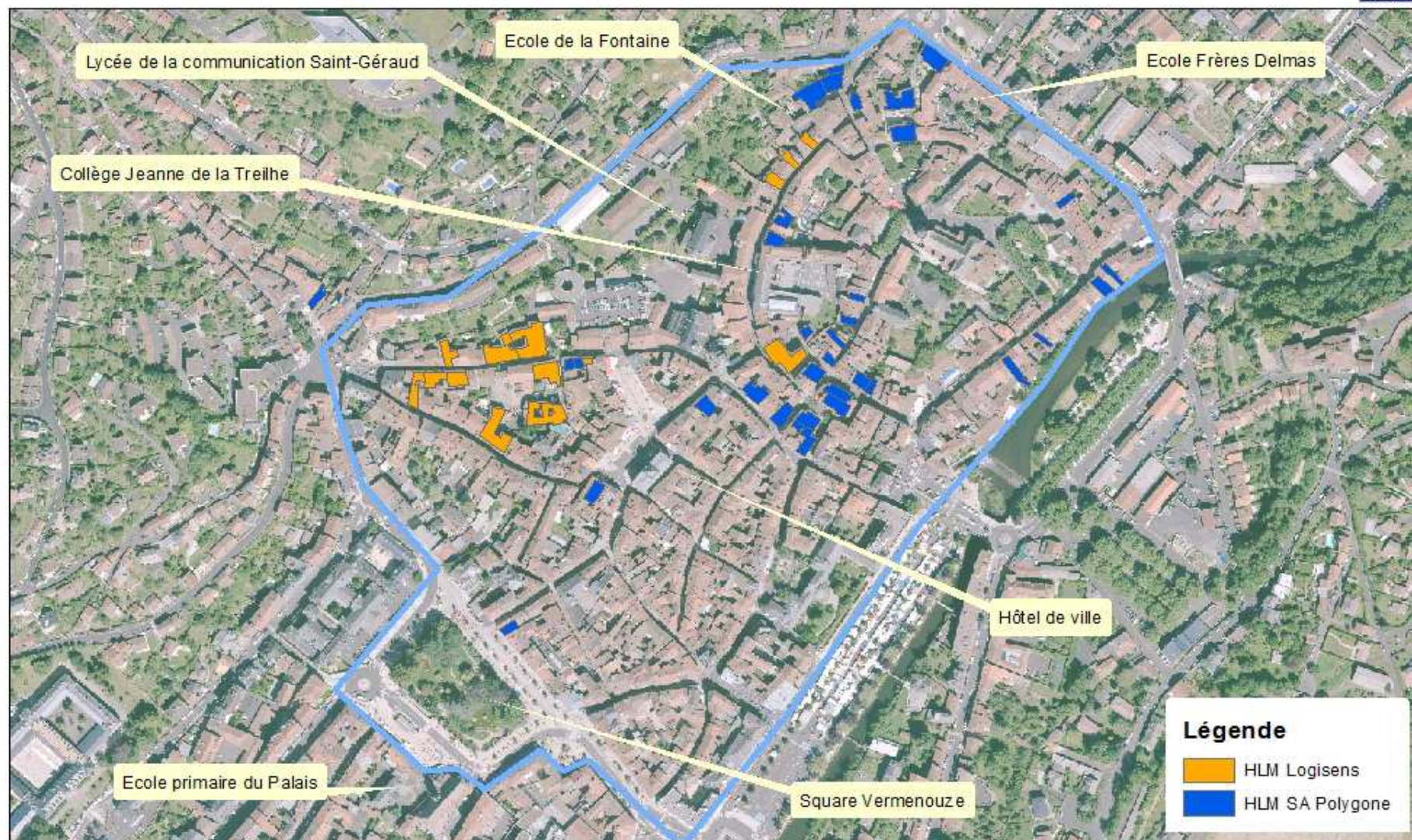
- concernant la mixité des populations, on constate une part considérable des familles monoparentales (27% / deuxième des QPV) et des 18/24 ans (25%), alors que les familles avec enfants sont peu nombreuses. Cela s'analyse en grande partie par la présence de logements de petite taille (31 % de T1, 26 % de T2 et 28% de T3, soit un total de 85% des logements sociaux). On retient également que les ménages comprenant une seule personne représentent les 2/3 (soit 1 086 ménages).

- concernant les problématiques sociales de certains ménages, on remarque une part non négligeable de situation de chômage (21,10 %), de perception du RSA (230 personnes), et d'Allocation Adultes Handicapés (AAH / 115 personnes). Dans ce cadre, l'accompagnement social et éducatif est très soutenu, prioritairement parce que ces populations sont en grande précarité économique (notamment celles qui vivent sur le parc social), mais également parce que d'autres besoins spécifiques ont été identifiés (accompagnement à la parentalité, souffrance sociale et psychique , ...).

Toutefois, ce quartier présente des atouts avec l'accès à de nombreux services, à des équipements et des commerces de proximité, l'existence d'un patrimoine historique et culturel remarquable, la proposition d'animations et de dynamiques partenariales relativement importantes...

Contrat de ville 2015-2020

Quartier en veille active - Centre ancien d'Aurillac



3.2.2 La résidence de Brouzac

Synthèse des points majeurs du diagnostic

Ce parc HLM construit en 1968 et appartenant au bailleur Logisens, est constitué de 94 logements où vivent **177 habitants**. Il se caractérise par un manque de mixité sociale et une présence importante de ménages en grande précarité (essentiellement économique).

En effet, on peut identifier :

- 86,25% de ménages avec des revenus très faibles,
- 18 familles monoparentales (soit 19% des ménages), dont 15 sont bénéficiaires du RSA ;
- la moitié des personnes actives est au chômage (soit 15 personnes),
- 17 logements sont réservés (par l'État dans le cadre du contingent préfectoral afin de loger des personnes aux ressources modestes et des personnes défavorisées).

Autres caractéristiques majeures de ce territoire :

- 54% de personnes sont inactives (au foyer, retraitées, invalides, étudiants...),
- on trouve une présence importante des plus de 65 ans (15%), des couples avec enfants (1/4 des occupants) et des moins de 18 ans (30% soit 54 mineurs).

A noter qu'il y a peu de mobilité résidentielle (taux de rotation très faible avec 7,44%) qui s'explique, pour l'essentiel, par des loyers et des revenus faibles. Cela renforce le manque de mixité sociale et l'image négative du quartier.

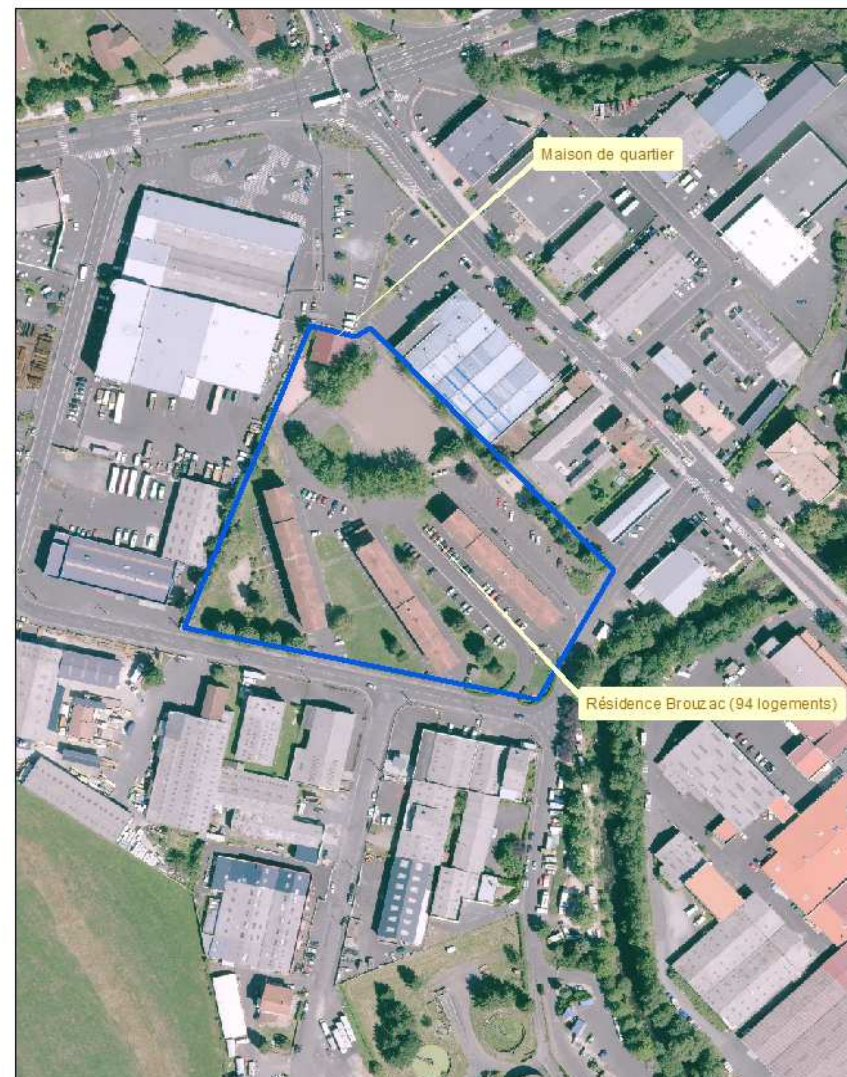
De plus, ce quartier est isolé du reste de la ville en raison de son implantation au cœur d'un parc d'activités industrielles, commerciales et de services, de l'absence de connexion avec le reste du territoire communal et des axes routiers à proximité (RN 122 et l'avenue du Général Leclerc) avec une circulation dense qui forment une barrière.

Cependant, on peut souligner la présence d'une vie associative avec 2 associations actives qui proposent des temps de rencontre et festifs au sein de la Maison de Quartier qui est un lieu structurant et positif (vecteur de lien social et d'entraide). Au regard du nombre d'enfants, le besoin d'animation et d'activité de proximité est avéré.

Contrat de ville 2015-2020

Quartier en veille

- Résidence HLM de Brouzac



3.2.3 les trois îlots du quartier de Belbex



Synthèse des points majeurs du diagnostic

267 habitants vivent sur ces trois îlots composés de 123 logements (majoritairement des grands logements T3, T4 et T5) appartenant au bailleur Polygone.

On constate, à l'instar du quartier prioritaire « Marmiers » et de la résidence de Brouzac, que ces îlots se paupérisent, qu'il y a peu de mixité sociale et que le profil de la population est similaire.

Concernant la précarité et la mixité sociale, cela se traduit par :

- une présence importante de locataires avec des revenus très faibles, notamment pour la résidence Louis Aragon (soit 1/3 des locataires) ;
- un taux d'impayés de loyer important (51% pour la résidence Louis Aragon, 39% pour Paul Valéry et 31% pour les Remparts) dû, pour l'essentiel, à des loyers trop chers (conditionnés par la taille du logement) pour les locataires ;
- 20% des occupants sont au chômage, 31% en emploi précaire ;
- 40% des logements sont réservés, soit 49 logements (32 logements pour l'État et 17 pour le CCAS de la Ville d'Aurillac) dont une part importante dans la résidence « Les Remparts » avec 22 logements sur 33. Ce pourcentage conséquent positionne ce territoire comme le deuxième de la Ville d'Aurillac concernant le nombre de logements réservés.

A propos du profil de cette population, on retrouve :

- 31% de moins de 18 ans (soit 82 mineurs dont 1/4 de moins de 3 ans) ;
- 28% de familles monoparentales (taux le plus important des QPV) avec une part plus importante pour la résidence Louis Aragon (39%). A noter que 18 familles sont bénéficiaires du RSA ;
- 1/3 de couples avec enfants avec une présence plus forte sur Paul Valéry et Louis Aragon ;

La part des plus de 65 ans (8%) et des jeunes de 18 à 24 ans (4%), est peu importante.

Concernant le bâti, les résidences « Louis Aragon » et « Les Remparts » sont en bon état, plus particulièrement cette dernière qui a connu une réhabilitation thermique et technique ces deux dernières années. A contrario, le parc HLM Paul Valéry est très dégradé et doit faire l'objet prochainement d'une réhabilitation complète (intérieure et extérieure).

Enfin, ce quartier bénéficie d'un environnement agréable avec des équipements et des services de proximité de qualité et un réseau urbain en pied d'immeuble. Toutefois, il est fait part d'une faiblesse d'animation à proximité des parcs HLM, ainsi que d'actions collectives impliquant les habitants et développant les liens sociaux et la mixité sociale.

3.2.4 Les enjeux communs aux trois quartiers

Quatre enjeux communs aux quartiers en veille de l'agglomération aurillacoise se dégagent :

- ⇒ **Développer la mixité sociale et intergénérationnelle**
- ⇒ **Améliorer de façon durable le cadre de vie des habitants**
- ⇒ **Prendre en compte les besoins des ménages les plus en difficulté et développer un appui spécifique**
- ⇒ **Dynamiser la vie locale afin de garantir et améliorer la tranquillité publique et développer un climat social de qualité**

3.2.5 Les orientations stratégiques et pistes d'actions communes aux trois sites

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron) Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
4.1 Réhabiliter l'habitat dégradé en accompagnant les démarches de réhabilitation / rénovation des logements	4.1.1 Accompagner et soutenir la rénovation (complète / intérieure et extérieure) des pavillons individuels situés sur l'îlot « Paul Valéry » 4.1.2 Accompagner les habitants à la rénovation des pavillons individuels de l'îlot « Paul Valéry » afin de garantir une bonne appropriation et implication des futurs locataires, informer en amont sur la nature des travaux, proposer d'engager les résidents dans la gestion des usages (espaces publics et privés)...
4.2 Décliner la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (à l'instar de ce qui est proposé sur le quartier prioritaire « Marmiers ») en veillant à impliquer les habitants	4.2.1 Réactualiser les diagnostics existants et réaliser des observations complémentaires (marches exploratoires avec les habitants) afin d'identifier les actions individuelles et collectives à mettre en œuvre : « Education à habiter », « Usage du logement », « ateliers vie quotidienne » (embellissement/décoration du logement, maîtrise des charges...) etc.
4.3 Renforcer l'accompagnement social des ménages les plus fragiles / les plus en difficulté (accès aux droits/identification des devoirs, soutien à la parentalité...)	4.3.1 Mettre en place une « cellule de veille et de prévention » (cf. proposition 2.2.1)
4.4 Favoriser / optimiser une vie sociale de qualité en développant les offres d'activités et d'animations de proximité (sportives, culturelles...), la vie associative, la participation des habitants, l'entraide / la solidarité...	4.4.1 Initier et accompagner des projets collectifs favorisant l'implication et la participation des habitants : trois projets ont été identifiés par les habitants lors des ateliers de co-construction du 22 septembre 2015 à Cap Cœur de Ville (atelier théâtre, événement carnaval, accès à la culture et aux loisirs).

3.2.6 Les orientations stratégiques et pistes d'actions spécifiques au centre ancien

L'hyper centre d'Aurillac connaît de nombreux faits de délinquance qui troublent la tranquillité publique et donne une image négative d'une partie du centre ville. Le(s) projet(s) développé(s) se fera en lien et avec l'appui du CCSPD et du FIPD afin de répondre à l'enjeu majeur suivant :

⇒ **Garantir et améliorer la tranquillité publique**

Les orientations stratégiques	Propositions d'actions pour 2016 issues des ateliers de co-construction (en marron)
	Pistes d'actions à développer sur la durée du contrat (en bleu)
4.5 Développer la médiation sociale dans toutes ses formes	4.5.1 Mettre en place un dispositif de médiation multi-partenarial : correspondants de nuit (présence préventive et bienveillante sur l'espace public...), « habitants-relais », « femmes-relais », agents d'ambiance ...

3.3 La « Mixité sociale » : axe stratégique transversal à tous les quartiers en « Politique de la Ville »

Les éléments du diagnostic partagé mettent en évidence l'absence de mixité des populations dans les quartiers en Politique de la Ville d'Aurillac. Dans ce cadre, le Contrat de Ville 2015/2020 s'attachera à développer, à moyen terme, plus de mixité sociale afin d'avoir des quartiers hétérogènes, peuplés d'habitants distincts par leurs revenus ou leurs origines.

Pour ce faire, il sera proposé :

- de réduire le poids du logement social (très social) dans le quartier de Marmiers (via le Projet de Renouvellement Urbain) et sur les quartiers en veille ;
- de repenser la politique des loyers afin de permettre à un ménage à faibles ressources d'habiter une zone dite « favorisée » ;
- de transformer la structure de l'offre de logement dans les quartiers défavorisés afin d'y attirer une population nouvelle dans une perspective « d'équilibre social » ;
- d'engager une mutation radicale de la fonction de ces quartiers tendanciellement voués à l'accueil de populations pauvres et immigrées ;
- de développer l'attractivité des quartiers en Politique de la ville, en proposant des actions qui contrecarrent les facteurs de leurs dévalorisations. En effet, au-delà des opérations sur l'offre de logement et les parcours résidentiels, l'objectif sera de banaliser ces quartiers conçus dans une logique de mono-fonctionnalité résidentielle en les dotant d'équipements et de services de qualité et en optimisant l'animation socioculturelle et la vie associative ;
- de favoriser le brassage social en poursuivant et développant la mise en place d'événements / animations sur les quartiers de la Politique de la ville (théâtre, concerts, événements sportifs...) et en permettant également aux populations de ces territoires d'accéder aux différentes offres proposées à l'échelle de la commune et de l'agglomération (culturelles, sportives, loisirs...) ;
- d'ouvrir la ville aux habitants des quartiers en réduisant les effets de coupure et en permettant le désenclavement pour favoriser la co-présence des différents groupes sociaux dans les espaces publics à l'échelle de l'agglomération ;
- de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement et définir une politique intercommunale de peuplement qui guidera les attributions HLM afin de concourir à l'objectif de recherche d'une plus grande mixité sur le quartier prioritaire comme sur les quartiers de veille et de favoriser la mobilité résidentielle ;
- de développer des outils (d'observation, de gestion, de suivi...) garantissant la mixité sociale : convention de mixité sociale, gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux, gestion des contingents (DRP / Communes) de logements réservés (en flux plutôt qu'en stock)...

Concernant la mobilité résidentielle, il conviendra de tenir compte de l'aspiration des habitants des quartiers dits « défavorisés » car la demande de mixité ne repose pas toujours sur une demande sociale. Plus précisément, les représentations que les habitants se font d'eux-mêmes et de leur espace sont souvent différentes de celles des institutions. Effectivement, ils ne vivent pas toujours comme une contrainte le partage de caractéristiques communes avec leurs voisins. Dans ce cadre, il sera nécessaire de respecter leurs choix de vie tout en garantissant une hétérogénéité de ces territoires (au niveau social et ethnique).

La mixité générationnelle devra également être recherchée afin de prendre en compte le vieillissement en cours et à venir de la population du quartier prioritaire. En effet, de façon très complémentaire à la mixité sociale, la diversité des générations est une richesse pour créer du lien entre les personnes (petites et grandes). Ainsi, il conviendra de proposer des actions accompagnant les habitants dans la mise en pratique des valeurs associées à la mixité intergénérationnelle. De plus, cela renforcera la qualité de vie du territoire (immeuble, voisinage, quartier...) à l'heure où certaines personnes se sentent de plus en plus isolées et où la menace d'une fracture générationnelle est régulièrement évoquée.

4 – ORGANISATION, GOUVERNANCE ET INGENIERIE

4.1 Les instances de pilotage, technique et de co-construction de projets

La réforme de la Politique de la ville met en avant la nécessité de changer la manière de « faire de la Politique de la Ville ». Cela passe par une évolution profonde des organisations locales, au niveau technique comme au niveau politique. Ainsi, le Contrat de ville 2015/2020 d'Aurillac propose d'améliorer l'animation stratégique, à l'échelle du bassin de vie, avec une « **gouvernance partagée** » qui s'appuie sur **trois co-pilotes** :

- l'État ayant un rôle de « garant » et de « facilitateur » en mobilisant l'ensemble des services déconcentrés et les organismes para-publics ;
- la commune (ville d'Aurillac) en qualité « d'opérateur de proximité » ;
- l'Intercommunalité (CABA) en tant que « chef de file » ;

et associe les **partenaires institutionnels et acteurs locaux**, sans oublier **les habitants des quartiers concernés**.

Cette gouvernance s'organisera au travers de trois instances : le comité de pilotage ; le comité technique ; les groupes de travail locaux « Contrat de ville ».

4.1.1 Le comité de pilotage

Composé de l'ensemble des signataires et partenaires locaux, il se réunit une à deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État (du Préfet), de la CABA (du Président) et de la Ville d'Aurillac (du Maire). Il prend connaissance de l'état d'avancement général du Contrat de ville, débat de son contenu, et, au regard des constats et des enjeux territoriaux, prend les décisions nécessaires pour le réajustement des orientations et objectifs opérationnels ainsi que des moyens spécifiques à mobiliser. Il pilote, suit et évalue les actions du Contrat de ville en y associant, en fonction des besoins, les partenaires qu'il juge utile. Deux ou trois représentants du conseil citoyen participent à cette instance.

4.1.2 Le comité technique

Le comité technique est composé des signataires du Contrat de ville (réfèrent(s) « Politique de la Ville » selon les thématiques relevant de leurs compétences), les différentes institutions/structures membres du comité de pilotage et des représentants du conseil citoyen (2 ou 3 membres). Ce comité se réunit 2 à 3 fois par an afin de préparer les documents qui seront proposés à la validation du comité de pilotage et faire l'état d'avancement du Contrat (point sur les actions développées et réalisées). De plus, il est chargé d'animer et de suivre la mise en œuvre du Contrat dans ses dimensions opérationnelles, territoriales (quartier prioritaire et quartiers en veille) et thématiques.

4.1.3 Les groupes de travail locaux « Contrat de ville »

Les groupes locaux, qui sont constitués en appui au comité technique, ont pour objectif d'impliquer les acteurs locaux et les habitants des quartiers concernés dans la co-construction des projets (plans d'actions). Ils se réunissent au moins 3 fois par an afin de définir et mettre en place des réponses aux besoins identifiés, de suivre et évaluer les actions mises en œuvre et d'échanger sur les problématiques nouvelles. Ils s'organisent dans le cadre de thématiques spécifiques (en lien avec les orientations du Contrat) autour des trois piliers : Cohésion sociale / Cadre de vie et renouvellement urbain / Développement de l'activité économique et emploi. Pour les quartiers en veille, les groupes locaux se réunissent deux à trois fois par an (définition et bilan des actions).

Comité de Pilotage

Co-pilotes : Etat, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et Ville d'Aurillac

Une à deux
réunions par an

Membres : Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Départemental du Cantal, Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, Conseil Communal d'Action Sociale d'Aurillac, Organismes HLM (Logisens, Polygone), Direction Départementale de la Sécurité Publique, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Direction Départementale des Territoires, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Agence Régionale de la Santé, Pôle Emploi, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Unité Territoriale de la DIRECCTE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et représentants du conseil citoyen (3 membres : 2 habitants et un acteur local).

Missions : piloter, suivre et évaluer le Contrat de Ville 2015/2020

Comité Technique

Animé par la communauté d'agglomération (service Politique de la Ville)

Membres : référents institutions signataires, techniciens des différentes institutions/structures membres du Comité de Pilotage et représentants du conseil citoyen

Missions : mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage, définir, suivre et évaluer les plans d'actions par quartier, organiser et coordonner les groupes de travail locaux « Contrat de ville »

Deux à trois
rencontres par an

Groupes de travail locaux « Contrat de Ville »

Cordonnés et animés par les membres du comité technique avec l'appui de la CABA (service Politique de la Ville)

Membres : acteurs locaux et habitants des quartiers concernés

Missions : définir, élaborer et suivre les plans d'actions du Contrat de ville.

Trois journées
par an

Développement économique et emploi

Référents : DIRECCTE / PLIE / Pôle Emploi / Ville d'Aurillac

Cohésion sociale

Référents : DDCSPP 15 / CCAS d'Aurillac / CAF 15

Cadre de vie et renouvellement urbain

Référents : DDT / CABA / Bailleurs / Ville d'Aurillac

4.2 La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat

4.2.2 La coordination et l'animation

Conformément à la loi du 21 février 2014, la CABA est chef de file pour l'animation et la coordination du Contrat de ville, en lien étroit avec l'État et la commune d'Aurillac. Ainsi, elle assure la gestion globale (administrative, budgétaire...) :

- préparation des programmations annuelles (définition des plans d'actions, instruction / examen avec les services de l'État et de la commune d'Aurillac),
- définition et élaboration des différents documents servant à l'examen, au suivi et l'évaluation des plans d'actions : tableau de bord, plan de financement par programmation annuelle, courriers, synthèses, diaporama, etc.,

Elle propose, dans le cadre d'une mission « Ingénierie de projet », des process adaptés à :

- la définition et au suivi des projets,
- l'accompagnement des opérateurs locaux,
- l'implication et la participation des habitants,
- l'examen et la validation des plans d'actions par les différentes instances délibérantes.

La démarche de co-production des projets / actions entre les référents institutionnels « Contrat de ville », les acteurs locaux et les habitants sera privilégiée afin de permettre l'émergence de projets nouveaux en corrélation avec les objectifs poursuivis par le contrat.

De plus, la CABA prépare et anime les différentes instances de pilotage et technique, ainsi que l'organisation des journées d'échanges et de co-construction des projets de territoires (invitations, compte-rendus, préparation des dossiers et gestion de la logistique...).

4.2.2 Les indicateurs de suivi et les outils d'évaluation

L'importance de l'évaluation, durant les cinq prochaines années du Contrat de ville, **est primordiale**. La loi du 21 février 2014 pose l'obligation de l'évaluation et insiste sur la participation des habitants à celle-ci. Ainsi, la démarche proposée, qui accompagne la mise en œuvre du projet territorial, repose sur des outils de suivi, d'observation et d'évaluation, à savoir :

- une grille d'indicateurs « de contexte » (cf. tableau en annexe 4 / en cours de construction) renseignée tous les deux ans, qui permettra d'apprécier les évolutions de la situation des quartiers en Politique de la ville. A ce titre, les signataires du présent Contrat acceptent de transmettre les données en leur possession afin de mettre à jour cette grille et de fournir toutes les évaluations susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques de droit commun en faveur des QPV.
- une grille d'indicateurs de résultat pour chaque plan d'actions (par quartier, pilier et orientation / en cours de construction) renseignée tous les ans ;

- un bilan de chaque action développée avec des indicateurs de réalisation quantitatifs et qualitatifs. Les résultats attendus et indicateurs de suivi sont proposés dans une fiche action : objectif visé par l'action (critères de réussite, freins rencontrés...) ; nombre de personnes concernées par l'action (femmes /hommes) ; origine géographique des bénéficiaires ; tranche d'âge...
- une évaluation annuelle élaborée par la CABA et reposant sur les travaux du comité technique et les bilans des actions réalisées par les porteurs de projets.
- une évaluation globale du Contrat en 2020 afin de permettre :
 - * d'analyser les écarts entre objectifs prévus et résultats observés, pour chacun des quartiers, par piliers et thématiques et proposer / préconiser des solutions.
 - * de porter une appréciation d'ensemble sur le fonctionnement et la mise en oeuvre du dispositif et plus globalement de la Politique de la Ville.

De plus, un suivi annuel des engagements des signataires du Contrat est à réaliser (outil à co-construire), plus particulièrement en ce qui concerne le déploiement des crédits spécifiques et des crédits de droit commun.

4.3 La participation citoyenne

Pour réussir, la Politique de la Ville doit se faire avec les habitants. L'ambition du Contrat de ville du bassin d'Aurillac est de réinvestir la démocratie locale dans les quartiers concernés et de renforcer le « pouvoir d'agir » des habitants. Il s'agit de mettre en oeuvre les conditions favorisant leur expression en s'appuyant notamment sur les démarches précédemment menées et en développant la co-construction des projets. Pour ce faire, l'existant sera conforté et deux nouvelles entités seront créées :

- le conseil citoyen ;
- la maison du projet.

De plus et afin d'accompagner les initiatives locales, des outils dynamiques et participatifs pourraient être développés et mis en place tels que :

- les tables de quartier ;
- le Fonds de Participation des Habitants ;
- l'appui aux initiatives et aux projets d'habitants.

4.3.1 Le « Conseil citoyen »

⇒ Qu'est-ce qu'un Conseil citoyen ?

Instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le conseil citoyen a pour finalité de :

- développer la participation des habitants au sein de leur quartier ;
- favoriser leur implication ;
- reconnaître la capacité qu'ont les habitants, jeunes et moins jeunes, à être acteurs des transformations de la société et de leur quartier.

⇒ Ses missions

Le conseil citoyen revêt deux missions majeures :

- stimuler et appuyer les initiatives citoyennes en étant un espace de co-construction de projets / actions en réponse aux problèmes identifiés ;
- favoriser l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants du quartier prioritaire en leur permettant de faire part de leurs points de vue et en reconnaissant leur « expertise d'usage ».

⇒ Sa composition

Le conseil citoyen est composé de deux catégories de collège ayant chacun le même nombre de membres :

- un **collège « habitants »** (représentant au moins 50% du conseil) présentant une parité hommes/femmes et intégrant les différentes composantes de la population du quartier (*NB : une place doit être proposée aux jeunes*).
- un **collège « associations et acteurs locaux »** réunissant les associations (*de locataires, de parents d'élèves, collectifs citoyens...*) et collectifs directement implantés dans le quartier prioritaire, ainsi que les acteurs de terrain exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier et ne présentant pas de lien direct avec l'un des acteurs institutionnels déjà représentés au sein des instances du Contrat de ville (*commerçants, entrepreneurs ou encore médecins et professions paramédicales installés dans le quartier*).

⇒ Son installation sur le quartier prioritaire de Marmiers

Le Centre social de Marmiers (acteur central sur le quartier prioritaire) sera proposé comme la structure porteuse : il servira d'appui au conseil citoyen le temps de l'acquisition d'une autonomie suffisante. Il en facilitera l'acquisition par la formation de ses membres et l'instauration d'une dynamique collective. L'installation de ce dispositif s'est déroulée de la façon suivante :

- organisation depuis l'automne 2014 de réunions d'informations et d'échanges à laquelle tous les habitants et acteurs locaux du quartier prioritaire ont été invités afin de leur présenter le cadre de référence du conseil citoyen et de leur proposer de faire acte de candidature ;

- en septembre 2015, transmission de la composition du conseil citoyen au Préfet du Cantal, après consultation du Maire et du Président de l'EPCI, afin qu'ils reconnaissent par arrêté sa composition et accordent la qualité de structure porteuse au Centre social de Marmiers ;
- en octobre 2015, précision du rôle du conseil citoyen et des missions de la structure porteuse lors du comité de pilotage du contrat de ville ;
- au cours du dernier trimestre 2015, définition, par les membres du conseil citoyen, d'un règlement intérieur / charte précisant ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

⇒ **les moyens mis à disposition**

Le conseil citoyen bénéficie de crédits spécifiques de la Politique de la Ville et de droit commun (via le Centre social de Marmiers dans un premier temps), afin de pouvoir assurer son fonctionnement courant (prise en charge des dépenses inhérentes à l'organisation de réunions, l'élaboration d'outils de communication, la mise en place de temps de formations...), mais également pour mettre en place des actions.

A noter, qu'en attendant l'installation officielle du Conseil citoyen, les habitants du quartier prioritaire ont été invités à participer aux ateliers de co-construction de projets de territoire organisés les 15 et 22 septembre 2015.

4.3.2 La « Maison du projet »

Les territoires en Contrat de ville engagés dans un Projet de Renouvellement Urbain (PRU) dans le cadre des nouveaux programmes de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) doivent installer une « Maison du projet » et préciser ses modalités de fonctionnement. En effet, comme le prévoit le règlement général (validé par le Conseil d'Administration de l'ANRU le 16 juillet 2015), les habitants et usagers du quartier prioritaire en Contrat de ville, notamment les représentants des associations de locataires, sont associés à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation du PRU. Ainsi, localement une « Maison du projet » sera installée au sein du quartier dans un appartement mis à disposition (afin d'être au cœur de la rénovation et associer / attirer les personnes les plus éloignées des décisions et les moins impliquées).

Ce lieu-ressource a pour mission et ambition d'associer les habitants du quartier (dont les membres du conseil citoyens) à la co-construction du PRU en prenant en compte leurs besoins et en reconnaissant leur maîtrise d'usage. Dans ce cadre, des permanences, rencontres seront organisées afin de permettre aux habitants d'échanger avec les différents partenaires (collectivités, bailleurs...) et intervenants (architectes, spécialistes, maître d'ouvrage ...).

A noter que la « Maison du projet » pourrait élargir ses actions afin de répondre à des problématiques rencontrées par la population du quartier dans d'autres domaines : l'emploi, l'éducation, le développement économique... et devenir un lieu multi-thématique, multi-projets au service des habitants

4.3.3 Les « Tables de quartier »

Complémentaires au conseil citoyen, les tables de quartiers (inspirées d'expériences menées à Montréal et au Québec et expérimentées depuis avril 2014 sur certains sites français) sont des lieux de débats et d'actions qui réunissent, à l'échelle du quartier, des associations et des habitants (qui ne souhaitent pas s'investir dans les structures existantes). Elles ont une double ambition :

- construire une coordination locale capable de dépasser les projets individuels pour s'engager collectivement dans la co-production de réponses en lien avec les problèmes du quartier ;
- élaborer des projets et des propositions concrètes, négocier avec les pouvoirs publics et ainsi rétablir le dialogue entre les habitants et les institutions.

Cette démarche ascendante, qui repose sur l'implication des acteurs de terrains et des habitants (forme non institutionnelle de participation citoyenne) poursuit deux objectifs majeurs :

- permettre à tous les habitants (sans voix, jeunes, publics isolés...) de s'exprimer et s'impliquer dans la vie de leur quartier et ainsi trouver leur place dans les projets qui pourraient être développés ;
- faire en sorte que les habitants fassent partager leurs problèmes et préparent ensemble les propositions et/ou arguments qui seront soumis aux institutions.

4.3.4 Le « Fonds de participation des habitants »

Le « Fonds de Participation des Habitants » (FPH) est un outil qui permet de financer des projets collectifs et ponctuels d'habitants qui contribuent au renforcement du lien social en développant les échanges intergénérationnels et interculturels. Ainsi, des moyens financiers sont donnés aux habitants, constitués ou non en association, afin de participer à la vie de leur quartier (animation...) et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Il adopte une démarche souple et des procédures simplifiées afin de permettre à tous les publics de pouvoir en bénéficier.

Sur le quartier prioritaire « Marmiers », le FPH (mis en place en 2009 par les partenaires du CUCS) est coordonné et animé, dans le cadre d'un comité de gestion, par le Centre social qui assure également la gestion administrative et financière. Il est envisagé à terme (d'ici 2, 3 ans), que ce dispositif soit porté par le conseil citoyens, lorsque celui-ci aura acquis une certaine autonomie (statut associatif) et sera stabilisé dans son fonctionnement.

A noter que cet outil pourra être développé, sur la période du Contrat de ville, pour les quartiers en veille avec un soutien du droit commun.

4.3.4 La cellule d'appui aux initiatives et aux projets d'habitants

Afin d'apporter un appui aux différents collectifs d'habitants mis en place dans le cadre du CUCS 2007/2014, mais également à ceux qui pourraient se créer et aux habitants désireux de construire des projets collectifs, il pourra être nécessaire de soutenir les initiatives et projets proposés par des associations et habitants du quartier au travers :

- de mises à disposition de locaux,
- d'une aide administrative, organisationnelle, comptable...,
- de prêt de matériel : bureautique...,
- de temps d'échanges (plate-forme d'échanges d'idées, d'expériences, café débat, soirées à thème...) et de formations.

Les moyens humains dédiés à l'animation de cette cellule d'appui multi-partenariale pourraient s'envisager avec une mise à disposition de permanents professionnels d'une institution signataire du Contrat de ville, de bénévoles souhaitant s'impliquer dans cet outil et/ou de jeunes recrutés dans le cadre d'un service civique.

5 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

5.1 L'Etat

L'État a assuré le maintien durant 3 ans du budget affecté au programme opérationnel 147 « Politique de la Ville ». Il a pris des engagements aux niveaux centraux dans le cadre de conventions interministérielles entre le ministère chargé de la ville et les différents ministères concernés par les grands axes de la politique de la ville.

Les services de l'État dans la région ou le département, suivant l'organisation territoriale en vigueur, s'engagent sur chacun des piliers définis par la loi, conformément aux missions qui leur sont confiées. Les crédits spécifiques du BOP 147 ne feront que compléter les crédits des budgets opérationnels de programme de droit commun qu'ils peuvent mobiliser en fonction de leurs compétences, de l'enveloppe disponible et du type d'actions menées en application de ce contrat.

↳ **Sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain**, l'État (service référent : DDT) mobilisera les moyens de droit commun en articulation avec ceux de l'ANRU, notamment en accompagnement des actions éventuelles de reconstitution de l'offre de logement social (hors quartier prioritaire), de développement d'une offre nouvelle d'accession sociale, favorisant la mixité sociale et les parcours résidentiels positifs des habitants du quartier prioritaire :

- Sur le quartier prioritaire :

Les bailleurs sociaux pourront bénéficier des avantages fiscaux mis en place pour accompagner le renouvellement de l'habitat et la gestion urbaine de proximité, notamment :

- de la TVA à 5,5 % en faveur des opérations d'accession sociale sur le quartier prioritaire
- de l'abattement de 30 % de TFPB sur les logements sociaux du quartier prioritaire à compter du 1er janvier 2016 et pour la durée du contrat de ville 2015-2020, en contre-partie d'actions des bailleurs sociaux en faveur de la qualité de vie urbaine sur le quartier.

- Hors quartier prioritaire :

En accompagnement du financement éventuel par l'ANRU d'opérations de reconstitution de l'offre de logement locatif social, les avantages fiscaux spécifiques au logement locatif social (reconstitution de l'offre) en matière de T.V.A et d'exonération de T.F.P.B s'appliqueront.

Par ailleurs, la mobilisation des moyens de l'Anah en matière de lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne et en faveur de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap se poursuivra :

- dans le cadre de l'OPAH de renouvellement urbain sur le centre ancien d'Aurillac (2013-2017), pour laquelle une enveloppe annuelle d'aides de l'Anah de 700 000€ a été contractualisée, à laquelle s'ajoute l'accompagnement de la commune dans ses opérations de restauration immobilière et de résorption de l'habitat indigne menées sur certains îlots particulièrement dégradés du centre ancien.

- sur le périmètre de la CABA, par le financement en 2016, à raison de 50 %, de l'étude d'évaluation du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui s'est achevé en juin 2015. Cette étude aura également pour objet de calibrer les bases d'un futur programme qui pourrait être mis en place en 2017.

↳ **Sur le pilier développement économique et emploi**, l'État (service référent : DIRECCTE) s'attache à réduire les inégalités constatées en matière d'accèsion à l'emploi. L'UT DIRECCTE co-anime avec le PLIE de la CABA et Pôle Emploi le groupe « Emploi et développement économique » sur le quartier de Marmiers.

Un Service Public de l'Emploi de Proximité a été spécialement créé. Il réunit l'ensemble des acteurs de l'emploi et sera mobilisé dans le cadre des projets retenus lors des ateliers de co construction de projets de territoire, pour un suivi et un accès plus systématiques de ces publics à la politique de l'emploi, avec un renforcement des dispositifs existants sur le public des quartiers prioritaires.

L'objectif est de développer les actions d'accompagnement vecteur d'insertion professionnelle : le service public de l'emploi de proximité sera mobilisé pour garantir les CUI, les contrats de formation en alternance, le contrat starter, les emplois d'avenir, le CIVIS.

La Garantie Jeunes, portée par la Mission Locale, vise les jeunes en grande précarité et en particulier les jeunes ni en formation, ni en emploi, ni étudiants.

Le parrainage est concerné avec la mise en œuvre d'un plan de développement du parrainage dans le cadre du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté.

Lors du dialogue de gestion avec la Mission Locale, l'accent a été mis sur le suivi des jeunes du quartier, la Mission Locale tenant 2 demi-journées par semaine des permanences au sein du quartier prioritaire.

Les structures d'Insertion par l'Activité Économique sont mobilisées pour qu'une attention particulière soit portée au ciblage de ces publics, en fonction de leur zone géographique d'intervention, dans le cadre des dialogues de gestion.

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et l'entrepreneuriat seront favorisés en soutenant dans le quartier la création d'activités et d'entreprises par le Nouvel Accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises (NACRE) : la part des bénéficiaires résidant dans les QPV doit être priorisée.

Pour agir sur la mobilité et l'information afin de faciliter l'accès à l'emploi et/ou à la formation, le dispositif de l'école de la 2ème chance fera l'objet d'une attention particulière.

D'ores et déjà, une Convention Promotion de l'Emploi a été financée par la DIRECCTE aux bénéfices du quartier prioritaire.

↳ **Sur le pilier cohésion sociale, l'État** (service référent : DDCSPP) engagera les moyens humains et financiers dont il dispose pour décliner les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, d'inclusion sociale, de mixité sociale et d'échanges intergénérationnels, d'égalité entre les hommes et les femmes, de sport pour tous, en particulier au travers de la mise en œuvre des dispositifs « cadres » d'action publique que sont le Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté, le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Plan priorité jeunesse, le Service Civique. Il s'attachera à réserver une part spécifique de ses dotations au profit du quartier et à ce que les habitants du périmètre prioritaire soient bien bénéficiaires de ses précédents engagements dans le cadre des différents

schémas ou plans départementaux. Il veillera notamment à :

- soutenir la jeunesse et la vie associative : il appuiera les actions en faveur de l'autonomie, l'engagement des jeunes, l'éducation populaire, la participation des habitants ;
- promouvoir l'accès aux pratiques sportives, facteur d'insertion et d'intégration sociale, source d'engagement, d'épanouissement et de valorisation personnels, par les crédits CNDP ;
- faciliter l'accès aux droits, à la santé, à la culture ;
- accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir les familles monoparentales ;
- lutter contre les stéréotypes et les discriminations ;
- défendre les droits des femmes ;
- contribuer à la médiation sociale, par un poste d'adulte-relais ;
- défendre les valeurs de la république et la citoyenneté ;
- combattre l'isolement et l'exclusion.

Une part du temps des conseillers d'éducation sportive, du conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, de l'inspecteur de la Jeunesse et des sports, de l'inspectrice des affaires sanitaires et sociales, du personnel administratif sera consacré explicitement à la politique de la ville.

5.2 La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Conformément à sa compétence obligatoire en matière de Politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) s'engage, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2015, à piloter et coordonner la mise en oeuvre et le suivi partenarial du Contrat de ville 2015 /2020 à l'échelle de l'agglomération.

Pour ce faire, elle mobilise :

- une équipe chef de projet « Contrat de Ville » (spécifique et dédiée) au sein du service « Politique de la Ville » permettant de mobiliser 0,7 équivalent temps plein (ETP) pour la fonction de chef de projet et 0,3 ETP pour l'assistance administrative ;
- une enveloppe budgétaire spécifique en fonctionnement d'un montant de 60 K€ pour 2016 (hors coût de personnel) pour le financement des actions développées dans le présent contrat. Celle-ci pourra être fléchée pour 75 à 90 % sur le quartier prioritaire « Marmiers » et pour 10 à 25 % sur les quartiers positionnés en « veille active ». A noter que les éléments budgétaires sont donnés à titre d'information pour l'année 2016, et seront réajustés dans le cadre des prochaines programmations pluriannuelles ;

- le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, dispositif d'intérêt communautaire, piloté par la CABA et cofinancé par le FSE, afin de prendre en compte les problématiques spécifiques des demandeurs d'emploi habitant les quartiers de la Politique de la Ville (mise en place de parcours d'insertion dans le cadre d'un accompagnement très renforcé, mise à l'emploi dans les ateliers et chantiers d'insertion, priorité aux heures travaillées dans le cadre des clauses d'insertion). Pour cela, 10% de la subvention FSE de la programmation 2015-2020 seront consacrés ;
- les compétences et services de la médiathèque, pour appuyer les acteurs locaux, afin de développer des actions de lutte contre l'illettrisme sur le quartier prioritaire et les quartiers en veille ;
- les moyens nécessaires à l'accompagnement des publics fragilisés pour l'accès au sport et aux loisirs, en partenariat avec le CCAS, les clubs sportifs et les acteurs sociaux ;
- son service des ressources humaines afin de prioriser le recrutement, dans le cadre des contrats aidés et lors des renforts temporaires, des habitants du quartier prioritaire ;
- les dispositifs en faveur du transport et de la mobilité. Le quartier prioritaire « Marmiers » étant bien desservi par le transport urbain d'Aurillac, la CABA a pour objectif de mettre en œuvre une tarification solidaire sur l'intercommunalité qui aura un impact favorable pour les habitants de ce quartier.

D'autre part, dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU), la CABA pilote et coordonne la démarche multi-partenaire consistant à élaborer et mettre en œuvre la convention pluriannuelle de renouvellement urbain en lien avec l'Etat, la Région, la ville d'Aurillac et l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de ville.

Ainsi, pour la conduite du projet (définition, coordination et suivi des opérations menées par les différents maîtres d'ouvrage), elle prévoit :

- un directeur de projet « PRU » (1 ETP) avec une assistance administrative (0,5 ETP) qui font partie du service « Politique de la Ville » ;
- une programmation de fonds de concours en investissement sur la période du PRU, permettant de soutenir certains projets d'investissement public sur les quartiers en Politique de la ville de l'agglomération. A ce jour, sont identifiés les projets de CréaCité et de restructuration des pôles d'accueil de la petite enfance en centre-ville, dont le soutien attendu de la CABA est de 750 K€ ;
- le soutien à des opérations d'investissement permettant d'accompagner l'adaptation du logement des personnes vivant seules ;
- de mettre en œuvre, dans le cadre de sa politique habitat et PLUi, un plan de gestion partenariale de la demande de logements sociaux sur le territoire de l'intercommunalité et de construire avec les partenaires la convention de mixité sociale ;
- la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale, par le PLIE, dans le cadre du programme de renouvellement urbain en soutien aux maîtres d'ouvrages potentiels (Ville, bailleurs, privés,...).

De manière générale, la CABA pourra mobiliser l'ensemble de ses services compétents, en fonction des thématiques et projets à venir, pour aboutir à la mise en œuvre des orientations du contrat de ville et du PRU et assurer la réalisation des actions.

5.3 La Ville d'Aurillac

Lors du conseil municipal du 9 octobre 2015, la Ville d'Aurillac a proposé et validé les engagements suivants :

1. Au titre de la cohésion sociale

- à l'occasion de la restructuration du patrimoine bâtementaire municipal, réorienter les associations sportives et culturelles vers ce quartier,
- externaliser les actions culturelles du conservatoire de musique et de danse et du théâtre (la culture hors les murs),
- renforcer l'accompagnement à la scolarité et l'action éducative,
- renforcer l'accompagnement social des publics les plus fragiles,
- prévenir toutes formes de violence par des actions d'éducation à la citoyenneté en direction des enfants, des jeunes et des adultes,
- favoriser et renforcer le lien social, le mieux-vivre ensemble,
- favoriser la participation et l'implication des habitants à la vie des quartiers,
- développer la démarche de gestion urbaine de proximité.

2. Au titre du cadre de vie et du renouvellement urbain

- réappropriation des espaces par le biais d'un plan de rénovation urbaine dans le cadre de la programmation nationale de rénovation urbaine (nouveaux cheminements, repenser les équipements publics...),
 - améliorer l'attractivité des quartiers sud,
 - adapter et diversifier l'offre de logements,
 - favoriser la mixité sociale par une démarche renouvelée de peuplement et de rééquilibrage,
 - favoriser la mobilité résidentielle dans le parc de logements sociaux,
 - accompagner la rénovation du site commercial de Marmiers.

3. Au titre du développement de l'activité économique et de l'emploi

- étudier la faisabilité d'une régie de quartier ou de territoire,
- soutenir et accompagner l'émergence d'un pôle économique pour l'accueil d'entreprises innovantes et de formation,
- encourager le développement des nouvelles technologies sur le territoire,
- dynamiser le tissu économique du quartier prioritaire,
- favoriser et soutenir la création d'activités et d'entreprises dans le quartier prioritaire, le développement d'ateliers et de chantiers d'insertion, le développement de l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social.

5.4 La Région Auvergne

Au regard de ces compétences, la Région souhaite s'engager à prioriser la mobilisation des crédits de droits communs en matière de création d'entreprise, d'économie sociale et solidaire et de formation. Ces thématiques toucheront de manière transversale l'ensemble des piliers du contrat de ville.

1. En matière de création d'entreprises

Grâce à plusieurs dispositifs (FIAD, dispositifs régionaux et européens en partenariat avec des opérateurs (Auvergne Active, Initiative Auvergne, Réseau Entreprendre Auvergne ..), la Région soutient la création-reprise d'entreprises sur tout le territoire régional avec plusieurs outils (prêts à taux zéro, prêts d'honneur (JEREMIE), fonds de garantie etc.), mais souhaite s'engager, dans le cadre des contrats de ville, à soutenir de manière spécifique (ou bonifiée) les projets portés par des habitants des quartiers prioritaires ou des projets se développant sur les quartiers prioritaires. Les modalités détaillées de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

2. En matière d'économie sociale et solidaire

La Région intervient dans les quartiers de la politique de la ville au titre de l'économie sociale et solidaire via le soutien à des associations porteuses de chantiers d'insertion ou de projets d'auto-réhabilitation. Au regard de la dynamique positive enclenchée par ces initiatives, la Région proposera un soutien renforcé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire portant des projets dans les périmètres des quartiers prioritaires. Les modalités précises de ce soutien seront précisées par une délibération spécifique.

3. En matière de formation

La Région finance des actions de formation professionnelle au bénéfice des personnes sans emploi, notamment les jeunes (en particulier les jeunes NEET). Ce soutien est réalisé au travers du programme d'actions collectives de formation (préparatoires ou visant une certification professionnelle). Dans le cadre de la politique de la ville, la Région peut s'assurer de la présence, sur les actions de formation, de personnes issues de ces quartiers. La Région peut également financer des actions expérimentales destinées à renforcer les possibilités d'insertion professionnelle des habitants de quartiers de la politique de la ville. Dès qu'elle finance une formation, la Région apporte en parallèle à chaque apprenant le statut de stagiaire de la formation professionnelle (Code du Travail) incluant rémunération et couverture sociale.

En outre, la Région, comme indiqué au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, mobilisera des crédits spécifiques à hauteur de 35 millions d'euros pour soutenir le renouvellement urbain (pilier 2) des quartiers prioritaires d'intérêt national et d'intérêt régional mais aussi le développement économique et l'emploi (pilier 3) dans ces quartiers.

Les modalités de répartition des fonds régionaux mobilisables sur le pilier 2 ainsi que l'objet de cette intervention et l'intervention hors droit commun sur le pilier 3 seront précisés par une délibération spécifique pour laquelle il convient de connaître les modalités d'intervention de l'ANRU (inconnues à ce jour).

5.5 Le Conseil Départemental du Cantal

Les engagements du Conseil Départemental du Cantal (délibération du 13 novembre 2015) s'inscrivent selon trois niveaux :

1. la reconnaissance du plan d'actions par la participation en termes de gouvernance aux comités techniques et de pilotage du Contrat de Ville ;
2. l'affirmation d'actions ou d'interventions aujourd'hui existantes sur les quartiers identifiés qui attestent déjà d'un niveau concret d'implication ;
3. la désignation d'actions ou d'orientations des différents plans et schémas départementaux qui entrent dans les attendus du Contrat de ville et qui pourraient donc se déployer sur ce territoire.

Au titre du second point, il convient de citer notamment la présence de nos équipes sociales et médico-sociales au sein même du quartier lors de permanences sociales et de PMI - régulières et très fréquentées. Autre action majeure en direction du quartier prioritaire bien que cet équipement ne soit pas accessible qu'aux seuls habitants d'Aurillac, l'atelier Chantier d'Insertion OXYGENE. Il faut également rappeler les actions de préventions portées par Accent Jeunes qui concernent tout particulièrement ces quartiers d'Aurillac, la convention conclue avec le Centre Social de Marmiers qui vise également un accès facilité aux activités proposées par le Centre notamment pour les bénéficiaires du RSA.

Enfin, les actions de Développement Social Local - DSL - qui dans le cadre du CUCS et sous l'intitulé « le fait tout ensemble » ont pu se développer sous différentes formes et aboutir à la création d'une association ad'hoc composée d'habitants de ce quartier.

Pour ce qui relève des actions inscrites aux différents schémas et plans départementaux et qui pourront être mises en avant selon notre troisième niveau d'engagement, il convient de lister les actions suivantes :

Pacte Territorial pour l'Insertion 2015-2018 (PTI) - Programme Départemental d'Insertion 2014-2017 (PDI) :

- fiche-action 2.2 du PDI : « Démultiplier les démarches de développement social local » pour décroisonner les domaines de façon à permettre à l'habitant de s'approprier son espace culturel, social et économique, la démarche DSL fera l'objet du plan d'actions ciblé dans chaque territoire et notamment là où des initiatives seront présentes ; les moyens de la DDCSPP et de la CAF (centres sociaux et vie sociale) s'unissent au sein des comités locaux d'actions ;

- fiche-action 1.2 du PDI « Renforcer l'accompagnement socioprofessionnel » avec un axe particulier pour : faire évoluer l'offre d'insertion professionnelle.

Les publics cibles du PLIE sont aussi ceux du Conseil Départemental. Notre engagement auprès du PLIE (cf. rapport spécifique présenté en session le 13-11-2015) vaut également et spécifiquement pour ces quartiers. L'engagement du PLIE au niveau des crédits FSE sur le quartier prioritaire est acté au niveau de notre propre programmation ;

- fiche-action 3.3 du PDI « Optimiser les actions contribuant à la résolution des freins à l'insertion » avec un axe qui consiste à favoriser l'accès aux droits et à la prévention par la mise en réseau et une action concertée entre les différents acteurs impliqués : CAF, CPAM, ARS et notre institution ;

- fiche-action 5.4 « Mettre en place un accompagnement global socioprofessionnel ». De concert avec Pôle emploi et dans le but d'obtenir une vision globale des situations et une identification des freins, mutualiser le dispositif « accompagnement global » pourra tout particulièrement concerner ce secteur très touché par le chômage et regroupant un nombre important de bénéficiaires du RSA.

↳ **7ème Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD 2013 – 2017)** la prévention auprès des publics les plus fragiles est le vecteur d'amélioration des conditions de logement privilégié. Cette même logique prévaut dans le Contrat de ville qui propose d'intégrer un volet « lutte contre la précarité énergétique et maîtrise des charges de logement » actions phares du PDALPD et du FSL, lors d'ateliers « Habiter Mieux ». Le Département s'engagera donc en ce sens et au côté de ses partenaires sur des actions de ce type.

↳ **Schéma de l'Autonomie 2015-2019** : le rapprochement avec le Contrat de ville pourra s'effectuer quant à la question de l'isolement des personnes âgées :

- action n°1 : du schéma « Repérer et dé-stigmatiser les vulnérabilités ». Autre problématique identifiée qui relève à la fois des bailleurs et des services du Conseil départemental en matière d'accompagnement à la mobilité des personnes vieillissantes qui renvoie à l'action n°5 : Renforcer l'offre en logement adapté et son accessibilité.

↳ **Schéma de Prévention et de Protection de l'enfance 2014-2018** : actions de soutien à la parentalité et de prévention :

- fiche d'action 1.2 « Renforcer l'accessibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant dans une logique de prévention » :
 - * permettre un accès facilité des publics dits « vulnérables » à l'offre d'accueil individuelle et collective du jeune enfant : faciliter l'accueil chez les assistants maternels des publics orientés par le service d'action sociale ou la PMI ;
 - * faciliter l'accès à l'offre d'accueil du jeune enfant des publics en situation de handicap dans une logique de prévention précoce.
- fiche d'action 1.1 « Favoriser une plus grande visibilité et un meilleur accès aux actions de prévention et de soutien à la parentalité » :
 - * faire connaître l'offre de soutien à la parentalité existante en s'appuyant sur le rôle de coordination départemental du REAAP sur ce champ,
 - * permettre l'accès de tous aux actions de soutien à la parentalité (en confortant l'espace de rencontre enfants-parents non gardiens « l'Entre d'Eux » et la médiation familiale dans leur fonctionnement et leur portée actuelle).
- promouvoir les actions de prévention :
 - * poursuivre le soutien des actions de prévention menées par l'association ACCENT JEUNES : Service de Prévention Spécialisée.

5.6 La Caisse d'Allocations Familiales du Cantal

Acteur majeur de la solidarité départementale, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal s'engage (engagements validés par le conseil d'administration de la CAF le 19 octobre 2015) à contribuer à la politique de la ville, dans les contrats de ville en combinant le versement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs d'action familiale et se référant aux quatre missions dont elle est porteuse dans le cadre des moyens prévus par la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 :

- aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. A ce titre, elle s'engage fortement en faveur des vacances et des activités éducatives ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles et à ce titre, promouvoir de manière volontariste l'accès aux droits.

La CAF du Cantal s'engage donc à renforcer son attention à l'accès aux droits aux prestations légales pour les habitants des quartiers prioritaires et quartiers en veille active qui remplissent les conditions d'ouverture des droits. Elle favorisera l'utilisation du site caf.fr et, par là, le développement de rendez-vous des droits en faveur des familles de ces quartiers.

La CAF du Cantal s'engage également à renforcer sa contribution aux démarches de développement local, en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion, notamment en favorisant le développement d'actions en faveur des familles les plus fragiles et établissements d'accueil des jeunes enfants situés sur les "quartiers vécus".

La CAF du Cantal s'engage, au côté de l'Etat, à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale et à soutenir les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires ou extra scolaires, sportives, culturelles ou d'éducation populaire répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines.

La CAF du Cantal s'engage à poursuivre son soutien actuel aux centres sociaux, équipements de la vie sociale et établissements d'accueil du jeune enfant présents sur les quartiers prioritaire et en veille active.

Pour ce faire, la CAF du Cantal mobilisera les moyens financiers de droit communs tels que prévus dans la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 pour accompagner les actions relevant directement de son champ de compétences.

5.7 Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac a validé lors de son Conseil d'Administration du 27 octobre 2015 les engagements suivants :

- améliorer l'information sur les divers secours, services et prestations du C.C.A.S vers les habitants des quartiers prioritaires et en veille afin de faciliter l'accès à ces services (réduire le non recours)
- initier une réflexion interne et avec le Département, sur l'accompagnement social des familles d'enfants scolarisés, d'une part, et des familles logeant dans le parc réservataire municipal, d'autre part, en vue de réduire le nombre d'intervenants sociaux et renforcer l'accompagnement social des publics les plus fragiles.
- initier des modes de coopération avec les services culturels afin de contribuer à un meilleur accès à la diffusion et à la pratique culturelle pour les habitants des quartiers.
- construire un outil partagé d'observation permettant à la fois le pilotage de la politique sociale municipale et le suivi au plus près de l'évolution sociodémographique des quartiers, en lien avec la CABA.
- accompagner au plus près les familles du quartier de Marmiers ayant des enfants scolarisés pour les aider à s'approprier les changements à venir dans leur environnement et leur cadre de vie (tissu scolaire, étude urbaine et ses conséquences pour l'aménagement et le fonctionnement du quartier, les services, le centre commercial, les instances citoyennes et participatives...) en lien étroit avec les acteurs/pilotes de l'étude urbaine sur les quartiers sud (participation aux instances de pilotage).

5.8 Le bailleur « Logisens »

Inspirer l'Habitat de demain, innover et imaginer de nouvelles réponses aux enjeux de cohésion sociale et du vivre ensemble, mettre notre expertise de l'Habitat au service des politiques d'aménagement et de peuplement, être un acteur durable de proximité socialement responsable et à l'écoute des familles sont les lignes directrices du projet d'entreprise de LOGISENS sur ce quartier.

Dans le cadre de ce contrat de ville, LOGISENS réaffirme, à travers les engagements décrits ci-dessous, sa position de bailleur social et ses missions de gestion, de maîtrise des loyers et charges, d'accompagnement et d'animation.

1. Thème 1 : Diversification de l'offre de logements

- Requalifier la résidence « Marmiers ».
- Elaborer des produits innovants et adaptés.
- Travailler sur les typologies de logements.
- Améliorer le travail mené dans le cadre de la transition écologique et la performance énergétique.
- Proposer de nouveaux programmes en accession sociale sur le QPV mais aussi diversifier nos programmes locatifs et d'accession à l'échelle de la CABA.

2. Thème 2 : Politique de loyer et mixité

- Favoriser le parcours résidentiel et les mutations.
- Agir sur le niveau des loyers et des charges à l'échelle de l'intercommunalité afin d'offrir aux habitants des opportunités résidentielles hors QPV.
- Permettre aux ménages en grande précarité économique de bénéficier de l'opération de renouvellement urbain.

3. Thème 3 : Assurer le même niveau de traitement et de prestations sur toutes les résidences

- Coordonner l'action des équipes de proximité avec l'ensemble des services intervenant sur le QPV.
- Renforcer l'entretien régulier des parties communes.
- Fournir davantage de services aux locataires par la mise en place d'un guichet unique des services.
- Augmenter le niveau de performance énergétique de la résidence Marmiers pour qu'il atteigne celui des résidences Cortat, Clémenceau et Canteloube.
- S'inscrire dans les attendus du Label Quali HLM afin de garantir une qualité de service performante et reconnue.

4. Thème 4 : animation sociale et tranquillité

- Développer les partenariats avec les acteurs locaux.
- Accompagner les locataires dans leur appropriation du logement (au sein du QPV pour les nouveaux arrivants / en dehors pour les sortants du QPV).
- Mettre à disposition des locaux et des espaces communs pour la vie sociale et l'animation des quartiers (réflexion sur la gestion et l'appropriation des ces locaux par les habitants).
- Améliorer la participation active des habitants en les impliquant dans la co-construction du projet urbain de leur quartier.
- Mettre en œuvre une veille multi-partenariale de la tranquillité résidentielle : réunions mensuelles avec les partenaires (police, médiateur, CCL).

Pour ce faire, LOGISENS s'engage et mobilise :

▪ des moyens humains :

- 0,5 ETP : Responsable de site pour renforcer la présence sur site : 20 000 euros / an.
- 1 ETP : Coordinateur de la gestion urbaine et sociale de proximité : 50 000 euros/an.

↳ **soit 70 000 euros par an**

▪ des actions dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :

- Formation spécifique des responsables de site QPV à la médiation sociale : 3 000 euros/an.
- Session de coordination inter-acteurs : 1 500 euros/an.
- Enlèvement tags et graffitis : 3 000 euros/an.
- Doubler le passage annuel du ramassage des encombrants : 2 000 euros /an.

- Enlèvements des épaves : 1 000 euros / an.
- Mise en place d'une cellule de veille partenariale de la tranquillité résidentielle (continuité de l'observatoire de la tranquillité résidentielle) : 3 000 euros /an.
- Labellisation Quali'HLM du patrimoine QPV : 8 000 euros/an.
- Développer les actions du « Mieux Vivre Ensemble » sur l'ensemble du territoire du QPV (étendre sur les résidences Cortat et Marmiers) : 3 000 euros.
- Actions d'accompagnement social spécifique (travail conjoint CESF-Chargée de mission) dans le cadre du parcours résidentiel des publics fragilisés (au sein du QPV mais aussi à l'échelle de la CABA) : 6 000 euros/an.
- Mise à disposition d'appartements sur les deux cités Clémenceau et Canteloube : 6 000 euros/an.
- Réfection cages d'escalier de l'ensemble du QPV (soit 32 cages sur 6 ans) : 5 000 euros/an.
- Amélioration de l'interphonie et de la domotique : 7 500 euros/an.

✎ **soit 49 000 euros par an**

5.9 Le bailleur « SA Polygone »

La géographie prioritaire du Contrat de ville 2015-2020 cible le quartier de Marmiers d'Aurillac sur lequel l'activité locative de POLYGONE est absente. Néanmoins, les actions et les partenariats menés seront forcément impactants et duplicables sur d'autres territoires de la ville. C'est pourquoi, POLYGONE souhaite s'engager au côté des acteurs du territoire prioritaire de la politique de la Ville.

Le contrat de ville vise également trois zones de « veille active » qui accueillent plus de 500 habitants répartis sur 352 logements de notre organisme. POLYGONE souhaite promouvoir la qualité de vie, le confort et la tranquillité résidentielle de ses locataires. Cet engagement prendra la forme de différentes actions multi-partenariales dont les principales seront de :

- Poursuivre les opérations de réhabilitation, en concertation avec les habitants, pour :
 - * diminuer la précarité énergétique ;
 - * améliorer le confort et l'attractivité du patrimoine ;
 - * impliquer les résidents dans l'appropriation et la valorisation de leur cadre de vie.
- Procéder à la baisse des loyers sur certaines résidences et accompagner les habitants dans la maîtrise des charges,
- Développer et organiser notre présence de proximité,
- Faciliter le parcours résidentiel et promouvoir une politique de peuplement favorable à la mixité et à l'équilibre des quartiers,
- Participer à la mise en œuvre concrète de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur la Ville d'Aurillac.

Plus globalement, les équipes de POLYGONE s'engagent à participer au développement et à la coordination du partenariat local, préalable et composant indispensables à la réussite du présent contrat.

5.10 Pôle emploi

La loi du 21 février 2014 instaure la nouvelle génération de contrats de ville et prévoit que Pôle emploi en devienne signataire et participe aux instances de gouvernance. Anticipant ce dispositif, une convention interministérielle de soutien à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville a été signée entre les ministères de la ville et de l'emploi le 23 avril 2013. En application de la loi et de la convention d'objectifs, Pôle emploi s'engage sur les orientations suivantes :

- Assurer la délivrance de ses services dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de ville ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit ;
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs du territoire.

1. Orientation stratégique n° 1 : Assurer la présence des services dans le quartier prioritaire

Diagnostic : la situation existante permet un accès aux services pour les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, du fait notamment de l'implantation d'une agence Pôle emploi à 400 mètres du centre social de Marmiers (9 rue du commandant Monraisse). Faible utilisation des services digitaux

Actions et engagements de Pôle emploi en lien avec le centre social de Marmiers

- Proposition de formation du médiateur social (adulte relais) du centre social aux services digitaux (inscription, recherche d'emploi, gestion des droits), pour faciliter l'accès aux droits ;
- Réalisation de prestations de service Pôle emploi (services digitaux de recherche d'emploi et d'orientation professionnelle) délocalisées.

Actions et engagements de Pôle emploi en lien avec la mission locale de l'arrondissement d'Aurillac

- Orientation des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, éligibles à la « Garantie Jeunes », vers la Mission Locale, en partenariat avec l'Etat et le Conseil Départemental.

2. Orientation stratégique n°2 : Renforcer et adapter les moyens et services aux besoins

Diagnostic : les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire cumulent plus de frein à l'emploi que la moyenne (40% de bénéficiaires du RSA, 54% de chômeurs longue durée, 27% âgés >50 ans)

Actions et engagements de Pôle emploi :

- Accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, confrontés à des difficultés dans leur recherche d'emploi, avec le soutien de l'Union européenne (IEJ), dans la limite de 10 demandeurs d'emploi/an.

Actions et engagements de Pôle emploi en lien avec le Conseil Départemental du Cantal

- Accompagnement global (social & professionnel) des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, confrontés à des freins périphériques à l'emploi (financier,

familiaux, de logement, de santé...), avec le soutien de l'Union européenne (FSE), dans la limite de 20 demandeurs d'emploi/an.

Actions et engagements de Pôle emploi en lien avec le PLIE de la CABA :

- Orientation des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, vers le PLIE pour participer à l'engagement du PLIE de dédier 10% du financement européen vers le QPV, à hauteur de 4 demandeurs d'emploi QPV orientés par Pôle emploi/an.

3. Orientation stratégique n°3 : Mobiliser la politique de l'emploi en faveur du quartier prioritaire et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques

Diagnostic : les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire accèdent moins aux dispositifs facilitant le retour à l'emploi que la moyenne (aucun accompagnement création d'entreprise, aucun Compte Personnel de Formation mobilisé, faible représentation dans les contrats aidés et Insertion par l'Activité Economique - IAE)

Actions et engagements de Pôle emploi, sous réserve du recours à des crédits spécifiques Contrat de Ville

- Soutien à l'entrepreneuriat dans le quartier prioritaire
 - * évaluer la faisabilité et la viabilité d'un projet de création d'entreprise, dans la limite de 2 bénéficiaires/an : financement Pôle emploi
 - * accompagnement à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de création d'entreprise, dans la limite de 2 bénéficiaires/an : financement Pôle emploi
 - * aider à financer le démarrage de l'activité, par une bourse de 5 000 €, dans la limite de 2 bénéficiaires/an : financement spécifique sur crédits politique de la ville.
- Amélioration de la formation des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire
 - * s'appuyer sur le Compte Personnel de Formation (droit commun, entre 100 et 150 heures de formation/personne), et ajouter un forfait supplémentaire de 300 heures par demandeur d'emploi : financement Pôle emploi à hauteur de 150 h et financement spécifique sur crédits politique de ville à hauteur de 150 h

Actions et engagements de Pôle emploi :

- Améliorer l'accès aux contrats aidés et à l'IAE pour les demandeurs d'emploi du quartier prioritaire, grâce à un forum annuel, avec les recruteurs de contrats aidés et les structures IAE de proximité, en partenariat avec l'UT DIRECCTE, le Conseil Départemental, et le PLIE

4. Orientation stratégique n°4 : Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville avec les acteurs du territoire

Diagnostic : l'emploi n'était pas au cœur des priorités de l'ancien CUCS ; Pôle emploi ne l'a pas signé et s'est faiblement impliqué ; à peine 5% des crédits spécifiques politique de la ville ont été utilisés pour des actions concernant l'emploi et le développement économique.

Actions et engagements de Pôle emploi

- Participation aux instances de gouvernance :
 - * Avant la signature du Contrat de ville : M. Sébastien FAURE-ROUQUIÉ (Directeur territorial délégué Pôle emploi Cantal), pour l'ensemble des instances
 - * A partir de la signature du contrat de ville
 - Comité de pilotage : M. Sébastien FAURE-ROUQUIÉ (Directeur territorial délégué Pôle emploi Cantal), suppléé par Mme Chantal TOIRE (Chargée de mission, Pôle emploi Cantal) ;

- Comité technique : Mme Aline GAYET (Directrice d'agence, Pôle emploi Aurillac-Mauriac), suppléée par M. Vincent OLS (Directeur adjoint, Pôle emploi Aurillac-Mauriac) ;
 - Groupe de travail pilier emploi et développement économique : Mme Aline GAYET (Directrice d'agence, Pôle emploi Aurillac-Mauriac), suppléée par M. Vincent OLS (Directeur adjoint, Pôle emploi Aurillac-Mauriac).
- Communication automatisée de données à l'observatoire national de politique de la ville ;
 - Communication annuelle des chiffres-clés sur le chômage dans le quartier prioritaire (zonage informatique rendu possible par le CGET), mais pas pour les quartiers en veille (zonage informatique impossible techniquement) ;
 - Proposition de consacrer au moins 25% des crédits spécifiques politique de la ville aux actions du pilier emploi et développement économique.

5.11 L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et plus précisément du soutien apporté par l'Agence aux projets de renouvellement urbain d'intérêt régional proposés par le Préfet de région Auvergne et inscrits au Contrat de Plan État-Région 2015-2020, l'ANRU apportera dans une première phase un concours méthodologique et financier à la définition d'un projet opérationnel de renouvellement urbain, global, ambitieux et qualitatif, ayant vocation à améliorer à horizon de 10 ans l'attractivité du quartier, à améliorer significativement le cadre de vie des habitants et à favoriser la mixité dans l'habitat et des fonctions urbaines.

Le soutien financier s'inscrira dans le cadre de l'enveloppe régionale de 12 millions d'Euros d'équivalent-subventions affectées à l'Auvergne et du Règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

L'appui à l'ingénierie nécessaire à la phase de définition du projet de renouvellement urbain fait l'objet du protocole de préfiguration de la future convention de renouvellement urbain figurant en annexe au présent contrat cadre.

À l'issue de l'exécution de ce protocole et du calibrage opérationnel du projet urbain du quartier prioritaire de Marmiers, sera négocié l'accompagnement éventuel de l'ANRU (avec des partenaires que sont la Caisse des Dépôts et Consignations et Action Logement) pour la phase opérationnelle, sur les champs d'intervention de l'Agence qui concernent notamment, dans le cadre du NPNRU :

- la démolition de logements locatifs sociaux (LLS)
- l'accompagnement des ménages
- la reconstitution de l'offre de LLS (à la suite de démolitions), hors quartier prioritaire
- la production d'une offre de relogement temporaire
- la requalification lourde de LLS
- la résidentialisation de LLS
- pour permettre la diversification de l'habitat : des opérations d'accession à la propriété

- aux fins de diversification fonctionnelle du quartier prioritaire, la réalisation sur le quartier d'équipements publics de proximité (ou extensions) ou encore la création (ou réorganisation) d'espaces d'activité économique et commerciale.
- le recyclage d'habitat ancien dégradé et les opérations d'aménagement d'ensemble après recyclage foncier

en rappelant que la vocation de l'ANRU est d'intervenir majoritairement sur l'habitat.

Le Préfet du Cantal est le délégué départemental de l'ANRU. La Direction départementale des Territoires du Cantal (DDT/Service Habitat Construction) est le service de l'État référent pour les actions relevant du cadre de vie et du renouvellement urbain. La DDT est à ce titre déléguée départementale adjointe de l'ANRU.

5.12 L'Agence Régionale de Santé d'Auvergne

La délégation territoriale a engagé un travail de mise en perspective des différents plans et schémas abordant l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des publics fragiles visant à décliner le Projet régional de santé et plus particulièrement le PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins) .

Les actions de prévention et d'éducation à la santé en direction des publics fragiles inscrites dans ce programme sont intégrées dans le Projet Territorial de Santé élaboré pour le bassin d'Aurillac. D'autre part, un contrat local de santé est en cours d'élaboration avec l'ADEPA et la ville d'Aurillac. Ces programmes d'actions s'adressent également aux populations des quartiers du Contrat de Ville d'Aurillac et ont vocation à répondre aux besoins spécifiques de ces publics.

Des fiches d'actions ont été élaborées et peuvent être intégrées dans le volet santé du contrat de ville :

Décloisonner la santé et le social :

- Création d'un pôle de santé publique en renforçant le partenariat autour de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé) du CH d'Aurillac visant à rendre plus lisibles les dispositifs d'accompagnement et d'accès aux soins, à simplifier les démarches en les inscrivant dans le cadre d'un parcours coordonné.
- Fédérer les partenaires autour d'un réseau visant à organiser les interventions des acteurs de la santé et du social et la continuité des suivis dans le cadre d'un parcours coordonné.
- Promouvoir la mise en place d'un conseil local en santé mentale associant les collectivités et les acteurs de terrain du social et de la santé afin d'examiner ensemble les situations complexes et dégager, dans une approche globale des problématiques, des solutions concertées en mobilisant tous les leviers du social, du logement, de la santé en faveur de l'insertion.
- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé : nutrition – sport – santé –bien-être, prévention de la perte d'autonomie notamment dans le cadre du parcours de la personne âgée.

5.13 La Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du bassin d'Aurillac.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3. En ce qui concerne le volet logement

L'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

5.14 L'Éducation Nationale

L'éducation nationale contribue à la réussite des élèves du quartier « Contrat de ville » dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 9 juillet 2013. Ainsi sont plus particulièrement mis en avant dans le 1^{er} degré, la scolarisation des moins de trois ans, les dispositifs « plus de maîtres que de classes », la mise en place des nouveaux rythmes scolaires associés aux projets éducatifs territoriaux (PEdT) et le numérique éducatif. Dans le 2nd degré, la réforme du collège qui se met en place à la rentrée 2016 a pour objectif de favoriser la réussite de tous les élèves en proposant des modalités d'apprentissage renouvelées (« Mieux apprendre pour mieux réussir ») ; quant aux lycées, différentes réformes ont d'ores et déjà permis un meilleur accompagnement de tous les élèves dont il convient de s'assurer régulièrement de la pertinence afin d'en garantir l'efficacité. Ces axes prioritaires constituent une réponse éducative de premier niveau à la problématique d'un quartier relevant d'un contrat de ville.

Dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 du bassin d'Aurillac, l'éducation nationale apporte une contribution plus ciblée s'inscrivant dans l'axe « Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et favoriser sa réussite » du pilier cohésion sociale.

Rappel des orientations stratégiques du Contrat de ville et précision des engagements de l'Éducation Nationale

1. Orientation stratégique n° 2.1 : Renforcer l'accompagnement à la scolarité et l'action éducative en développant des réponses spécifiques (répondant au plus près des besoins identifiés : aide à l'autonomie, ouverture culturelle, apprendre à apprendre, plaisir de la lecture)

⇒ Développer et dynamiser les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour les élèves des collèges et lycées en proposant une réponse à l'échelle de la ville et en réfléchissant à un parrainage entre les élèves du secondaire et les étudiants aurillacois dans le cadre du service civique.

Engagement Éducation nationale :

- assurer une continuité de l'action éducative engagée en classe dans le prolongement hors la classe ;
- participer à la coordination de l'accompagnement scolaire pour les élèves qui en bénéficient ;
- s'assurer pour les élèves du 1^{er} degré que le prolongement PEdT vient en complément de l'action engagée en classe ;
- s'assurer pour les élèves du 2nd degré (collèges et lycées) que l'action dans et hors la classe est coordonnée au bénéfice des élèves concernés et de leur inscription dans les études ;
- participer à la prospection et au parrainage dans le cadre des CLAS (identification de la ressource) en collèges et lycées ;
- favoriser les parrainages inter cycles (tutorat entre pairs et exemplarité).

2. Orientation stratégique n° 2.2 : Renforcer l'accompagnement social des familles les plus fragiles

↳ Mettre en place une cellule de veille et de prévention visant à repérer les publics qui rencontrent des difficultés, à analyser collectivement les problématiques et à émettre des propositions d'actions dans différents domaines (logement, éducatif, social, médical...)

Engagement Éducation nationale :

- participer à la cellule de veille et de prévention ;
- faire bénéficier les partenaires de l'expertise Éducation nationale ;
- saisir la cellule en cas de problématique repérée ;
- prévenir le décrochage dans le cadre scolaire : cellule de veille interne aux établissements, parcours spécifiques ;
- favoriser la persévérance scolaire en misant sur l'accompagnement et la bienveillance au cœur même des établissements scolaires (1er et 2nd degrés) ;
- encourager l'implication de tous dans les activités périscolaires.

3. Orientation stratégique 2.3 Développer les actions visant à favoriser l'accompagnement à la parentalité concernant la place dans le suivi scolaire et en tant qu'éducateur

↳ Proposer des actions à destination des parents les plus éloignés de l'école en adaptant l'offre d'information et le mode de relation avec les parents

Engagement Éducation nationale :

- accueillir et accompagner les parents dans la relation avec l'école pour favoriser l'implication des élèves ;
- développer les espaces parents dans les établissements scolaires ;
- participer aux accompagnements proposés aux familles non francophones.

↳ Proposer des formations pour les professionnels qui travaillent avec les familles sur les cultures d'origine, pour les outiller dans leurs missions d'accueil et d'accompagnement

Engagement Éducation nationale :

- participer aux formations organisées par les partenaires ;
- être force de proposition et éventuellement personnel ressources dans le cadre de l'organisation des formations (élaborer des contenus, trouver des intervenants...).

CONCLUSION

Le Contrat de ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac poursuit cinq grandes ambitions :

- la mise en œuvre du **projet territorial de cohésion sociale et urbaine dans une approche globale et transversale** par l'activation de l'ensemble des leviers allant de l'emploi au développement économique en passant par l'habitat et les différents domaines garantissant et renforçant la cohésion sociale. Dans ce cadre, différents chantiers ont été engagés et d'autres le seront dès la signature du Contrat (documents d'orientations et conventions seront annexés) :

- * protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain (fin 2015) ;
- * convention de renouvellement urbain (courant 2016) ;
- * convention d'utilisation de l'abattement de TFPB sur les logements sociaux en faveur de la qualité de service (fin 2015) ;
- * convention de mixité sociale (1^{ère} semestre 2016).

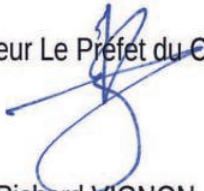
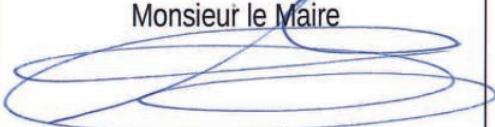
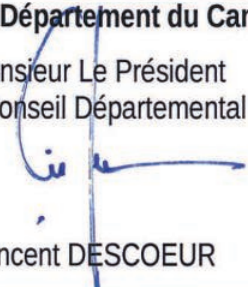
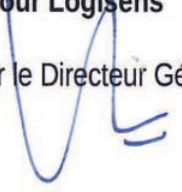
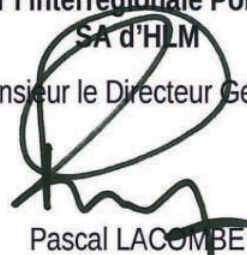
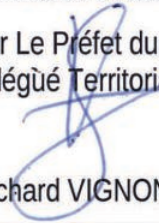
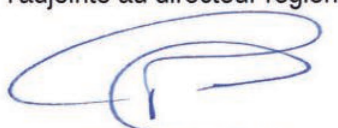
- le **changement de la gouvernance locale** en proposant une plus grande implication des acteurs locaux et des habitants dans le cadre d'une co-construction de projets innovants et structurants pour le quartier. Ainsi, des outils dynamiques et participatifs seront mis en place tels que la « Maison des projets », le Conseil de citoyens, les tables de quartier...

- la **modification des modes d'interventions** en accentuant le « aller vers » afin de toucher ceux qui en ont le plus besoin (les invisibles, les sans voix). Pour ce faire, de nouvelles instances et dispositifs (cellule de veille et de prévention, GUSP...) seront installés afin de permettre un travail de proximité, de renforcer le travail partenarial en proposant de coordonner les interventions de chacun et d'optimiser l'accompagnement du public.

- la **transformation profonde** (progressive mais volontariste) **du quartier de Marmiers** dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU). Le but ici, est de gommer les inégalités présentes sur le territoire communautaire et de modifier la structure sociologique de ce quartier en apportant plus de mixité des populations et des fonctions. Ainsi, le levier économique sera activé afin d'apporter de nouvelles fonctions à ce territoire et les efforts portés sur le volet habitat permettront de garantir un meilleur équilibre social.

- **l'attention toute particulière aux quartiers positionnés en veille** afin d'apporter des réponses aux problèmes identifiés et aux besoins émergents et évolutifs afin d'éviter une future relégation sociale de ces quartiers.

Ce Contrat ne pourra atteindre ses objectifs et avoir des résultats visibles et probants qu'avec une implication forte et soutenue des signataires du contrat et des partenaires locaux, au travers notamment des engagements mentionnés dans ce document mais également via les dispositifs et politiques de droit commun.

Pour l'Etat Monsieur Le Préfet du Cantal  Richard VIGNON	Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac Monsieur le Président  Jacques MEZARD	Pour la Ville d'Aurillac Monsieur le Maire  Pierre MATHONIER	Pour la Région Auvergne Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional  Dominique BRU
Pour le Département du Cantal Monsieur Le Président du Conseil Départemental  Vincent DESCOEUR	Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal Madame la Présidente  Bernadette GINEZ	Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal Madame la Directrice  Ghislaine CHARBONNEL	Pour le Centre Communal d'Action Sociale d'Aurillac Monsieur le vice-président  René PAGIS
Pour Logisens Monsieur le Directeur Général  Richard BAZELLE	Pour l'interrégionale Polygone SA d'HLM Monsieur le Directeur Général  Pascal LACOMBE	Pour Pôle emploi Cantal Monsieur le Directeur territorial délégué  Sébastien FAURE-ROUQUIÉ	Pour l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine Monsieur Le Préfet du Cantal Délégué Territorial  Richard VIGNON
Pour l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne Monsieur le Directeur Général et par délégation la déléguée territoriale du Cantal  Christine DEBEAUD	Pour la Caisse des dépôts Monsieur le Directeur Régional et par délégation l'adjointe au directeur régional  Pascale PINEAU	Pour l'Education Nationale La Directrice académique  Marilyne REMER	

GLOSSAIRE

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARS : Agent Régional de la Santé d'Auvergne

CAF : Caisse d'Allocation Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Caisse des Dépôts

CDV : Contrat de Ville

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CCSPD : Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CMU : Couverture Maladie Universelle

CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DSQ : Développement Social des Quartiers

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents

LLS : Logements Locatifs Sociaux

MDDFE : Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPS : Occupation du Parc Social
PEDT : Programme Educatif de Développement Territorial
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et Emploi
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNNS : Programme National Nutrition Santé
PRU : Programme de Rénovation Urbaine
PTS : Programme Territorial de Santé
QPV : Quartier en Politique de la Ville
REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RPLS : Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux
RSA : Revenu de Solidarité Active
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication
TIG : Travaux d'Intérêt Généraux

ANNEXES

Annexe n° 1 : Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du bassin d'Aurillac 2007/2014

Annexe n° 2 : Diagnostic partagé du Contrat de Ville du bassin d'Aurillac 2015/2020

Annexe n° 3 : Proposition de grille indicateurs de contexte du Contrat de Ville 2015/2020

Annexe n° 4 : Arrêté du Préfet du Cantal relatif à la composition du conseil citoyen (ainsi que la liste complémentaire) et reconnaissant la qualité de la structure porteuse de ce conseil à assurer son fonctionnement

Annexe n° 5 : Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB en faveur de la qualité de vie urbaine du quartier prioritaire « Marmiers »

Annexe n° 6 : Protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain

Annexe n° 7 : Convention de mixité sociale de l'agglomération du bassin d'Aurillac

Annexe n° 1

Bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du bassin d'Aurillac 2007/2014



BILAN

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2014

du bassin d'Aurillac

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU DISPOSITIF	page 3
II - LE CUCS DU BASSIN D'AURILLAC	page 4
a. Pilotage et animation	page 4
b. Temps fort : l'appel à projet	page 7
III - BILAN QUANTITATIF DU CUCS DU BASSIN D'AURILLAC	page 8
a. Nombre de projets soutenus	page 8
b. Nombre d'actions financées entre 2007 et 2014 par thématique du CUCS	page 8
c. Crédits CUCS mobilisés sur la période 2007 / 2014	page 12
IV - BILAN QUALITATIF DU CUCS DU BASSIN D'AURILLAC	page 16
a. Observations et analyse pour chacune des thématiques	page 16
b. Appréciation et réflexion concernant les axes transversaux	page 20
c. Plus values apportées par le CUCS	page 23
d. Axes de progrès à apporter aux quartiers dits en Politique de la Ville	page 24
CONCLUSION	page 26

I – PRESENTATION DU DISPOSITIF

La Politique de la Ville est une politique de solidarité territoriale. C'est la première politique territoriale de discrimination positive où l'Etat et les collectivités locales conjuguent leurs moyens pour mettre en oeuvre des projets de territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Au fondement de cette politique, on trouve la volonté de réduire l'écart de niveau entre les quartiers qui concentrent des populations cumulant des difficultés sociales et économiques et les autres quartiers de la ville.

La Politique de la ville répond aux cinq principes suivants :

- la territorialisation ;
- une addition au droit commun (*donc avec des moyens limités*) ;
- la transversalité ;
- la participation ;
- l'innovation (*autant que possible*).

Depuis 2007, l'Etat et les collectivités se sont engagés à mettre en place cette politique au travers d'un Contrat : le « CUCS »

a. Qu'est ce que le CUCS ?

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est un contrat conclu entre l'État et les collectivités territoriales. Il engage chacun des partenaires à mettre en oeuvre des actions concertées afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (*chômage, insécurité, logement...*).

Le cadre général et les orientations ont été définis par le Comité Interministériel à la Ville (CIV) du 9 mars 2006. Le CUCS s'inscrit donc dans une politique nationale, définie par l'Etat, nommée « politique de la ville », qui prend en compte à la fois les politiques sectorielles développées (*politiques dites de droit commun*) par les communes et l'EPCI, en direction des quartiers et les actions spécifiques conduites au sein même de ces quartiers.

Si initialement les contrats ont été signés par les partenaires pour une période de trois ans (2007-2009), ils ont fait l'objet de différents avenants les prolongeant jusqu'au 31 décembre 2014 (*circulaire du 8 novembre 2010 relative à la prolongation des CUCS*).

b. A quoi devait contribuer le CUCS concrètement ?

Si la finalité de la politique de la ville est bien de «réduire les écarts de développement avec le reste de l'agglomération», dans les faits, cet objectif stratégique n'est pas facile à atteindre, d'autant plus que les moyens spécifiques alloués par les pouvoirs publics restent faibles au regard des enjeux auxquels les politiques de droit commun se doivent également de contribuer.

Par contre, il est certain que le CUCS, par l'intermédiaire de ses actions et de ses acteurs, tend à améliorer (*voire même dans certains cas « à changer »*) la vie des habitants de ces quartiers.

Aussi, il devait contribuer :

→ concernant les personnes :

- à se remettre en mouvement, entrer dans un parcours (*d'intégration, de réussite scolaire, d'insertion professionnelle...*), de « ré-ouvrir » des perspectives ;
- à lutter contre le repli sur soi et l'isolement (*encore renforcé dans un contexte de crise*), à s'ouvrir à des domaines inconnus, à s'intégrer dans le quartier et pourquoi pas à agir dans son quartier ;
- à devenir plus autonome et plus responsable (*que l'on soit femme, homme, parent, jeune, enfant*) dans ses choix pour soi, pour sa famille, ses enfants et être en mesure de prendre sa place dans la société.

→ concernant le territoire dans sa globalité :

- à favoriser le lien social et le vivre-ensemble dans les quartiers et l'agglomération ;
- à valoriser l'image de ces quartiers et de leurs habitants.

II – LE CUCS DU BASSIN D'AURILLAC

Le CUCS du bassin d'Aurillac a été signé le 16 avril 2007 entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), la Ville d'Aurillac, le Conseil Général du Cantal et la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal.

Ce contrat prenait en compte la géographie prioritaire identifiée par l'Etat (*en concertation avec la Communauté d'Agglomération*), à savoir deux quartiers de la Ville d'Aurillac : Iris **Saint Géraud** (*Centre Ancien*) et Iris **Marmiers** (*quartiers Sud*).

En matière d'orientation, six grands domaines ont été retenus :

- Habitat et cadre de vie
- Prévention / Citoyenneté
- Accès aux soins et à la santé
- Education
- Accès à l'emploi et Développement économique
- Accès à la culture

De plus, trois axes transversaux devaient être pris en compte dans les projets développés : la **mixité sociale**, la **lutte contre les discriminations** et la **participation et l'implication des habitants**.

a. Pilotage et animation

Durant toute la durée du contrat, la coordination et l'animation du dispositif ont été assurées par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), via le service en charge de la Politique de la Ville, qui avait pour principale mission :

- la préparation des programmations annuelles (*suivi technique et administratif en lien avec les services de l'Etat*),
- la définition et la rédaction de la note de cadrage annuelle et du dossier de demande de subvention (*commun à l'Etat et la CABA*),
- le lancement de l'appel à projets (*via le site de la CABA et l'envoi d'un courrier et/ou mail*),
- la définition et la rédaction des différents documents servant à l'instruction, l'examen et l'évaluation des actions : tableaux de bord, plans de financement de la programmation, notes, courriers, synthèses, diaporama, etc.,
- l'accompagnement et le soutien aux acteurs locaux pour la définition et la mise en place d'actions,
- l'instruction des projets en lien étroit avec la Préfecture du Cantal puis la DDCSPP 15 (*suite à la révision générale, en 2009, des politiques publiques / RGPP*),
- la préparation des différentes instances du CUCS (*rencontres et groupes de travail « Politique de la Ville », coordination technique et comité de pilotage du CUCS...*) : agenda, bases de données, invitations, comptes-rendus / relevés de conclusions, préparation des dossiers, organisation logistique, etc.
- l'instruction des bilans des actions du CUCS et la rédaction du rapport d'activité du dispositif ;
- la notification des subventions par la rédaction et l'envoi d'un courrier aux porteurs de projets (*document signé par la Vice-Présidente de la CABA en charge de la Politique de la Ville et le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal puis le Directeur de la DDCSPP 15, mentionnant les subventions allouées et les éventuelles remarques et/ou modifications formulées par la coordination technique et le comité de pilotage du CUCS*),
- la participation aux différentes réunions institutionnelles afin d'assurer une articulation entre les orientations du CUCS et celles de l'ensemble des politiques publiques de droit commun, mais également, afin de garantir une cohérence et une lisibilité des réponses (projets / actions) apportées sur les territoires en « Politique de la Ville ».

Tout au long du contrat, **trois niveaux d'instances** ont été mis en place : décisionnel, technique et thématique.

⇒ **Une instance décisionnelle**

- **Le Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage, co-animé par l'Etat (*Directeur de la DDCSPP 15*) et la CABA (*Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville*), avait pour but d'examiner et valider la (les) programmation(s) annuelle(s) sur la base des préconisations formulées par la coordination technique. Il avait aussi pour mission d'évoquer l'actualité du dispositif (*évaluation intermédiaire, avenant de prolongation, réforme de la « Politique de la Ville... »*) et d'échanger sur les axes et orientations à renforcer et/ou à développer pour l'année N+1.

Les membres de cette instance étaient les signataires du CUCS et les différents services de l'Etat (*la Direction Régionale Jeunesse et Sport et Cohésion Sociale / la déléguée de l'ACSE, la DIRECTE, l'ARS, la PJJ, les services du Cabinet du Préfet...*) et d'autres partenaires institutionnels impliqués dans la Politique de la Ville (bailleurs sociaux notamment : Logisens, SA Polygone).

12 réunions du comité de pilotage ont été organisées sur la durée du contrat avec une participation satisfaisante des partenaires.

⇒ **Trois instances techniques**

- **la Coordination technique**

La coordination (*ou comité*) technique était composée des cinq référents CUCS dont les institutions étaient signataires du contrat et de différents représentants des services de l'État. Cette instance avait pour objectifs :

- d'étudier les dossiers de demande de subvention en veillant à leur éligibilité au vu des axes et objectifs poursuivis par le CUCS ;
- d'auditionner les opérateurs afin d'échanger avec eux sur les projets déposés, de leur donner (*si besoin*) des précisions sur les orientations du CUCS, de leur demander éventuellement d'étayer leur(s) projet(s) et leur rappeler les règles d'éligibilité.

Cette instance se réunissait une fois par an en tout début d'année (*janvier / février*).

- **le groupe technique Etat/DDCSPP 15 et CABA**

Ce sont en moyenne cinq à six rencontres annuelles qui sont organisées par la CABA et l'Etat pour le pilotage et le suivi du CUCS. Celles-ci avaient pour but :

- d'organiser l'instruction de la programmation annuelle : rétro-planning, modalités administratives, règles pour la ventilation des crédits CUCS (*CABA et ACSE*)...
- d'évoquer les bilans des actions CUCS N-1 ;
- d'examiner, en amont du comité technique, les propositions de projets N ;
- de finaliser le relevé de décision de la coordination technique et le plan de financement de la programmation annuelle ;
- de préparer les différentes réunions institutionnelles (*coordination technique, comité de pilotage, rencontres politique de la ville...*) : conducteur de réunion, dossier, diaporama... ;
- d'échanger sur les orientations du CUCS et d'élaborer la note de cadrage N+1 ainsi que de réactualiser (si besoin) le dossier de demande de subvention.

- **le groupe technique : Rencontres « Politique de la Ville »**

La CABA et la DDCSPP 15 ont organisé sept rencontres « Politique de la Ville » entre 2010 et 2014, avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par ce dispositif, avec pour objectifs :

- de faire le point sur les différentes actions financées ;
- de faire émerger des projets de préférence collectifs, en fonction des besoins identifiés ;

- de mettre en cohérence les actions proposées ;
- de favoriser les échanges entre les différents opérateurs locaux dans le but de développer le partenariat de projet ;
- d'assurer un appui (*accompagnement méthodologique*) au montage de projets ;
- de garantir une articulation entre les interventions de la politique de la ville, les politiques sectorielles et le dispositif de droit commun.

⇒ **Cinq groupes de travail thématiques**

▪ **Sur le thème "Quartiers Prioritaires" : Cellule Développement Social sur les quartiers CUCS**

Entre 2007 et 2008, une cellule DSL « quartiers prioritaires » co-animée par les référents techniques « CUCS » de la CABA (*Chef de service Politique de la Ville*) et de la Ville d'Aurillac (*Directrice Adjointe du CCAS d'Aurillac*), s'est réunie quatre fois (*trois en 2007 et une fois début 2008*) avec pour mission de réaliser un diagnostic et d'élaborer un plan d'actions 2008/2009 pour les quartiers identifiés comme prioritaires (*Iris Marmiers et Iris Saint Géraud*).

A l'issue de la définition et de la validation du plan d'actions, quatre projets ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique (*par le référent technique CUCS avec l'appui d'un expert en Politique de la Ville / le Cabinet RCC CROUZOUOLON*) :

- le Fonds de Participation de Habitants (FPH) porté par le Centre social de Marmiers ;
- le Système d'Echange Local (SEL) qui devait être mis en place par le Centre Social Municipal du Cap Blanc ;
- l'Accompagnement social des gens du voyage qui devait déboucher sur l'élaboration d'un programme d'actions et l'identification d'un opérateur ;
- la Gestion Urbaine de Proximité portée par la Ville d'Aurillac.

▪ **Sur le thème "Accès à l'emploi et Développement économique" : Comité opérationnel « Emploi/ Insertion »**

Diverses rencontres, regroupant les structures Insertion par l'Activité Economique (IAE) et leurs financeurs, ont été organisées entre 2008 et 2011 sous l'impulsion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CABA. Celles-ci avaient pour objectif d'échanger et de proposer des solutions adaptées face aux difficultés et freins rencontrés par le public en insertion des quartiers CUCS.

▪ **Sur le thème "Accès aux soins et à la santé" : Comité technique « Education et promotion de la santé sur les quartiers en Politique de la Ville »**

Entre 2010 et 2014, un comité technique dans le domaine de l'éducation et de la promotion de santé a été mis en place afin de réaliser un état de lieu et un plan d'actions pour les habitants de deux cités populaires (*Canteloube et Clemenceau*), situées sur un des quartiers prioritaires d'Aurillac (*Iris Marmiers*). Cette instance, qui s'est réunie trois fois par an, était co-animée par le chef de projet « CUCS » de la CABA et les deux chargés de projets à l'IREPS Auvergne Antenne 15 (*Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé*).

En matière de résultat, on peut identifier : un diagnostic territorial partagé, l'élaboration d'un programme d'actions pluri-annuel 2012/2014 et la définition et mise en œuvre de nombreuses actions.

▪ **Sur le thème "Participation des habitants" :**

- Un comité de pilotage pour la mise en place d'une démarche de Développement Social Local (DSL) sur les quartiers en Politique de la Ville :

Dans le cadre du CUCS, l'Etat / DDCSPP 15 et la CABA ont retenu, lors de la programmation 2012, le projet de formation dans le domaine du Développement Social Local (DSL), présenté par l'Association Accent'Jeunes. Toutefois, ils ont souhaité que cette Formation - Action - Recherche (FAR), initialement prévue pour les Educateurs d'Accent'Jeunes, soit élargie à l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville et des habitants des deux quartiers prioritaires du CUCS

Pour ce faire, un comité de pilotage, co-animé par la CABA et la DDCSPP 15 et composé des signataires du CUCS (*Ville d'Aurillac, Conseil Général du Cantal et Caisse d'Allocations Familiales du Cantal*) a été mis en place et s'est réuni trois fois au cours de l'année 2012 avec pour objectifs :

- de définir la démarche DSL pour les professionnels et élus intervenant sur les deux quartiers prioritaires du CUCS d'Aurillac ;
- de garantir l'implication et la participation active des habitants ;
- de choisir le prestataire parmi les trois propositions recueillies par l'association Accent'Jeunes ;
- de préparer et organiser une journée de sensibilisation au DSL à destination d'élus, d'acteurs de terrain et d'habitants (*rencontre qui a accueilli plus d'une soixantaine de personnes le 13 décembre 2012 au Centre Social de Marmiers*).

- Un comité de suivi et de réflexion pour l'accompagnement de la Formation Action Recherche dans le domaine du Développement Social Local (DSL) (cf. information page 22 et 23 du bilan)

Afin de soutenir et d'accompagner la Formation - Action - Recherche / DSL, un comité de réflexion et de suivi a été mis en place en 2013. Cette instance, qui était organisée et animée par la CABA, était composée des partenaires institutionnels signataires du CUCS, des responsables de structures qui ont des agents participant à cette formation (*Accent'Jeunes, centres sociaux de Marmiers et du Cap Blanc, Logisens, SA Polygone,...*), ainsi que trois habitants inscrits dans cette démarche.

Aussi, entre 2013 et 2014, cette instance multi-partenariale s'est réunie 4 fois, avec pour mission :

- de soutenir la Formation / Action / Recherche qui a réuni, de février 2013 à janvier 2014, 12 habitants, 2 élus et 14 acteurs de terrain ;
- d'être en appui à l'organisation des « Ateliers de l'Avenir » qui se sont déroulés les 18 et 19 octobre 2013 à l'Espace de Carmes ;
- de participer et accompagner à la création d'un réseau d'habitants et de professionnels dans le domaine du DSL appelé « Fait Tout Ensemble ».

b. Temps fort du CUCS : l'appel à projet

L'organisation de travail de l'équipe chef de projet CUCS, avec l'ensemble des partenaires, était pour l'essentiel rythmée par l'appel à projet de fin d'année.

Le lancement de l'appel à projet (*constitué de la note de cadrage annuelle et du dossier de demande subvention CUCS*) se déroulait généralement à l'automne, lors d'une réunion organisée à la Préfecture du Cantal, conviant l'ensemble des opérateurs locaux.

Parallèlement, une communication était mise en place afin de permettre au plus grand nombre de répondre à l'appel à projet. Pour ce faire, deux supports ont été utilisés :

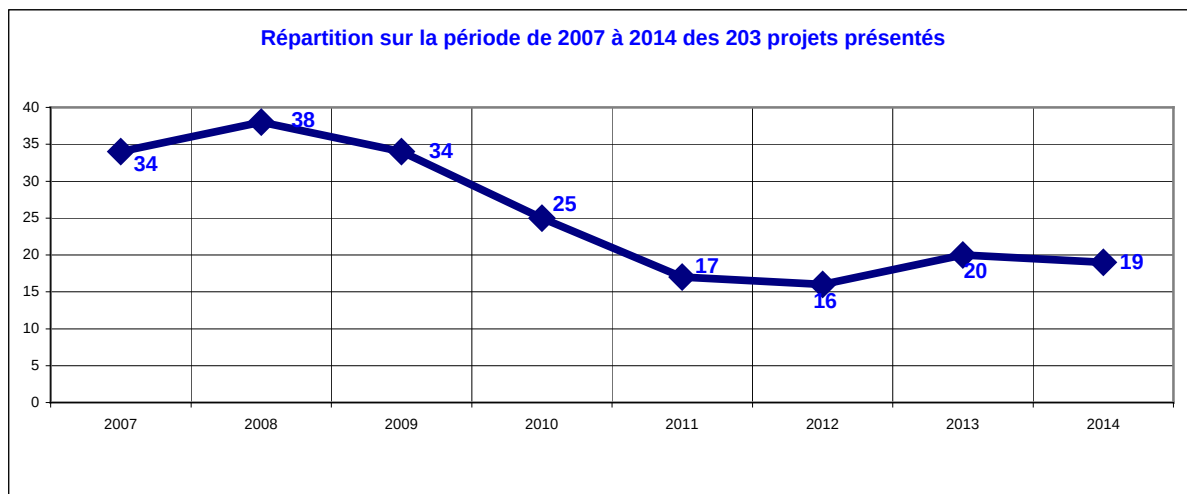
- le site Internet de la CABA,
- l'envoi d'un courrier et /ou mail à destination des porteurs de projets impliqués localement dans la Politique de la Ville, et étant susceptibles de répondre aux critères/priorités inscrits dans la note de cadrage N+1.

III – BILAN QUANTITATIF DU CUCS DU BASSIN D'AURILLAC

a. Nombre de projets soutenus

203 projets ont été financés sur la période 2007 - 2014

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
34	38	34	25	17	16	20	19	203



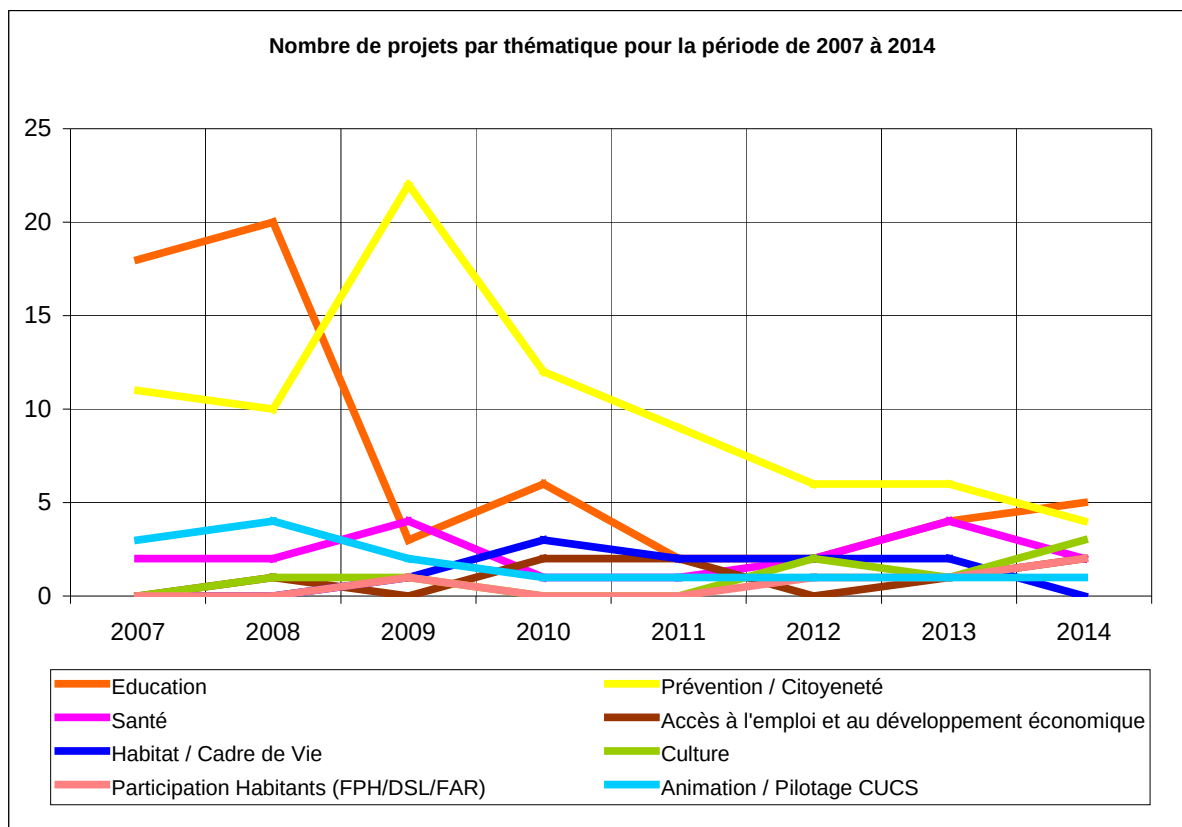
La baisse du nombre de projets à partir de la 3^{ème} année du contrat, puis la stagnation de la 5^{ème} à la 8^{ème} année, correspond à une stratégie définie dès 2009 par l'Etat et la CABA afin d'éviter le « saupoudrage » des crédits CUCS (*principal reproche formulé à la Politique de la Ville*).

En effet, en 2009, les co-pilotes ont fait le choix :

- de restreindre les objectifs dans le but de recentrer les actions sur les problèmes les plus prégnants identifiés dans les quartiers prioritaires ;
- de réduire le nombre d'opérateurs en privilégiant les projets de proximité et s'inscrivant dans la durée.

b. Nombre d'actions financées entre 2007 et 2014 par thématique du CUCS

Thématiques du CUCS	Année								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
L'accès à l'emploi et le développement économique	0	1	0	2	2	0	1	2	8
Education	18	20	3	6	2	2	4	5	60
Prévention / Citoyenneté	11	10	22	12	9	6	6	4	80
L'accès aux soins et à la santé	2	2	4	1	1	2	4	2	18
L'habitat et le cadre de vie	0	0	1	3	2	2	2	0	10
L'accès à la culture	0	1	1	0	0	2	1	3	8
Participation des habitants (FPH / DSL)	0	0	1	0	0	1	1	2	5
Animation / pilotage du CUCS	3	4	2	1	1	1	1	1	14
Total	34	38	34	25	17	16	20	19	203



Sur la période du CUCS, le nombre des projets par thématique a évolué. Ainsi, si les thèmes « Prévention/Citoyenneté » et « Education » représentent la part la plus importante sur les 3 premières années, on note un rééquilibrage entre les thématiques à partir de 2009/2010 et cela pour trois raisons :

- une première correspond à la prise en charge progressive (*entre 2009 et 2011*) par la CABA, d'un certain nombre d'actions relevant des domaines de l'Education et de la Prévention de la Délinquance. En effet, les projets qui ne s'adressaient pas prioritairement aux habitants des quartiers en Politique de la Ville, n'ont plus été financés par le CUCS mais par des crédits de droit commun « CABA » via deux dispositifs : le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) et le Projet Educatif Communautaire (PEC) ;
- une seconde repose sur la mise en place, par la CABA (*en 2008 et 2009*), d'une cellule « Développement Social / quartiers CUCS » qui avait pour objectifs de réaliser un diagnostic et d'élaborer un plan d'actions pluri-annuel proposant de nouvelles thématiques et axes de travail tels que « Habitat et cadre de vie » et « participation des habitants ». A noter que cette démarche d'accompagnement des acteurs locaux, à l'identification des besoins et des réponses à apporter aux habitants des quartiers en Politique de la Ville, a été réalisée dans le cadre d'une mission d'assistance avec l'appui d'un consultant en politiques urbaines et sociales (*le Cabinet RCC*).
- une troisième est liée à la prise en compte (*dés 2010*) dans la note de cadrage du CUCS, des préconisations de l'évaluation du contrat à mi-parcours, suggérant le développement de nouveaux projets dans les domaines comme « l'accès au soin et à la santé » ; « l'accès à la culture » et « l'habitat et le cadre de vie », ainsi que le renforcement de la participation des habitants.

⇒ Projets spécifiques développés pour les habitants des quartiers prioritaires

Sur les 203 projets soutenus dans le cadre du CUCS, **104 concernent exclusivement les habitants des quartiers en « Politique de la Ville »** (soit 59,4 % de la totalité des projets financés par le CUCS entre 2007 et 2014).

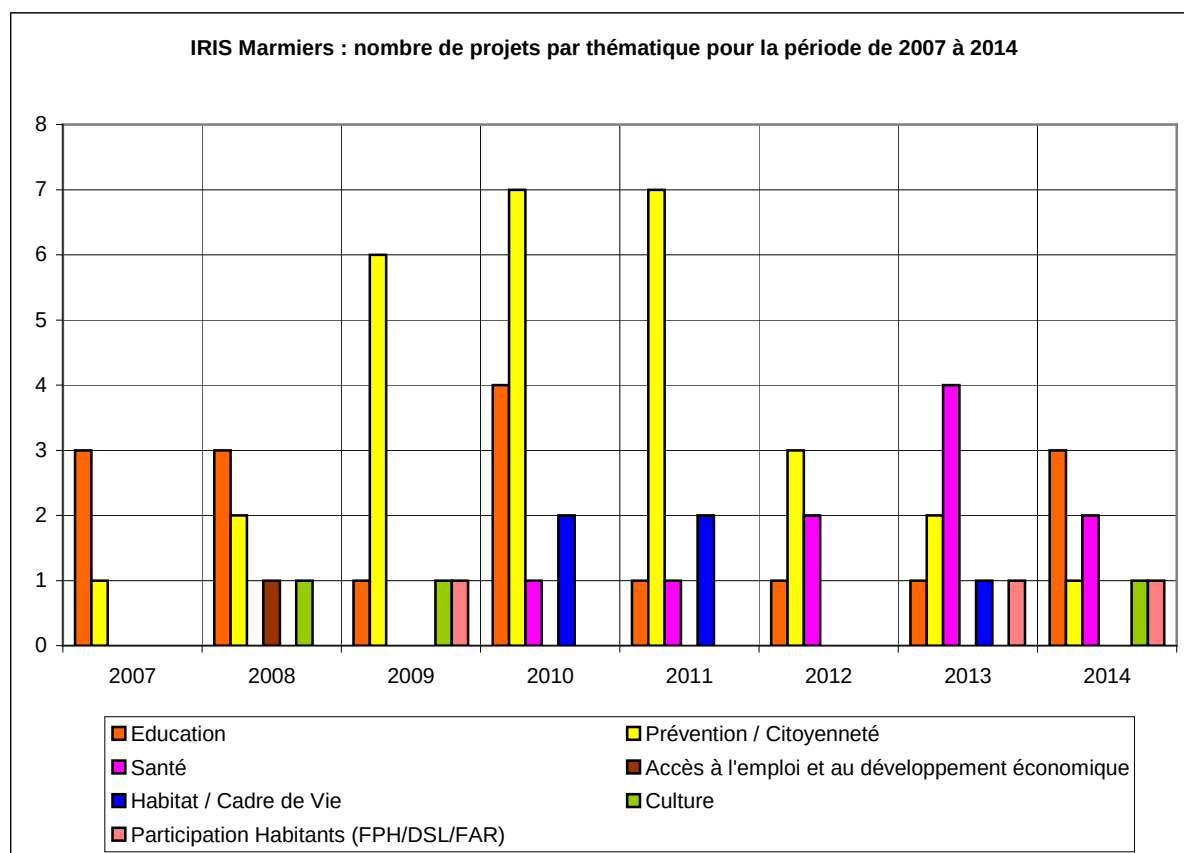
En observant plus précisément chacun des territoires prioritaires, on remarque :

- sur l'Iris Marmiers : **69 actions ont été proposées**, représentant 1/3 (soit 34 %) des projets financés entre 2007 et 2014 dans le cadre du CUCS.

Parmi ces projets, 67 % concernent deux domaines : « Prévention / Citoyenneté » et « Education ».

La représentation de ces deux thèmes est plus ou moins constante sur l'ensemble de la période du contrat, puis à partir de 2011, de nouvelles actions seront proposées sur l'Iris Marmiers, relevant de 4 nouveaux domaines dont l'accès aux soins et à la santé.

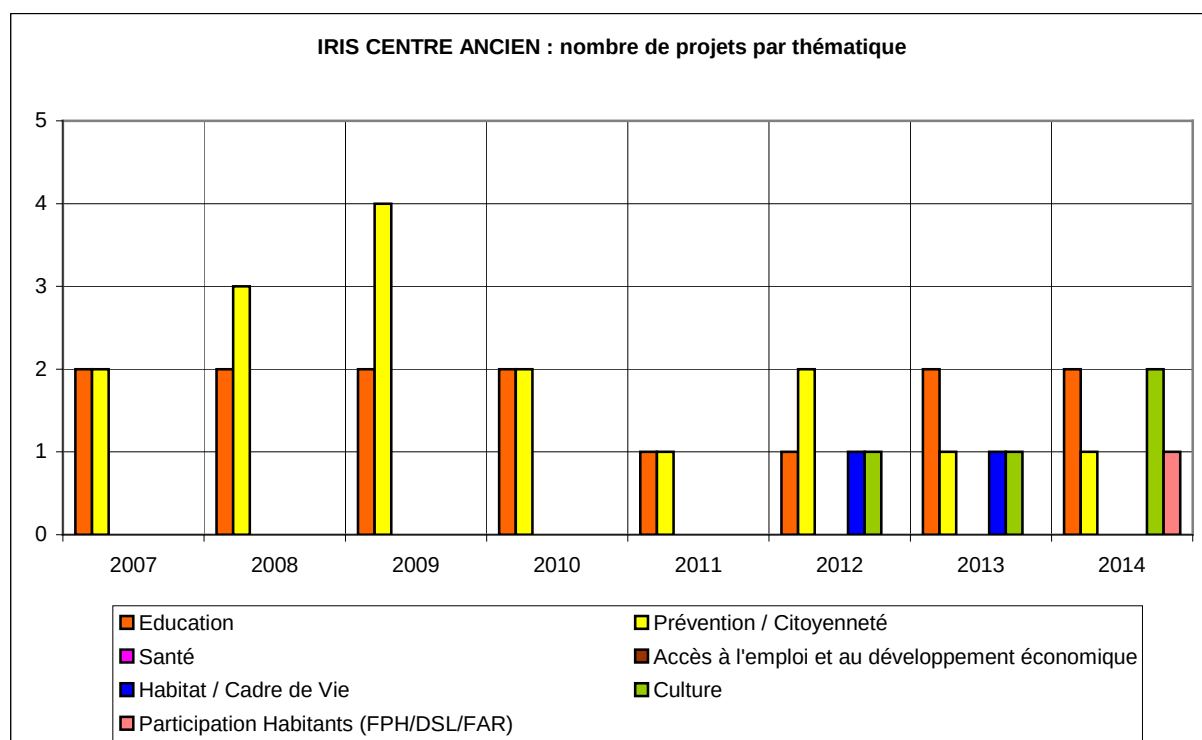
Thématiques du CUCS	Année								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
L'accès à l'emploi et le développement économique	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Education	3	3	1	4	1	1	1	3	17
Prévention / Citoyenneté	1	2	6	7	7	3	2	1	29
L'accès aux soins et à la santé	0	0	0	1	1	2	4	2	10
L'habitat et le cadre de vie	0	0	0	2	2	0	1	0	5
L'accès à la culture	0	1	1	0	0	1	0	1	4
Participation des habitants (FPH / DSL)	0	0	1	0	0	0	1	1	3
Total	4	7	9	14	11	7	9	8	69



- Sur l'Iris Saint Géraud : **36 projets ont été développés** sur le centre ancien de la Ville d'Aurillac, correspondant à un peu plus d'1/6^{ème} du total des actions soutenues (soit 17,74 %).

Thématiques du CUCS	Année								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
L'accès à l'emploi et le développement économique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Education	2	2	2	2	1	1	2	2	14
Prévention / Citoyenneté	2	3	4	2	1	2	1	1	16
L'accès aux soins et à la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'habitat et le cadre de vie	0	0	0	0	0	1	1	0	2
L'accès à la culture	0	1	1	0	0	1	1	2	4
Participation des habitants (FPH / DSL)	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	4	5	6	4	2	5	5	6	37

Les projets mis en œuvre concernaient, pour 94 %, trois thématiques : « Prévention / Citoyenneté » ; « Education » et « Accès à la culture ».



Comme pour l'Iris Marmiers, on observe une prédominance, sur les 5 premières années du CUCS, des thématiques « Prévention / Citoyenneté » et « Education ». Puis, à partir de 2012, des actions seront développées afin de favoriser l'accès à la culture, proposer une amélioration du cadre de vie et optimiser l'implication des habitants du quartier prioritaire aux projets proposés.

⇒ **Actions relevant des dispositifs de droit commun** (*financés par le CUCS*) touchant les habitants des quartiers en Politique de la Ville

Thématiques du CUCS	Année								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
L'accès à l'emploi et le développement économique	0	0	0	2	2	0	1	2	7
Education	13	15	0	0	0	0	1	0	29
Prévention / Citoyenneté	8	5	12	3	1	1	3	2	35
L'accès aux soins et à la santé	2	2	4	0	0	0	0	0	8
L'habitat et le cadre de vie	0	0	1	1	0	1	0	0	3
L'accès à la culture	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Total	23	22	17	6	3	3	5	4	83

Le CUCS a soutenu **83 projets** (*soit 40,9 % de la totalité des projets financés par le CUCS entre 2007 et 2014*) qui s'inscrivaient dans des dispositifs de droit commun et qui touchaient aussi les populations des deux territoires prioritaires.

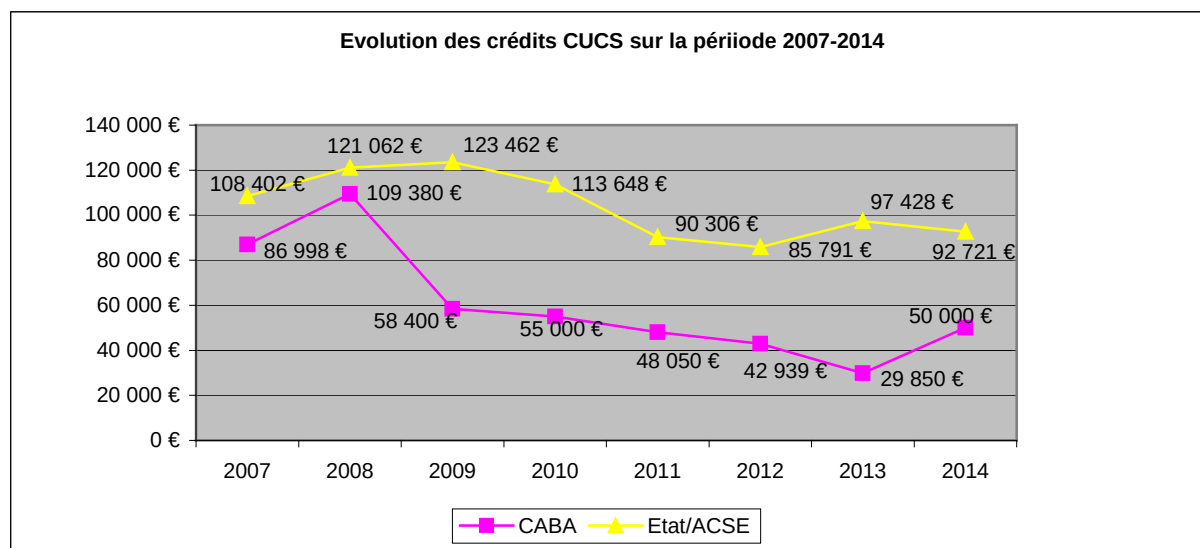
Ceux ci concernés majoritairement les thèmes « Prévention / Citoyenneté » et « Education ».

c. Crédits CUCS mobilisés sur la période 2007 - 2014

⇒ Financement « Politique de la Ville / CUCS » sur les 8 années du Contrat

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Etat / ACSE	108 402 €	121 062 €	123 462 €	113 647 €	90 306 €	85 791 €	97 428 €	92 721 €	832 819 €
CABA	86 998 €	109 380 €	58 400 €	55 000 €	48 050 €	42 939 €	29 850 €	50 000 €	480 617 €
Total	195 400 €	230 442 €	181 862 €	168 647 €	138 356 €	128 730 €	127 278 €	142 721 €	1 313 436 €

Le montant global des crédits CUCS alloués sur la période 2007-2014 est de **1 313 436 €**, dont **832 819 €** (*soit 63%*) venant de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité (**ACSE**), gestionnaire des fonds de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville, et **480 617 €** (*soit 37%*) de la **CABA** (*cf. annexe n°4 - tableau des crédits alloués dans le cadre du CUCS sur la période 2007-2014*).



On peut observer une baisse progressive des crédits Politique de la Ville sur la durée du contrat, que se soient pour ceux attribués par l'Etat via l'ACSE, mais également pour ceux fléchés par la CABA.

- Concernant les **crédits CUCS Etat**, la baisse représente - **14,5 %** (soit un peu plus de 15 K€) entre 2007 et 2014 et - **24,9 %** (soit un peu plus de 30 K€) entre 2009 et 2014. Elle est liée en grande partie aux restrictions budgétaires de l'Etat et notamment pour le programme 147 de la Politique de la Ville.

A noter que la réduction du volume financier de ce programme est, en 2013, compensée par la prise en charge d'une partie des actions de prévention sociale développées sur les quartiers en Politique de la Ville par le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

- A propos **des crédits CABA fléchés sur le CUCS**, la baisse intervient à partir de la troisième année en raison (comme explicité ci-dessus) du financement par l'EPCI (entre 2009 et 2011) de certaines actions relevant des domaines de l'Education et de la Prévention de la Délinquance, ne concernant pas prioritairement les quartiers CUCS. Ainsi, la CABA a subventionné ces actions dans le cadre de son enveloppe « Politique de la Ville » (crédits de droit commun) et a organisé, dès 2009, une programmation annuelle spécifique (dissociée de celle du CUCS) pour le Projet Educatif Communautaire (PEC) et une, à partir de 2010, pour le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD). On peut également observer que le financement alloué par la CABA sur les cinq dernières années est d'environ 50 K€, sauf en 2012 et 2013 où l'on constate un essoufflement en matière de proposition de nouveaux projets.

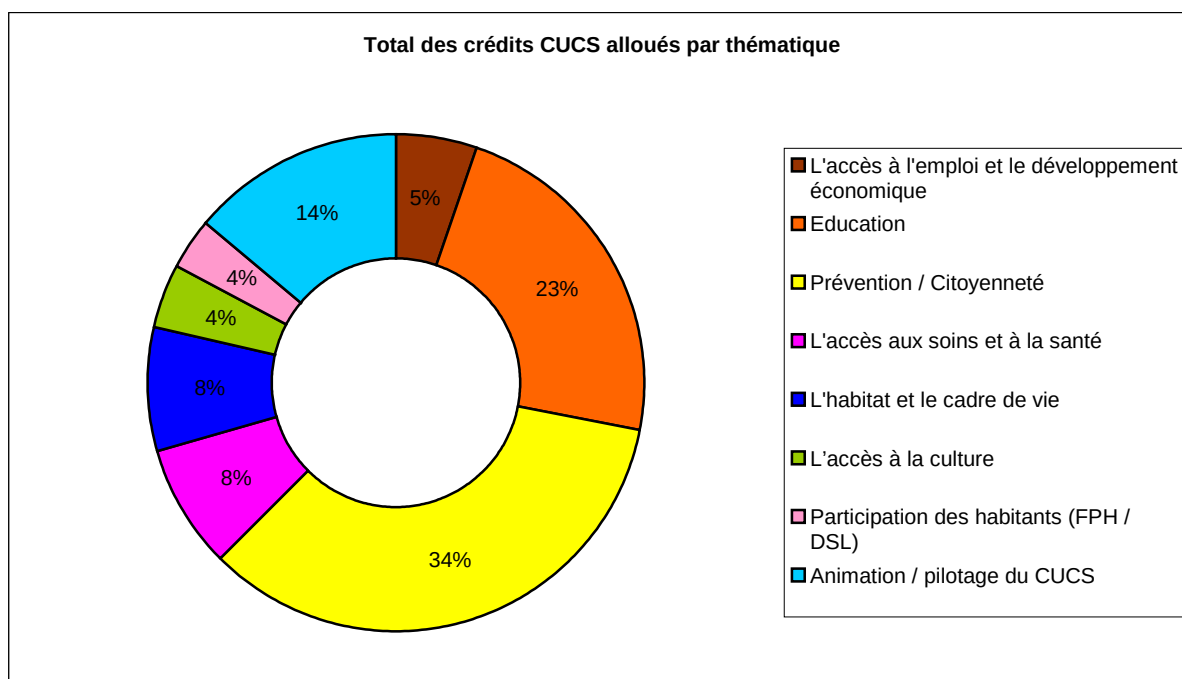
⇒ Financements CUCS par thématique

Thématiques du CUCS	Année								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
L'accès à l'emploi et le développement économique	0 €	5 000 €	0 €	20 000 €	10 500 €	0 €	15 000 €	19 200 €	69 700 €
Education	99 200 €	94 550 €	7 000 €	25 800 €	11 000 €	12 000 €	22 848 €	27 500 €	299 898 €
Prévention / Citoyenneté	48 200 €	49 747 €	101 954 €	71 910 €	56 856 €	49 700 €	37 400 €	34 500 €	450 267 €
L'accès aux soins et à la santé	15 000 €	16 700 €	21 908 €	7 037 €	9 000 €	19 530 €	11 030 €	6 500 €	106 705 €
L'habitat et le cadre de vie	0 €	0 €	7 000 €	33 900 €	41 000 €	11 500 €	13 000 €	0 €	106 400 €
L'accès à la culture	0 €	4 000 €	2 000 €	0 €	0 €	16 000 €	8 000 €	23 000 €	53 000 €
Participation des habitants (FPH / DSL)	0 €	0 €	4 000 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €	22 021 €	46 021 €
Animation / pilotage du CUCS	33 000 €	60 445 €	38 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	181 445 €
Total	195 400 €	230 442 €	181 862 €	168 647 €	138 356 €	128 730 €	127 278 €	142 721 €	1 313 436 €

Les domaines où les financements CUCS ont été les plus importants sur la durée du contrat sont :

- la thématique « Prévention / Citoyenneté » avec 34,28 % ;
- le volet « Education » avec 22,83 % ;
- l'animation et le pilotage du CUCS avec 13,81 %
- l'« Accès aux soins et à la santé » et l'« Habitat et cadre de vie » avec 8,12% chacun.

A contrario, les thématiques les moins financées sont : l'« Accès à l'emploi et le développement économique » avec 5,31 % , l'« Accès à la culture » avec 4,03 % et la « Participation des habitants » avec 3,50 %.



Le coût des actions peut varier d'une manière importante selon la nature du projet et de la thématique traitée. Par exemple, pour être efficace, un projet d'insertion sociale et professionnelle à destination d'un public désocialisé, devra mobiliser une multitude de partenaires et s'échelonner sur plusieurs mois, ce qui aura des répercussions importantes sur le coût du projet. En revanche, sur d'autres thématiques, de nombreuses actions où la mutualisation des moyens et la mobilisation de ressources existantes sont possibles, solliciteront moins de moyens financiers.

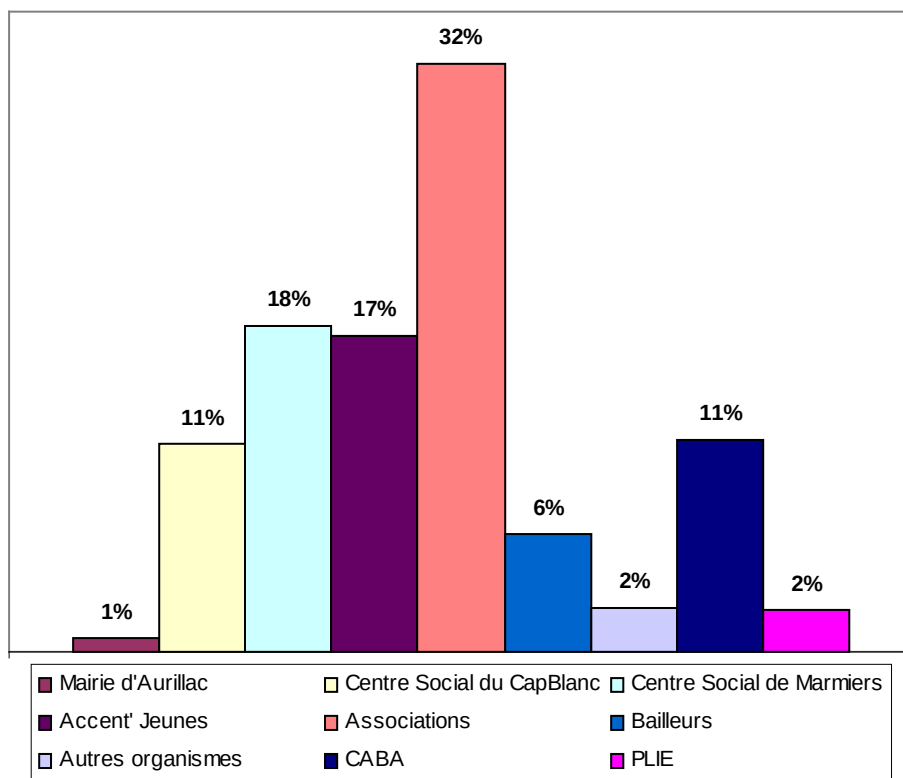
Ainsi, une répartition parfaite de l'enveloppe financière entre les thématiques du CUCS ne permettrait pas de dire que tous les axes prioritaires sont développés avec la même proportion et les mêmes résultats.

Aussi, le critère financier ne semble pas très pertinent pour évaluer l'impact des réponses apportées sur chaque thématique.

⇒ Subventions CUCS selon le type d'opérateur

Opérateurs	Année								Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Centres Sociaux	32 900 €	34 897 €	54 754 €	56 400 €	38 856 €	46 500 €	55 348 €	56 000 €	375 655 €
Mairie d'Aurillac	0 €	0 €	10 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 400 €
Accent'Jeunes	25 000 €	30 000 €	32 200 €	20 000 €	22 000 €	32 200 €	28 400 €	31 821 €	221 621 €
Bailleur sociaux (Logisens)	0 €	0 €	0 €	33 900 €	41 000 €	4 500 €	3 000 €	0 €	82 400 €
Autres associations locales	94 300 €	95 600 €	40 508 €	45 038 €	26 500 €	35 530 €	30 530 €	44 900 €	412 906 €
Autres opérateurs (CAF 15, Mairie, PLIE, Etablissements scolaire...)	10 200 €	11 945 €	36 000 €	3 309 €	0 €	0 €	0 €	0 €	61 454 €
CABA (Animation, Pilotage, Evaluation, Assistance aux porteurs de projets...)	33 000 €	58 000 €	8 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	149 000 €
Total	195 400 €	230 442 €	181 862 €	168 647 €	138 356 €	128 730 €	127 278 €	142 721 €	1 313 436 €

Part des crédits CUCS alloués aux différents types d'opérateurs



Le tableau et le graphique ci-dessus mettent en avant trois points très intéressants :

- la part des subventions CUCS versées aux associations locales représente **67 %**, ce qui confirme la place importante que joue le tissu associatif dans les réponses à apporter aux habitants des quartiers prioritaires ;
- **28,60 %** des crédits « Politique de la Ville » sont **alloués aux deux centres sociaux** intervenant sur les quartiers CUCS, ce qui atteste bien leur rôle d'acteur de proximité et d'interlocuteur privilégié pour construire des réponses aux besoins identifiés concernant les habitants des territoires en Politique de la Ville ;
- le financement d'actions (*pour un montant de **82 400 €***) développées par le **bailleur « Logisens »** dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie, le positionne comme un opérateur pertinent et incontournable pour co-construire de nouveaux projets avec les partenaires locaux et les habitants.

VI – BILAN QUALITATIF DU CUCS DU BASSIN D'AURILLAC

a. Observations et analyse pour chacune des thématiques

⇒ Accès à l'emploi et au développement économique

Afin de répondre aux deux objectifs poursuivis par le CUCS, à savoir : développer des actions en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes et des seniors (*la volonté était de réintégrer dans une démarche d'insertion professionnelle les personnes qui en sont les plus éloignées*) et soutenir et accompagner à l'émergence de projets, **huit actions** ont été proposées entre 2007 et 2014, pour un **montant total de 69 700 €**.

Ces projets se traduisent par :

- en 2008, une journée « Portes ouvertes » à destination des entreprises, initiée dans le cadre du comité opérationnel « Emploi/ Insertion » du CUCS animé par le PLIE de la CABA, et organisée par l'association Oxygène (*structure de l'IAE*) ;
- en 2009, la mise en place, par le PLIE, d'une cellule d'ingénierie sociale (*sur la période 2009/2010*) pour le développement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics ;
- en 2010 et 2011, l'accompagnement et le financement des porteurs de projet de la communauté des Gens du Voyage de l'Aire des Dinandiers, porté par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) d'Auvergne ;
- en 2011, la réalisation d'un diagnostic territorial « Emploi / Insertion » sur les quartiers CUCS afin d'établir une comparaison entre les caractéristiques des personnes accompagnées sur l'Iris Marmiers (*quartiers Sud*) et l'Iris Saint Géraud (*Centre Ancien*) et celles des personnes accompagnées sur les autres quartiers de la ville d'Aurillac.

A noter que les conclusions du rapport n'ont pas permis de mettre en évidence des difficultés particulières et/ou plus importantes entre les personnes sans emploi et/ou en recherche d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires et celles issues des autres quartiers d'Aurillac. Toutefois, si l'étude avait réalisé des zooms sur les cités populaires de l'Iris Marmiers et sur certains îlots du centre ancien d'Aurillac, les résultats auraient certainement été différents.

- en 2013 et 2014, l'animation d'un groupe de parole de femmes appelé « club 45 + parallèle », par le Centre d'Informations et de Droits des Femmes et de la Famille du Cantal (CIDFF 15).

Afin de faciliter l'accès à l'emploi de 15 femmes de plus de 45 ans, demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires du CUCS, le PLIE du Bassin d'Aurillac a fait appel au CIDFF 15 pour organiser des temps de rencontre ayant pour objectifs de travailler sur l'identification des freins rencontrés par ce public face à l'insertion, de prendre conscience de ses propres freins et de mettre en place des actions correctives afin de lever ceux-ci.

Cet axe a vu sa part de financement augmenter depuis 2010, reflétant la stratégie de la CABA et de l'Etat (*en lien avec les orientations nationales de la Politique de la Ville*) de voir émerger des actions spécifiques dans ce domaine (*en complémentarité avec les nombreux dispositifs proposés par le droit commun*).

Un élément caractéristique des actions emploi/insertion est le montant élevé des subventions attribuées au regard d'un nombre de personnes concernées qui peut sembler restreint. En effet, la plupart des actions subventionnées touchent un public souvent très éloigné de l'emploi (*et orienté par le PLIE*) et dans ce cadre, les actions d'accompagnement mises en place sont longues et complexes, ne pouvant cibler une large part de la population (*au risque de perdre en efficacité*). Il s'agit, parfois, d'interventions quasi sur mesure en fonction du profil de chacune des personnes et qui nécessitent un travail sur différents thèmes : l'estime de soi, le logement, la santé, la formation... Aussi, les réponses apportées ont amené une mobilisation importante de professionnels compétents, ce qui a eu un impact sur le coût des actions.

Globalement, on peut retenir pour cette thématique que les résultats demeurent encourageants et que les actions présentées chaque année présentent des bilans positifs.

⇒ Education

La thématique Education du CUCS avait pour ambition de donner à chaque enfant, quelques soient ses origines, la possibilité d'acquérir un capital social et culturel. A ce titre, les interventions du CUCS devaient correspondre à des actions s'inscrivant dans la continuité et la complémentarité de l'action éducative développée à travers les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

Dans ce cadre, deux objectifs ont été définis :

- soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants en identifiant notamment les risques de décrochage scolaire et en mettant en place des actions d'accompagnement.
- développer des activités culturelles et sportives de proximité hors temps scolaire.

En terme de résultat, on peut tout d'abord remarquer que les objectifs visés ont été en grande partie atteints grâce à quatre typologies d'actions développées :

- les actions collectives de proximité et les sorties familiales (*séjours, week-end...*) organisées par les deux centres sociaux ;
- les animations sportives et de culture urbaine sur les quartiers « Politique de la Ville » développées par l'association Session Libre ;
- les contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), mis en place par les centres sociaux en lien étroit avec les établissements scolaires ;
- le projet « Parenthèse » / Cellule de soutien et d'accompagnement à la parentalité mis en œuvre par le Centre Social Municipal du Cap Blanc au sein de son nouvel équipement « Cœur cap de ville », situé dans le centre ancien d'Aurillac.

De plus, de 2007 à 2014, même si l'axe Education voit sa part de financement en baisse (*passant de 99 200 € la première année à 27 500 € la dernière*), il n'en reste pas moins l'un des axes les plus subventionnés, avec un montant total de **299 898 €** sur les 8 ans du contrat correspondant au financement de **60** actions sur les 203 financées, soit une représentation d'1/3 avec 29,56 %.

Concernant la baisse du nombre de projets depuis 2009, elle est la conséquence de la stratégie de rééquilibrage (*évoquée en page 9 et 13 du bilan*) qui a permis de mieux ventiler l'enveloppe du CUCS sur d'autres volets. Cette stratégie, qui s'est faite progressivement, a réduit le nombre d'actions financées sur ce thème, avec pour objectif de permettre, à terme, que celles-ci soient prises en charge par les moyens de droit commun.

A noter que la baisse importante du poids de la thématique au sein du CUCS, enregistrée en 2009, est à relativiser, dans la mesure où certaines actions qui étaient inscrites sur cette thématique ont été transférées sur d'autres axes.

Enfin, concernant le type d'opérateurs, les centres sociaux (*associatif et municipal*) sont, sans conteste, les porteurs de projets les plus soutenus.

⇒ La prévention / La Citoyenneté

80 projets ont été financés entre 2007 et 2014 (*soit 39,41 % des projets soutenus*), dont plus de la moitié (43) sur les trois premières années du contrat, pour un montant total de **450 267 €**.

Ils devaient répondre aux trois objectifs suivants :

- proposer des actions de citoyenneté en direction des enfants, des jeunes et des adultes ;
- prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ;
- favoriser la participation et l'implication des jeunes à la vie du quartier.

Globalement, les projets soutenus par le CUCS ont répondu aux objectifs visés et les principales actions développées dans ce cadre sont les suivantes :

- le dispositif citoyenneté « Accès aux connaissances et participation à la vie sociale » de la Mission locale (*en 2007, 2008 et 2009*) ;
- le programme « Drog stop » pour les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009, coordonné par le Comité Départemental d'Education à la Santé (CODES) du Cantal ;
- les chantiers éducatifs mis en place, entre 2007 et 2014, par l'association Accent'Jeunes ;

- les actions et projets de lutte contre les violences conjugales proposés par le CIDFF 15 (entre 2007 et 2014) ;
- les séjours et actions de proximité à destination des jeunes et des familles, organisés par les deux centres sociaux présents sur les quartiers CUCS (entre 2007 et 2014) ;
- l'action de citoyenneté « La Fabrique de la Paix » mise en place, en 2010, par la Fédération des Associations Laïques (FAL) du Cantal ;
- les actions sociales en direction des gens du voyage, portées par le centre social de Marmiers, en 2010 et 2011.

Si dans un premier temps, on peut constater que les projets réalisés s'inscrivent pleinement dans les objectifs visés, on peut cependant remarquer qu'en 2007 et 2008 (*lors de l'instruction des dossiers*), ils touchaient, pour un certain nombre d'entre eux, peu d'habitants des quartiers prioritaires. Aussi, comme évoqué en page 9 et 13 de ce bilan, un réajustement a été opéré par les deux co-pilotes (*Etat et CABA*) afin d'aboutir à un financement de ces projets (dits de droit commun) d'une part, par les crédits de la CABA via l'organisation d'une programmation annuelle dans le cadre du CCSPD et d'autre part, par les crédits du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) qui, pour rappel, sont gérés par les services du Cabinet du Préfet du Cantal.

Ainsi, l'axe Prévention/citoyenneté, à l'instar de l'axe Education, a connu une nette baisse, à la fois en terme d'actions (*passant de 18 projets en 2007 à 4 projets en 2014*) mais aussi en poids financier. Toutefois, il reste l'axe le plus développé du CUCS (*avec le volet éducatif*) puisqu'il représentait, en 2014, quasiment 25% de l'enveloppe globale. On notera également, que les opérateurs les plus représentés dans cette thématique, sont les associations.

⇒ **Accès aux soins et à la santé**

Pour favoriser l'accès aux soins et à la santé des habitants vivant sur les quartiers en Politique de la Ville, deux objectifs avaient été inscrits en 2010 dans la note de cadrage du CUCS, à savoir :

- réaliser un diagnostic territorial sur chacun des quartiers prioritaires dans le but de définir un plan d'actions dans le champ de la promotion et de l'éducation à la santé (*accès aux soins, équilibre alimentaire, hygiène de vie...*) dans une dynamique partenariale ;
- mettre en œuvre le(s) plan(s) d'actions « santé » sur chacun des quartiers en Politique de la Ville.

Ces objectifs ont été partiellement atteints, compte tenu que la démarche de diagnostic n'a été réalisée que sur le quartier sud d'Aurillac et plus précisément sur les cités de Clémenceau et de Canteloube.

A l'issue du diagnostic local (partagé) de santé, réalisé par l'IREPS Auvergne (*Antenne du Cantal*), un programme d'actions de prévention et promotion de la santé 2012/2014 a été élaboré en étroite collaboration avec les principaux acteurs locaux intervenant sur le quartier prioritaire (*Centre Social de Marmiers, Logisens, Mutualité Française Auvergne, Inspection Académique, Accent'Jeunes, ANPAA 15, Espace Tivoli / Foyer des Jeunes Travailleurs...*).

C'est ainsi, qu'à partir de 2012, de nombreuses actions ont pu être réalisées, dont :

- l'accompagnement et le renforcement de l'action nationale « Aime tes dents » déclinée localement par la CPAM (*en 2012*) ;
- la réalisation en 2012, par l'IREPS Auvergne, de deux enquêtes (*entretien individuel*) ciblant les 2 cités : l'une sur les besoins de santé des jeunes de 12 à 19 ans et l'autre sur les habitudes et les comportements nutritionnels des habitants ;
- l'organisation en 2012, par l'IREPS Auvergne, d'une journée de présentation et mise à disposition de moyens pédagogiques sur le thème « enfants et nutrition » en direction des acteurs de terrain intervenant sur l'Iris Marmiers (*instituteurs, travailleurs sociaux, animateurs*) ;
- la mise en place en 2012, par l'IREPS Auvergne, d'une animation autour du relais de la semaine nationale « Fraich'Attitude » pour la valorisation des fruits et des légumes lors de la fête des voisins sur la cité de Canteloube ;

- la programmation entre 2012 et 2014, par le centre social de Marmiers, d'ateliers autour de « hygiène et bien-être » et « santé alimentaire » ;
- l'accompagnement, par l'IREPS Auvergne puis la CABA, de la mise en place d'une permanence du Centre de Vaccinations de l'Hôpital d'Aurillac (*une fois par mois en 2013, puis une fois par semestre en 2014*) à « l'appart » de la cité de Canteloube (*sur Iris Marmiers*) ;
- l'organisation en 2013 et 2014, par la Mutualité Française Auvergne (MFA), d'une manifestation appelée « Cité en forme » au cœur de la cité de Canteloube, proposant des initiations sportives sur une journée ;
- l'organisation en 2014, par MFA et Logisens, d'animations sportives encadrées par des clubs locaux à destination des habitants d'Iris Marmiers.

L'axe santé a été fortement développé à partir de 2011, que ce soit en terme financier (46 K€), qu'en nombre d'actions (+ 8). Toutefois, cette dynamique qui est née grâce à la mise en place du comité technique « Education et promotion de la santé sur les quartiers en Politique de la Ville » et qui s'est concrétisée par l'élaboration d'un plan d'actions, s'est amenuisée en 2013, avec la disparition d'un acteur central (*co-animateur du comité technique et opérateur pour certaines actions*). En effet, en raison de difficultés structurelles et financières, l'association IREPS Auvergne a été dissoute. Aussi, l'absence d'un tel opérateur, intervenant dans le domaine de la promotion et de l'éducation à la santé, risque d'être préjudiciable pour l'avenir, tant pour la mise en place d'actions que pour l'accompagnement (*comme expert*) d'acteurs locaux.

Concernant le type de porteurs de projets, les associations sont largement représentées au sein de cette thématique.

⇒ **Habitat et Cadre de vie**

L'objectif poursuivi, qui était d'améliorer le cadre de vie et la qualité des services de proximité des habitants des quartiers CUCS, a été en partie atteint. En effet, à partir de fin 2009, **10 projets** ont été réalisés avec un montant total des crédits s'élevant à **106 400 €** (*représentant 8 % de l'enveloppe totale*).

On peut citer dans cet axe, cinq actions majeures :

- la définition et la signature (*début 2010*) d'une convention pour la mise en œuvre et l'animation d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) par la Ville d'Aurillac ;
- l'animation (*à partir de 2010*) par Logisens, le centre social de Marmiers et les assistantes sociales du Conseil Général, d'un réseau d'habitants le « Mieux vivre ensemble » ;
- la mise en place (*en 2011*) par le bailleur « Logisens », d'ateliers « Vie quotidienne » ;
- la réfection (*en 2010 et 2011*) des caves de la cité de Canteloube par les jeunes du quartier dans le cadre d'un chantier éducatif, initiée par Logisens et mise en œuvre par l'association Accent'Jeunes ;
- la réalisation (*en 2012*) d'un jardin partagé sur le centre ancien d'Aurillac par le centre social municipal du Cap blanc et les habitants

⇒ **Accès à la culture**

Conscient que l'accès à la culture représente un puissant levier au service de la cohésion sociale et territoriale permettant aux habitants des quartiers prioritaires de s'ouvrir à la culture commune, de se l'approprier et de s'épanouir par la pratique individuelle ou collective, la CABA et l'Etat ont inscrit ce nouvel axe dans la note de cadrage du CUCS en 2012.

Dans ce cadre, deux objectifs ont été proposés :

- développer l'accès à la culture en proposant des actions de proximité culturelles et artistiques ;
- permettre l'accès à l'offre et aux équipements culturels.

Le premier objectif semble avoir été atteint grâce à la proposition des trois projets suivants :

- « théâtre et actions artistiques » sur les quartiers sud d'Aurillac, mis en place depuis 2012 par la compagnie Magma Performing Théâtre ;
- « Culture et patrimoines de quartier », action réalisée sur le centre ancien d'Aurillac depuis 2012, par le centre social municipal du Cap Blanc en partenariat avec le bailleur (Logisens) ;

- « Passeur d'histoire », projet proposé par le centre social municipal du Cap Blanc afin de développer du lien social sur le centre ancien d'Aurillac.

Concernant le second objectif, il est beaucoup moins visible dans les programmations du CUCS car l'accès à l'offre et aux équipements culturels a été intégré aux actions collectives telles que les sorties familiales, les séjours, les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,....

Toutefois, il paraît nécessaire (*pour l'avenir*) de réfléchir à la mise en place, en direction des populations des quartiers prioritaires, d'un dispositif spécifique proposant une tarification simple et attractive, mais également un accompagnement collectif et/ou individuel.

C'est un enjeu fort pour le territoire car l'ouverture aux événements, institutions et équipements culturels, contribue au désenclavement des quartiers et au brassage culturel.

Les crédits CUCS alloués aux projets de cet axe sont de **53 000 €**, soit 4% du montant total de l'enveloppe financière.

b. Appréciation et réflexion concernant les axes transversaux

Les trois axes transversaux du CUCS étaient :

- la mixité sociale ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la participation et l'implication des habitants.

⇒ la mixité sociale

La question de la mixité sociale trouve actuellement un écho important dans le débat politique. Loin d'être généralisée, on se questionne aujourd'hui sur ses bienfaits, et sur les conséquences de son absence, notamment dans les quartiers populaires.

Si cet axe semble avoir été pris en compte dans les différents projets soutenus par le CUCS, on notera une certaine distorsion lorsque les actions s'adressent exclusivement aux habitants des quartiers prioritaires, plus particulièrement à ceux des cités populaires (*Canteloube et Clémenceau par exemple*). En effet, on peut constater que sur ces territoires, la mixité sociale est peu présente, voire absente. La principale raison est que les personnes qui y vivent sont issues de catégories socio-professionnelles identiques générant un brassage social plus difficile.

De plus, la notion de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville ne doit pas être pensée exclusivement par le prisme des projets / actions, elle doit également trouver sa place au travers des politiques publiques sectorielles dites de droit commun (*Politique de peuplement, urbanisme par exemple*).

Pour l'avenir, il conviendrait de poursuivre la mise en place d'actions de proximité répondant aux besoins de la population (*co-construites avec elle*) et développer (*par un accompagnement spécifique*) des passerelles vers les dispositifs / projets de droit commun. Parallèlement, il faudrait engager une réflexion sur l'évolution des quartiers en Politique de la ville, en questionnant la structure sociale de ces territoires et en proposant de repenser leur fonctionnement. En effet, l'un des objectifs de la Politique de la Ville, à moyen / long terme, est d'avoir des quartiers hétérogènes, peuplés d'habitants distincts par leurs revenus, leurs origines...

⇒ la lutte contre les discriminations

Depuis le début des années 2000, le terme de discrimination, autrefois peu fréquent, est entré dans le langage courant. Selon la HALDE (*Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité / Défenseur des Droits*) : « une discrimination est une inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé par la loi, comme l'origine, le sexe, le handicap etc., dans un domaine visé par la loi, comme l'emploi, le logement, l'éducation, etc. »

Aussi, le fait d'habiter un quartier Politique de la ville est bien souvent un facteur de discrimination qui induit une rupture dans l'égalité des traitements. Cela se combine avec d'autres facteurs de discrimination que sont principalement l'origine et le genre.

L'égalité des chances, que ce soit en matière d'accès à l'emploi ou même au logement, passe par un traitement équitable de chacun, quelque soit son origine sociale ou ethnique.

Dans le cadre du CUCS, un certain nombre de projets spécifiques avait pour objectif de lutter contre les discriminations dont cinq peuvent être mises en exergue :

- **quatre actions** proposées par le **CIDFF 15** qui ont concouru à lutter contre les discriminations entre les filles et les garçons :

- * l'élaboration et l'édition (*en 2010 et 2011*) d'un guide sur l'égalité entre les filles et les garçons, en collaboration étroite avec un groupe de 10 élèves mixtes de 5^{ème} du Collège Jeanne de la Treille ;

- * la réalisation, en 2010, d'un théâtre forum avec des saynètes sur l'inégalité hommes/femmes et les violences conjugales, jouées par une trentaine de femmes du Centre Social de Marmiers ;

- * la mise en place, en 2010, d'ateliers de lecture de contes non sexistes au sein du Centre Social de Marmiers, à l'attention de 15 enfants âgés de 4 à 6 ans.

- * l'organisation, en 2013, d'une formation – action - recherche sur les problématiques des violences de genre. Dix professionnels ont été sensibilisés, informés et formés à la problématique des violences de genre afin qu'ils puissent détecter les victimes, mettre en place une prévention quotidienne, et prévenir les stéréotypes de genre dans le quotidien (*ateliers non sexistes, réflexions sur ce thème, etc.*).

- **une exposition interactive** intitulée « **La fabrique de la paix** » qui a été relayée, en 2010, par la **FAL du Cantal**. Celle-ci s'est concrétisée par 15 machines et plus de 50 activités qui ont permis d'interroger les jeunes visiteurs (*venant de certains établissements scolaires et fréquentant les centres sociaux*) sur les préjugés, le racisme, le sexisme, la violence, le phénomène de bouc émissaire, les discriminations.

Globalement, concernant cet axe, on peut apporter les précisions suivantes :

- les acteurs locaux n'ont pas fait remonter de difficultés et/ou problèmes particuliers, à l'exception de relations parfois tendues entre les populations dite locales et certaines familles primo-arrivantes logées sur l'Iris Marmiers ;

- l'ensemble des opérateurs (*associatifs et institutions*) veillent à ce que la lutte contre les discriminations soit prise en compte au travers des nombreuses actions qu'ils mettent en œuvre et qui relèvent de diverses thématiques (*éducation, habitat et cadre de vie, emploi par exemple*).

Ainsi, la prévention des discriminations doit rester une priorité transversale et de nouvelles actions pourraient être initiées :

- en matière de lutte contre le racisme : actions de communication et de sensibilisation contre le racisme, actions citoyennes...

- en matière d'accès aux droits : orienter les publics concernés vers les structures les plus appropriées pour faire valoir leurs droits, leur permettent d'être conseillés et accompagnés dans leurs démarches juridiques et administratives, de bénéficier de consultations juridiques ou de l'assistance d'un tiers qualifié, d'améliorer l'accueil dans les services publics...

- en matière de formation sur les discriminations (*afin de réduire les inégalités d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, à l'éducation...*) à destination des acteurs locaux.

⇒ **la participation et l'implication des habitants**

La politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants. Si l'ambition n'est pas nouvelle (*associer les habitants aux actions mises en œuvre dans leurs quartiers remonte à la naissance de la Politique de la ville, dans les années 80*), le processus demande du temps et beaucoup de pédagogie. En effet, si la participation des habitants ne se décrète pas, elle s'organise.

Aussi, c'est en poursuivant cette ambition que le CUCS du bassin d'Aurillac a développé **deux dispositifs participatifs** :

- **le Fonds de Participation des Habitants (FPH)**

Les Fonds de Participation des Habitants (*FPH*) sont destinés à financer de «petits projets» issus d'un groupe d'habitants ou d'une association, des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de façon à :

- * favoriser les prises d'initiatives,
- * promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et monter des projets,
- * renforcer les échanges entre associations et entre habitants.

Le FPH mis en place dans le cadre du CUCS d'Aurillac, était conçu comme un tremplin, un levier, vers la participation citoyenne au sens large. Aussi, il a été demandé à la structure porteuse (*le centre social de Marmiers*) de veiller à ce que l'on ne tombe pas dans une logique de guichet et de faire en sorte qu'il y ait un lien fort entre les projets soutenus et le quartier et/ou les habitants.

Le montant total des **crédits CUCS fléchés sur ce dispositif** (*qui a été installé en 2011 à destination des habitants de l'Iris Marmiers, puis élargi en 2013 à ceux du centre ancien d'Aurillac*) est de **27 000 €**.

Parmi les projets financés par le FPH, nous pouvons identifier des animations de quartier (*fêtes des voisins/de quartier, des concerts...*) et des projets de solidarité et de cohésion sociale de proximité (*plus particulièrement ceux proposés par les groupes projets du collectif d'habitants le « Fait Tout Ensemble »*).

Au vu de sa pertinence, ce dispositif doit être reconduit. Toutefois, si l'on veut renforcer le « pouvoir d'agir », le FPH devra réfléchir à la formation et la qualification. des habitants des quartiers en Politique de la Ville

De plus, il faudra repenser son fonctionnement en lien étroit avec le futur conseil de citoyens qui doit être installé sur le nouveau quartier en « Contrat de Ville ».

- **la Formation Action Recherche en Développement Social Local (DSL)**

La participation des habitants implique de modifier les représentations à la fois des élus, des professionnels de la Politique de la ville et des habitants eux-mêmes, de bouleverser les modes d'organisation et d'encourager la capacité d'initiative des habitants des quartiers et leur pouvoir d'agir.

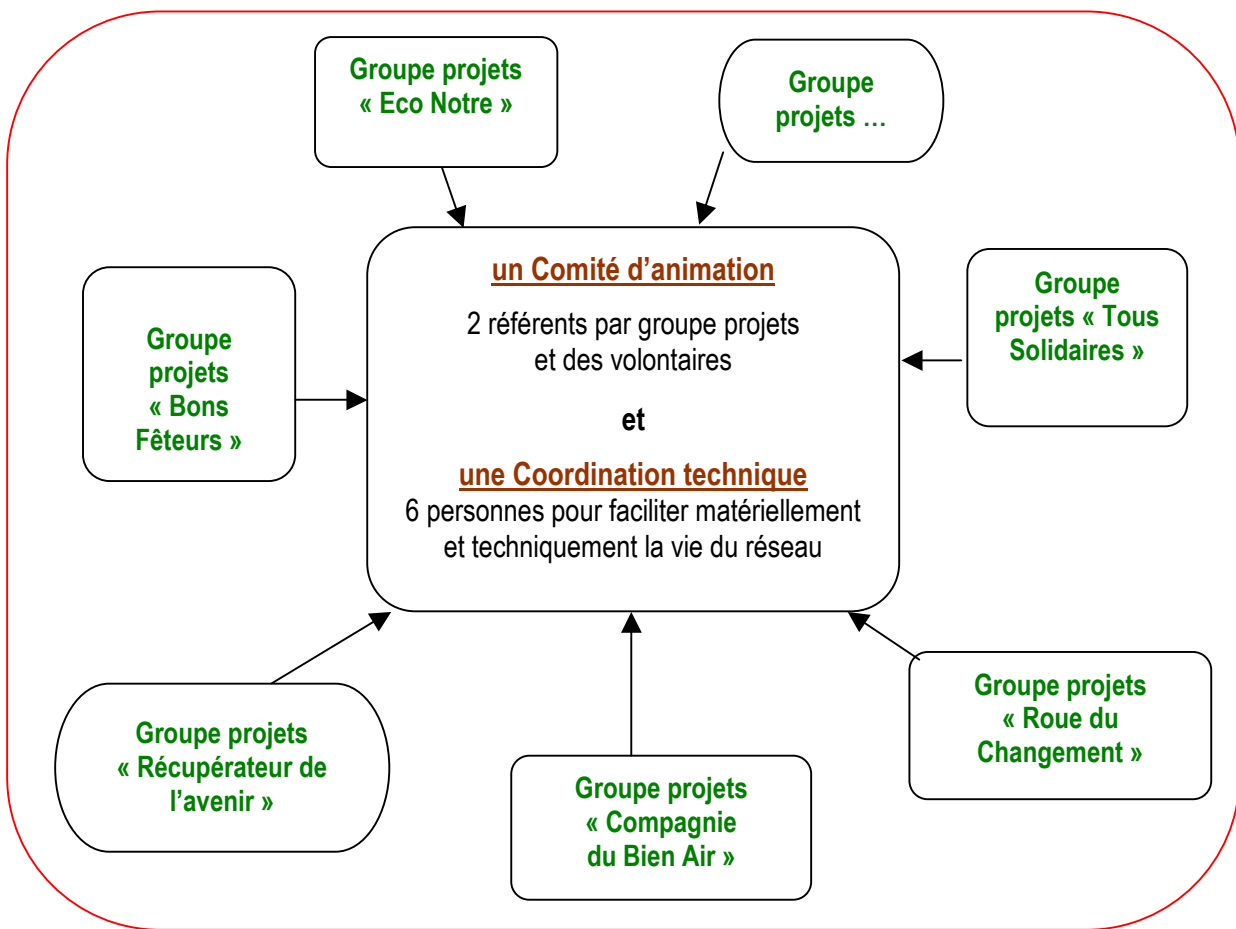
Conscient que de tels changements se construisent nécessairement dans la durée, les partenaires du CUCS d'Aurillac ont décidé de s'engager, en 2012, dans une **Formation Action Recherche (FAR)** en Développement Social Local.

Celle-ci a été animée par des intervenants extérieurs (*Mouvement pour le Développement Social Local*) et a duré une année (*entre février 2013 et janvier 2014*) durant laquelle sept rencontres ont été programmées. Les 28 personnes (*12 habitants, 2 élus et 14 acteurs de terrain*) qui composaient ce collectif, se sont fortement impliquées dans l'organisation d'un temps déterminant de la FAR, les « **Ateliers de l'avenir** » (*technique dynamique qui permet de passer de l'expression des difficultés ressenties à une phase créative pour déboucher sur la construction de solutions pour l'avenir*).

Ces « Ateliers de l'avenir » se sont déroulés, à l'Espace des Carmes d'Aurillac, le vendredi 25 octobre de 18h à 21h (*pour la phase critique*) et le samedi 26 octobre de 9h30 à 17h et ont réuni plus d'une centaine de personnes sur les 2 jours, parmi lesquelles 68 se sont inscrites dans les groupes projets (*42 femmes et 26 hommes*).

A l'issue de ces ateliers, **un collectif d'habitants a été créé : le « Fait Tout Ensemble » (FTE)**. Il est composé d'une vingtaine de personnes très présentes et investies et son fonctionnement se fait sur le principe d'un réseau «ouvert», dont la démarche ascendante a pour but de favoriser la participation et l'implication de tous les habitants (*et pas uniquement ceux des quartiers CUCS*).

L'architecture du réseau est la suivante :



c. Plus values apportées par le CUCS

⇒ le **renforcement du travail en réseau** des acteurs locaux qui se traduit par une réelle lisibilité du partenariat de projet et une précision et clarification du rôle et mission de chacun.

⇒ la **définition, chaque année, de nouveaux projets** (*structurants et innovants pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville*) en adéquation avec les besoins repérés sur le terrain. On observe, pour les cinq dernières années, dans les programmations du CUCS, un taux moyen de renouvellement de 60%. Ces nouvelles actions ont été développées sur de nouveaux thèmes comme la santé, l'accès à la culture et l'habitat et cadre de vie.

Même les projets reconduits font l'objet d'une réadaptation / réécriture en fonction des bilans annuels dressés par les opérateurs.

⇒ le **développement de la participation et de l'implication des habitants**. Cela s'est traduit dans de nombreux projets proposés sur les quartiers prioritaires et s'est amplifié avec la mise en place de deux dispositifs participatifs : le Fonds de Participation des Habitants (FPH) et les collectifs d'habitants et d'acteurs locaux (« Fait Tout Ensemble » ; « Mieux Vivre »).

⇒ la **mise en place d'actions/projets** favorisant le « vivre ensemble », le lien social et la solidarité. Ainsi, les acteurs de la Politique de la Ville (*centres sociaux, bailleurs...*) ont fait en sorte d'intégrer, dans les projets développés, la dimension du « vivre ensemble » comme un élément incontournable d'éducation à la citoyenneté, de prévention de certains comportements et de fondement de la cohésion sociale.

d. Axes de progrès pour les quartiers dits en Politique de la Ville

⇒ la mixité sociale dans les quartiers en Politique de la Ville

L'enjeu majeur est celui de la mixité sociale, dont l'objectif premier de la Politique de la Ville sera de « normaliser » les quartiers d'habitat social, de lutter contre la concentration de populations en difficulté, d'éviter toute forme de ghettoïsation et de fléaux de la ségrégation notamment en terme de cohésion sociale, d'éducation, d'emploi, ou encore de communautarisme. Ainsi, il s'agira de créer dans ces quartiers, une mixité des fonctions et surtout des populations à travers diverses opérations, telles que :

- la requalification de l'espace public,
- la poursuite de l'amélioration de l'habitat (*réflexion sur la démolition d'anciens logements sociaux et reconstruction de logements sociaux neufs et surtout de logements en locatif libre ou en accession sociale*),
- la diversification de l'activité économique,
- l'amélioration des services (*privés et publics*)...

Pour ce faire, une étude apparaît nécessaire afin d'interroger le fonctionnement des quartiers prioritaires (*avec un élargissement au quartier dit « vécu »*), de réfléchir aux améliorations à apporter (*habitat, services, animations...*) et de questionner les politiques publiques sectorielles notamment celle du peuplement.

⇒ la participation et l'implication des habitants.

Le but sera de poursuivre les dynamiques engagées dans le cadre du CUCS (*FPH, réseau d'habitants...*) en renforçant, voire développant la participation des habitants au sein de leur quartier, et ainsi favoriser leur « pouvoir d'agir ». En effet, reconnaître la capacité qu'ont les habitants, jeunes et moins jeunes, à être acteurs des transformations de la société, c'est leur donner la possibilité :

- de s'organiser pour mettre en place des actions en réponse aux problèmes et priorités qu'ils identifient ;
- de participer, en exprimant leurs points de vue (*en reconnaissant leur expertise d'usage*), aux décisions qui les concernent.

Le challenge, dans cette démarche de développement social local, sera d'arriver à faire changer le regard porté sur ces personnes, en mettant en œuvre des méthodes / outils devant aider à leur mobilisation individuelle et collective afin de parvenir à rompre la spirale de l'exclusion et de l'isolement.

Pour ce faire, il conviendra :

- de mettre en place des formations et/ou actions de sensibilisation en direction de professionnels, militants et élus locaux, sur le pouvoir d'agir et la participation, ainsi que sur l'accompagnement des actions collectives d'habitants ;
- de poursuivre le soutien et l'appui aux initiatives et projets d'habitants contribuant au développement local, par la mise en place de moyens (*financiers, locaux, matériels, humains...*) et de méthodes (*accueillir, aller vers, susciter, encourager...*) appropriés ;
- de permettre à des groupes et collectifs d'habitants de bénéficier d'accompagnement spécifique (*expertise indépendante*).

⇒ les actions favorisant et renforçant le lien social

Face à la montée de l'individualisme et du repli sur soi, identifiée plus particulièrement sur les quartiers prioritaires, la recherche et le développement du lien social devient une priorité.

Ainsi, les actions financées par le CUCS (*qui poursuivaient cet objectif*) devront être pérennisées, voire développées, car elles permettent aux hommes de vivre ensemble, de construire / faire vivre des réseaux locaux de solidarité et s'inscrire dans les dynamiques de participation évoquées ci-dessus.

⇒ **l'accompagnement des publics issus des quartiers prioritaires**

L'accompagnement des populations des quartiers en Politique de la ville vers les services et les actions / dispositifs de droit commun (*emploi, accès aux soins, accès aux offres de loisirs / culturelles...*) doit être repensé. En effet, de nombreuses actions financées par le CUCS ont rencontré des difficultés pour toucher le public visé.

Aussi, il apparaît nécessaire d'engager une réflexion dans ce sens afin de renforcer le partenariat, de créer de nouvelles coopérations et synergies entre des différentes institutions et acteurs locaux intervenants sur ces territoires. La création d'une cellule multi-partenaire « de proximité » pourrait permettre d'y répondre.

⇒ **la mobilisation des moyens de droit commun**

En théorie, le droit commun doit être mobilisé équitablement sur l'ensemble du territoire, mais en réalité les quartiers prioritaires / en difficulté bénéficient moins du droit commun que les autres. En effet, le rapport GOULARD-PUPPONI (*de 2011*) et le rapport de la cour des comptes (*« La Politique de la ville, une décennie de réformes », de 2012*) font le constat d'un effet pervers : les crédits spécifiques remplacent souvent le droit commun dans les quartiers, au lieu de s'y ajouter en complément et de faire « effet levier ».

On a pu le constater pour certaines actions financées par le CUCS d'Aurillac, plus particulièrement pour les axes Education, Santé et Accès à la culture. De plus, la question du droit commun demeure une préoccupation majeure pour les acteurs locaux, car ils ont de réelles difficultés à identifier les moyens qui peuvent être mobilisés sur les projets qu'ils proposent et pour ceux qui doivent naturellement sortir de la programmation « Politique de la Ville ».

Pour rappel, la Politique de la ville consiste à organiser les politiques afin de « raccrocher » ces quartiers prioritaires, qui concentrent les difficultés sociales, urbaines et économiques, au reste du territoire, d'une part, en renforçant la mobilisation du droit commun sur ces quartiers et d'autre part, en le complétant par des crédits spécifiques.

Aussi, il conviendra de redonner aux crédits spécifiques leur effet levier (*en faire un « + »*), en précisant dans le Contrat de Ville, les moyens de droit commun humains et financiers qui seront mobilisés ou remobilisés sur le quartier prioritaire et les quartiers dits en « veille active ».

Ici, il ne s'agira pas d'identifier tout le droit commun, toutes les politiques, tous les dispositifs d'une collectivité locale, mais de partir des axes principaux du projet (*répondant aux problématiques du territoire identifiées dans le diagnostic*) afin de cibler les moyens de droit commun correspondant précisément à ces enjeux. Par exemple, sur un territoire dont les grandes priorités sont l'insertion professionnelle des jeunes et l'état de santé des habitants, on veillera à mobiliser le droit commun relevant de l'emploi, de la jeunesse, de la santé.

La prise en charge par le droit commun des actions initiées dans les quartiers prioritaires doit permettre de garantir leur pérennité après l'intervention des dispositifs de la Politique de la Ville et donner la possibilité aux nouveaux projets innovants, proposés pour et/ou par les habitants de ces territoires, d'être soutenus par les financements spécifiques.

CONCLUSION

La Politique de la Ville est souvent décriée en raison de ses résultats qui sont peu visibles et peuvent paraître insuffisants au regard des enjeux des quartiers dits en décrochage et aux problématiques auxquelles elle doit faire face.

Pour le CUCS du bassin d'Aurillac, le bilan est relativement satisfaisant et met en exergue de réelles plus values concernant notamment :

- la lutte contre l'isolement et le soutien au "Vivre ensemble",
- l'amélioration de l'image des quartiers et de leurs habitants,
- l'optimisation de la réussite scolaire,
- la mobilisation et l'implication des habitants aux projets qui les concernent.

Cependant, il n'en reste pas moins que la précarité et les difficultés sociales demeurent fortes sur ces territoires, amplifiées par un contexte socio-économique fragile et incertain. Ainsi, il conviendra, dans la prochaine génération de contrat, de poursuivre les efforts, voir d'aller au delà, en mobilisant l'ensemble des partenaires et en activant tous les leviers des politiques de droit commun.

Si l'on constate, et cela de manière plus prégnante aujourd'hui, que la Politique de la ville constitue un « filet de sécurité » ou un « amortisseur » qui contribue à éviter une dégradation plus forte et qui permet de colmater certaines brèches de la société, on devra veiller à ce qu'elle ne devienne pas une Politique « de droit commun » (*dans le sens où elle semble s'inscrire dans la durée du fait de sa reconduction de contrat en contrat*).

En effet, la Politique de la Ville doit, avant tout, s'adapter et apporter des réponses aux besoins émergents, avérés et évolutifs émanant des territoires les plus en difficultés : ceux identifiés par l'Etat (*dans le cadre du contrat de ville*) et ceux où l'on aura identifié des poches de paupérisation traduisant une future relégation du quartier (*à positionner en veille active*).

Annexe n° 2

Diagnostic partagé du Contrat de Ville du bassin d'Aurillac 2015/2020



Contrat de Ville 2015/2020

du Bassin d'Aurillac

Diagnostic partagé

au 28 septembre 2015

SOMMAIRE

Préambule :

- ✓ rappel des grandes lignes de la « Politique de la Ville » page 3
- ✓ présentation du dispositif « Contrat de Ville 2015/2020 » page 4

1ère partie : présentation de la démarche page 6

2ème partie : diagnostic du quartier prioritaire « Marmiers » page 8

Pilier « développement économique et emploi » page 15

Pilier « cohésion sociale » page 17

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » page 22

3ème partie : diagnostic de la résidence HLM « Brouzac » page 24

4ème partie : diagnostic des trois îlots de Belbex page 29

5ème partie : diagnostic de l'Iris Saint Géraud page 36

Préambule : rappel des grandes lignes de la « Politique de la Ville »

- ✓ La politique de la ville se définit comme une politique nationale et locale de cohésion urbaine et de solidarité, en direction des quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements avec pour objectifs communs :

- d'assurer l'égalité entre les territoires,
- de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine,
- d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

- ✓ La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (promulguée en février 2014) a réformé en profondeur la Politique de la Ville, avec pour changements majeurs :

- une nouvelle géographie prioritaire ;
- un nouveau contrat : le Contrat de ville ;
- une co-construction de ce contrat et des projets par, pour et avec les habitants, via l'instauration d'un conseil de citoyens sur chaque quartier en contrat de ville.

Présentation du dispositif « Contrat de Ville 2015/2020 »

Z0149
23/06/2014 à 18:58

- **Géographie prioritaire :**

- critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence
- nombre minimum de 1 000 habitants
- une méthode : l'établissement d'une carte de la concentration de la pauvreté au moyen du carroyage (division de la France en carreaux de 200/200 m)
un quartier d'Aurillac (Marmiers) retenu le 17 juin 2014 par l'État (CGET)
- trois territoires positionnés en veille :
 - * l'Iris Saint Géraud en tant que quartier ex-CUCS
 - * la résidence HLM de Brouzac
 - * trois îlots du quartier de Belbex (résidence HLM des Remparts ; les pavillons individuels rue et impasse Paul Valéry et les HLM localisés rue Louis Aragon)

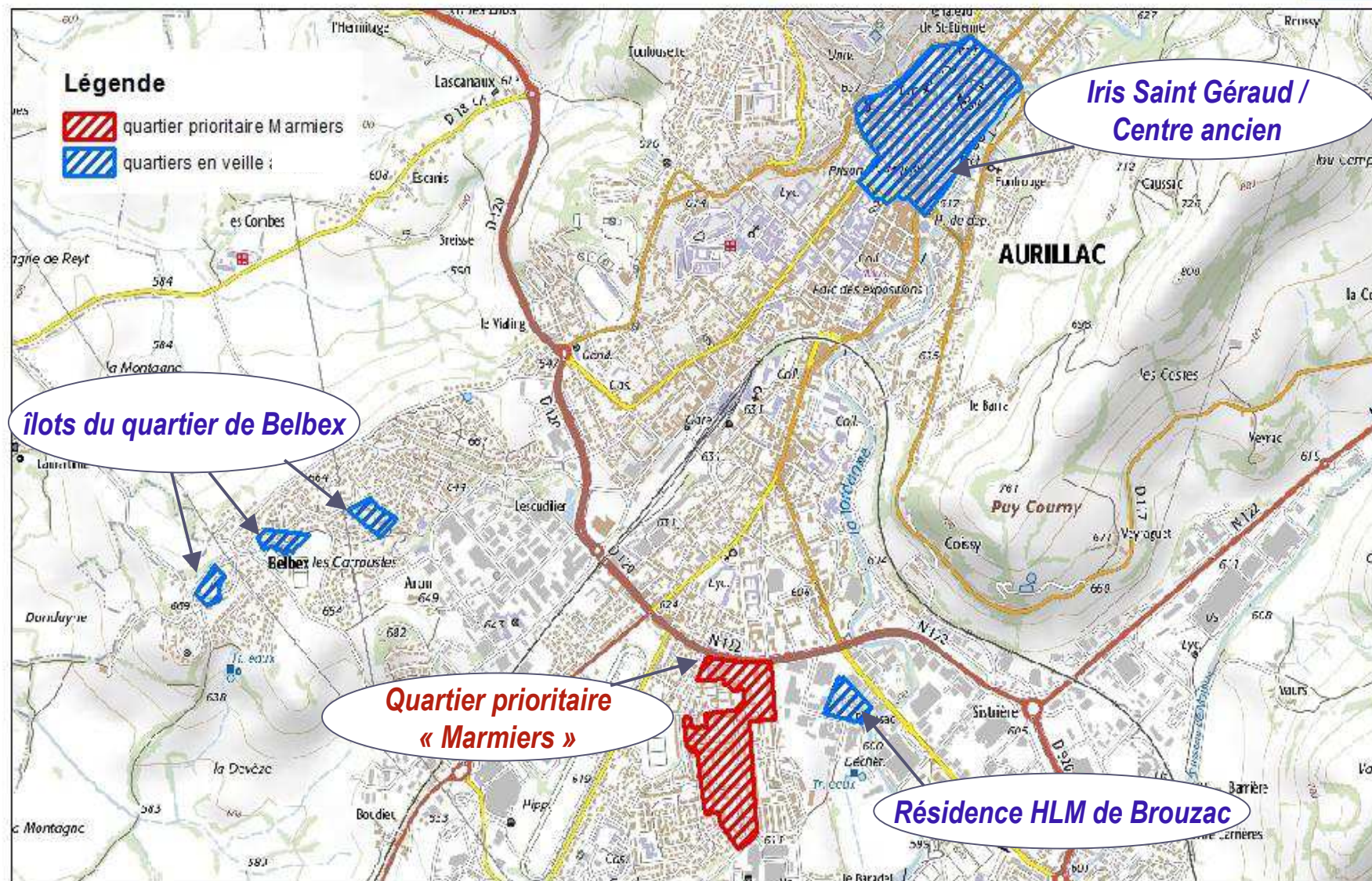


- **Trois piliers :**

- « Développement économique et emploi » ;
- « Cohésion sociale » avec quatre thématiques : Éducation/Parentalité ; Accès à la culture et au sport /Citoyenneté/Lien social ; Sécurité/Prévention de la délinquance ; Santé/Accès aux soins
- « Cadre de vie et renouvellement urbain »

- **Cinq axes transversaux :**

- la mixité sociale
- l'égalité femme/homme
- la jeunesse
- la lutte contre les discriminations
- les Valeurs de la République



1ère partie : présentation de la démarche :

- **Études et données prises en compte :**

- le **diagnostic social de la ville d'Aurillac** dans le cadre de l'AUDIT Solidarité (RCC Cabinet / mars 2015) ;
- le **diagnostic urbain « Quartier Prioritaire »** réalisé par le bailleur Logisens (au 15 avril 2015) ;
- le **kit de données sexuées « Nouveaux quartiers de la Politique de la Ville »** pour le bassin d'Aurillac du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET / 4 novembre 2014) ;
- l'étude des pôles commerciaux du quartier de Marmiers commanditée par la Ville d'Aurillac (AID Observatoire/ mars 2014) ;
- le **projet social 2014/2017 du centre social de Marmiers** (janvier 2014) ;
- **les données complémentaires collectées auprès des institutions suivantes :**
 - * pour le **pilier « cohésion sociale »** : Direction Départementale des Services Éducation Nationale, service « Éducation » de la Ville d'Aurillac, École de Marmiers, Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal, CCAS d'Aurillac, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cantal ...
 - * pour le **pilier « Développement économique et emploi »** : Pole Emploi, DIRECCTE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Chambres de commerce et d'industrie (CCI)...
 - * pour le **pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »** : Direction Départementale des Territoires (DDT), Bailleurs (Logisens et SA polygone / enquête sur l'Occupation du Parc Social), service Urbanisme de la Ville d'Aurillac...

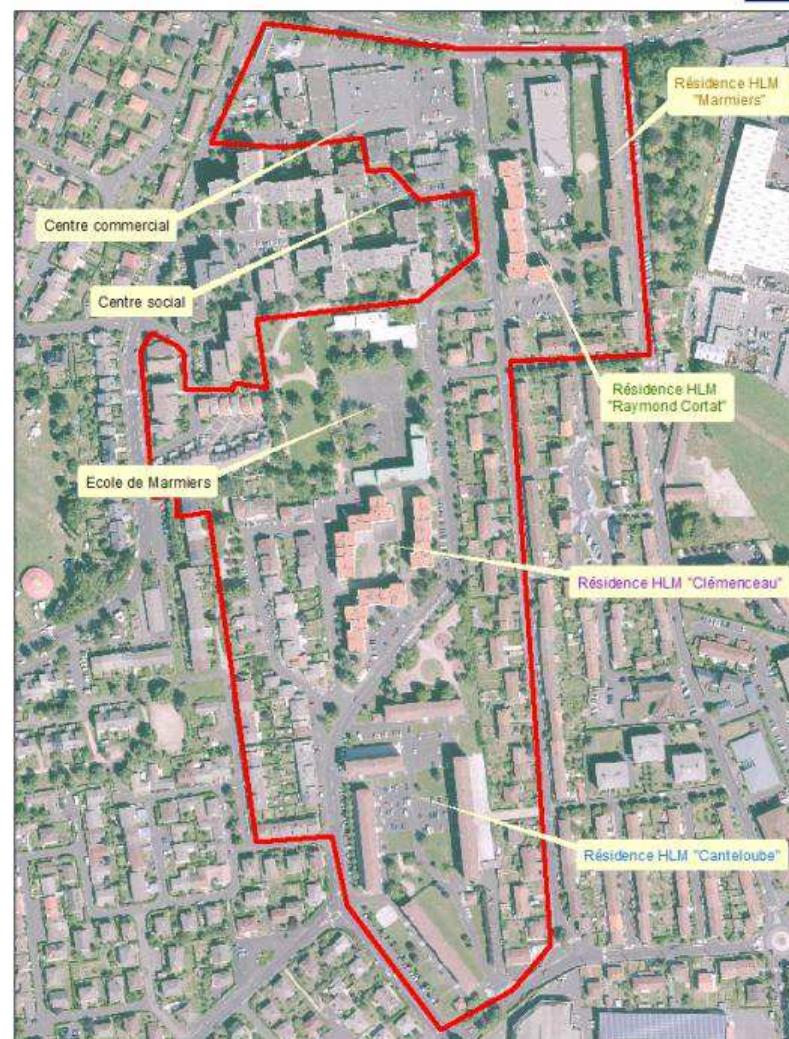
- **Méthode retenue pour la co-construction du « diagnostic partagé » :**
 - **1^{ère} étape : présentation des premiers éléments collectés** par les co-pilotes (CABA, Ville d'Aurillac / CCAS et DDCSPP 15) aux membres du comité technique le 15 juin 2015 et au comité de pilotage du 19 juin 2015, afin d'échanger et compléter le diagnostic ;
 - **2^{ème} étape : rédaction d'un document martyr « diagnostic partagé »** durant la période estivale (avec collecte des données manquantes) ;
 - **3^{ème} étape : envoi du projet de « diagnostic partagé »** aux membres du comité technique (pour mi-août) afin qu'ils l'alimentent / le consolident et fassent part de leurs observations ;
 - **4^{ème} étape : finalisation du diagnostic** (début septembre)
- **Canevas du « diagnostic partagé » :**
 - **Présentation de l'EPCI et de la commune d'Aurillac**
 - **Pour chaque territoire** (quartiers en contrat de ville et positionnés en « veille active ») :
 - * présentation succincte du quartier ;
 - * profil social du quartier ;
 - * présentation et analyse des données quantitatives et qualitatives (forces / faiblesses).

NB : Pour le quartier prioritaire, les données seront exploitées dans le cadre de trois piliers (cohésion sociale ; développement économique et emploi ; cadre de vie et renouvellement urbain) et selon des thématiques ;

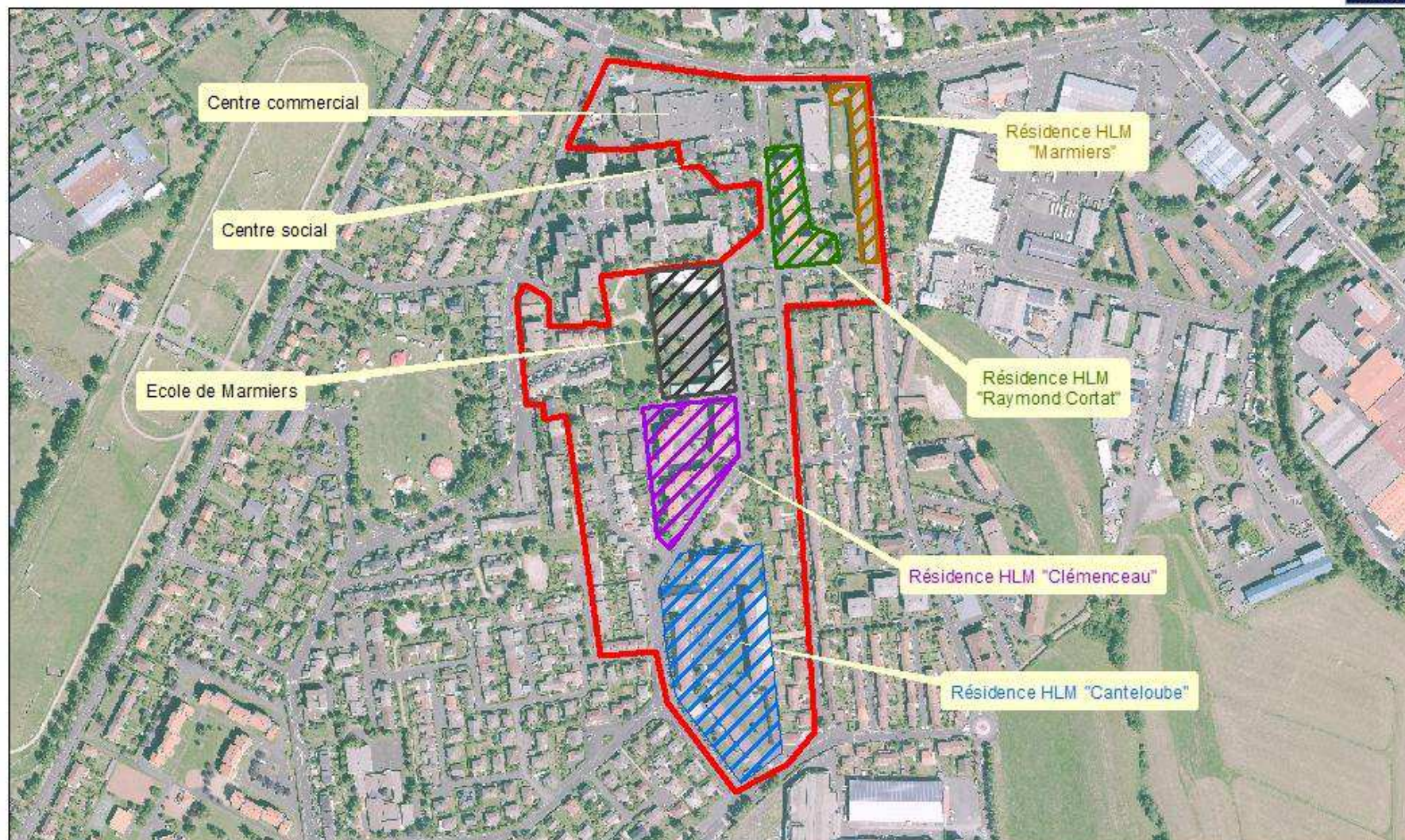
2ème partie : diagnostic du quartier prioritaire « Marmiers »

- **Présentation succincte du quartier :**
Sources Logisens (OPS 2014) et DDT (novembre 2014)
 - **Nombre de logements : 577**
 - **Parc HLM important** (patrimoine du bailleur « Logisens ») : **429 logements** (représentant 74% de logements du quartier et 1/3 du parc HLM d'Aurillac) **dont 95 réservataires soit 22,14% des logements** (DRP: 85 et CCAS : 10)
 - * Marmiers (1956) : 92 logements
 - * Canteloube (1967) : 156 logements
 - * Georges Clémenceau (1973) : 119 logements
 - * Raymond Cortat (1973) : 62 logements.
- NB : 70% des logements (204) sont de types T3 et T4 (pas de studio et de T1)**
- **Habitat privé : 148**
Il est composé en majorité de maisons mitoyennes en bande des années 60/80 qui n'ont pas été repérées par l'Anah comme « dégradées » ou « copropriétés fragiles »
- **Équipements/ services de proximité :** école maternelle et primaire, Centre Commercial, Centre Social...

Contrat de ville 2015-2020



Contrat de ville 2015-2020



Données socio-démographique : sources INSEE 2010 et 2011, Caisse d'Allocations Familiales du Cantal (mai 2015) et Logisens (OPS 2014)

- **Nombre d'habitants : 1 013** dont 688 vivant en HLM soit 68% (correspondant à 334 ménages)
- **20,9 % de familles monoparentales** (parmi l'ensemble des familles) *15,7% sur la Ville d'Aurillac, 11% sur la CABA*
- **Proportion des 55 ans et plus parmi la population vivant seule : 56,9%** *(48,87% sur la Ville d'Aurillac)*
- **63 enfants de moins de 3 ans** (parmi les allocataires de la CAF)
- **7,1% des familles ont 3 enfants et plus** (âgés de moins de 25 ans) NB : 4,5% sur la Ville d'Aurillac, 4,4% sur la CABA
- **68,2% de population locataire** (45,8% sur la Ville d'Aurillac)
- **596 allocataires CAF**
- **10,3 % de population de nationalité étrangère** (2,6% sur la Ville d'Aurillac, 4,8% en Auvergne)

- **Indicateurs de revenus et de précarité** Caisse d'Allocations Familiales du Cantal (mai 2015) et Logisens (OPS 2014)

- **194 allocataires CAF sont bénéficiaires du RSA** (soit 32,55% des allocataires CAF) dont **49 de moins de 30 ans et 78 familles monoparentales**
- **9,9 % d'allocataires CAF du quartier bénéficient de l'API** (Allocation de parent isolé) **soit 59 ménages**
- **130 allocataires CAF perçoivent l'AAH** (Allocation Adulte Handicapé) **soit 21,81%** des allocataires du quartier
- **Part des familles très modestes (QF 1, 2 et 3) fréquentant l'école de Marmiers : 75%** (36,8% sur la Ville d'Aurillac)
- **Dette de cantine importante** (impayés pour la période 2009 à 2015) : **sont concernées 58 familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Marmiers** avec un cumul de la dette à 5 340,12 € (NB : 166 familles sur le quartier sud et 344 sur la ville d'Aurillac)

- **L'accompagnement social et éducatif :**

- **par le CCAS d'Aurillac** Sources : CCAS d'Aurillac (mai 2015)

- **65 familles** (enfants scolarisés à l'école de Marmiers) dont 21 en suivi long

- **par le Conseil Départemental** Sources : CD du cantal (juin 2015)

- **41 en accompagnement social de polyvalence**

- **27 en accompagnement RSA / Socle orienté social**

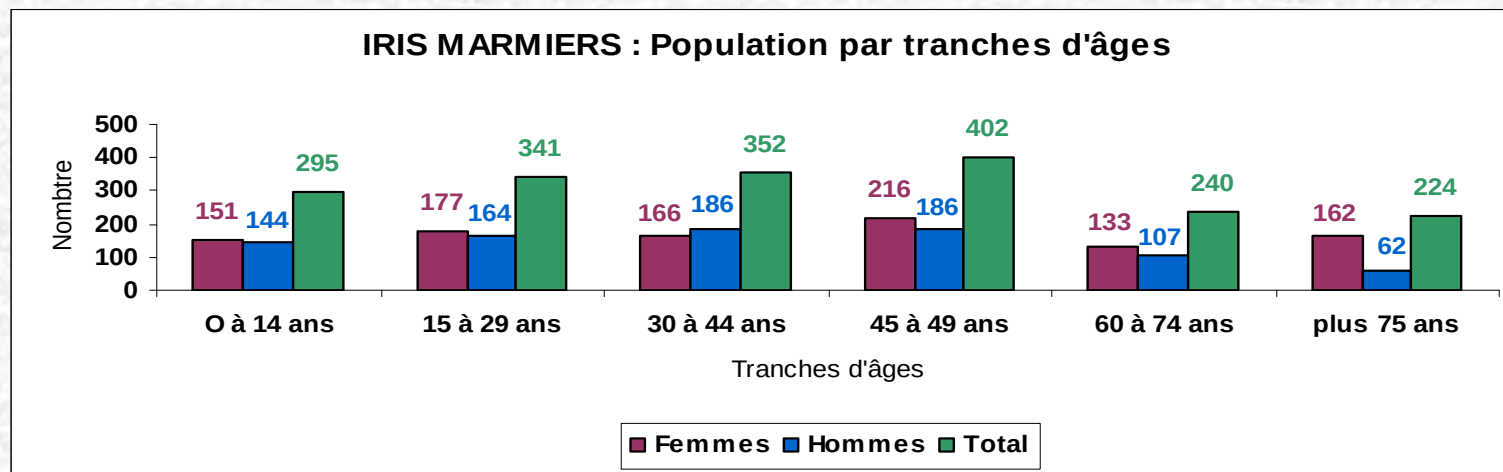
- **par la Protection judiciaire de la Jeunesse** Sources : PJJ (juillet 2015)

- **8 jeunes sont suivis** (représentant 10% des jeunes du Département)

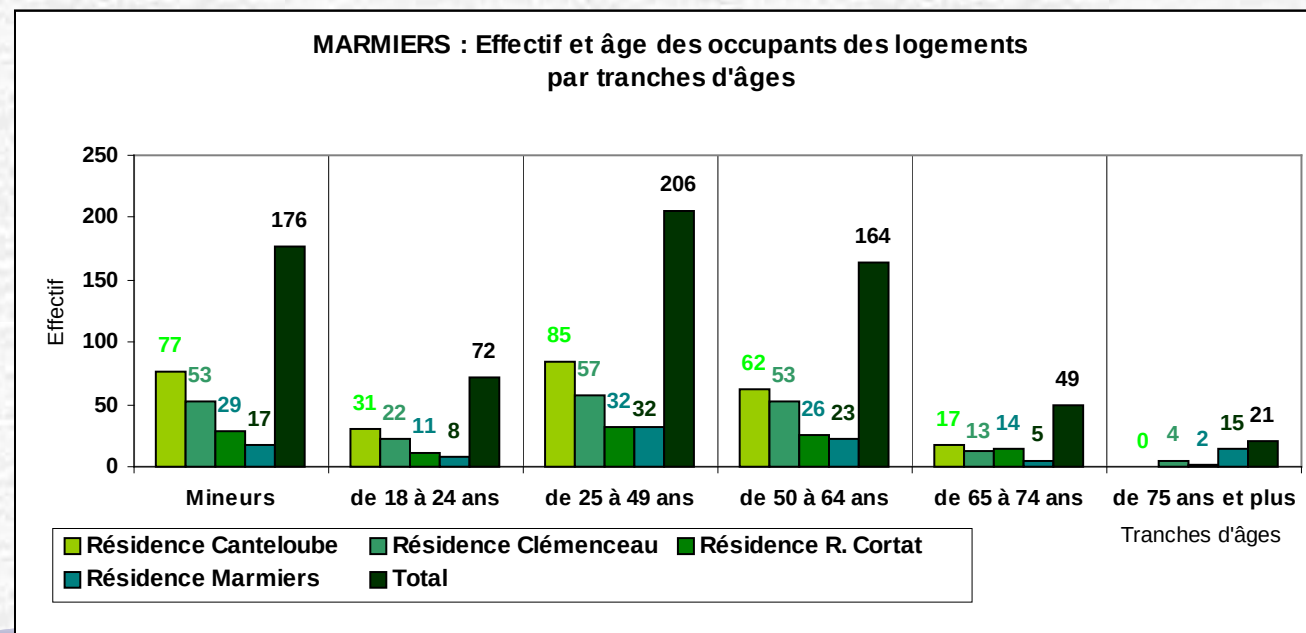
- **par l'association Accent'Jeunes** (service de prévention spécialisée) Sources de l'association (juillet 2015)

- **65 jeunes en accompagnement** : 28 dans le cadre des présences sociales, 4 en animations, 13 via un dispositif d'insertion et 20 en accompagnement personnalisé

- **Population par tranche d'âges** (total et par sexe) sources INSEE (juin 2010)



- **Effectif et âge des occupants vivant sur le parc HLM** sources Logisens (OPS 2014)



- **Profil de la population vivant dans le parc HLM** : sources Logisens (OPS 2014)
 - **Population vieillissante : 22% de locataires** (titulaires du contrat de location) **de plus de 65 ans** avec une présence accrue sur Marmiers (27%) et Canteloube (23%)
 - **Part importante de « ménages seuls » : 45,8%** (dont population âgée et jeune) plus particulièrement sur Marmiers (70% des locataires de la résidence)
 - **Peu de jeunes de 18 à 24 ans : 10 %** (NB : 8 % des titulaires d'un bail ont moins de 30 ans)
 - **Présence importante de mineurs : 1/4 des occupants** (accrue sur Canteloube et Clémenceau)
 - **Part des familles monoparentales : 1/5 des occupants**
 - * Marmiers : 14%
 - * Canteloube : 23 %
 - * Georges Clémenceau : 7%
 - * Raymond Cortat : 31%.
 - **Grande précarité économique: 28,7% des locataires ont un revenu extrêmement faible** (inférieur à 20% du PLUS / Prêt Locatif à Usage Social réservé aux demandeurs dont le plafond de revenu est médian) **avec une part très importante, à savoir 60 % pour la résidence de Marmiers.** Cela correspond pour :
 - * une personne seule : 333,5 € par mois
 - * deux personnes sans personne à charge : 445,4 € par mois
 - * trois personnes ou jeune ménage sans personne à charge : 535,6 € par mois.
 - **Taux d'impayés : 25,5%** (correspondant à 104 ménages pour un impayé moyen de 1 400 €)
 - **Majorité de bénéficiaires des APL** (Aide Personnalisée au Logement) : **90% dont 1/3 de l'APL maximum** (plus particulièrement sur Marmiers et Clémenceau)
 - **Part importante d' « inactifs »** (catégorie) : **54,7 %** (retraités, étudiants, minimas sociaux)

Quartier « Marmiers » : Pilier « Développement économique et emploi »

- **Données quantitatives du volet développement économique**

sources CCI / 2015 et AID Observatoire / avril 2014

- **25 entreprises sont implantées sur le quartier de Marmiers** (une quarantaine pour le quartier dit « vécu »)
- Un **centre commercial** représentant le **quatrième pôle commercial de la Ville d'Aurillac** (en chiffre d'affaires annuel / 10 millions d'euros dont 68% concernent l'alimentation) avec une vingtaine d'activités de commerce, d'artisan et de service, dont une importante locomotive économique « Leader Price » **et qui présente :**
 - * **un cumul de carences donnant une image négative** : visibilité limitée, signalétiques nombreuses et confuses et en mauvais état, accessibilités piétonnes difficiles, mauvaise qualité des espaces de déambulation, vieillissement avancé des vitrines et des façades, auvent en mauvais état général, présence de voitures « ventouses » sur le parking...
 - * **des atouts non négligeables** (bonnes conditions d'accessibilité pour les habitants extérieurs au quartier, capacité de stationnement satisfaisant / 100 places) qui attire une clientèle extérieure au quartier
 - * **un taux important de vacance** des cellules commerciales (environ 20%) avec la crainte d'une contagion
 - * **peu d'offres dans le secteur de la restauration** : deux dans le domaine de la restauration rapide/légère ou de la vente à emporter
 - * **une sur-représentation des établissements bancaires** (trois sur le site)
- **Forte concurrence avec les zones commerciales périphériques** (Ponétie et Géant Casino) qui explique le faible développement économique du quartier
- **Un marché** (une dizaine d'activités à vocation alimentaire) tous les jeudis matins, qui **dynamise l'activité économique**. Toutefois, il semble peu attractif au regard de son implantation et des activités existantes sur le centre commercial.

- **Données quantitatives pour le volet emploi** sources pôle emploi (janvier 2015) et Logisens (OPS 2014)
 - **Nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégories A, B ou C : 124 (soit 6% du nombre total de demandeurs d'emploi de la ville d'Aurillac)** / sources pôle emploi janvier 2015)
 - * **40 % de bénéficiaires du RSA** (26% au niveau de la Ville d'Aurillac)
 - * 19 % ont une mobilité à 30Km ou plus (24% au niveau de la Ville d'Aurillac)
 - * **27 % sont âgés de 50 ans et plus** (23% au niveau de la Ville d'Aurillac)
 - * 23 % ont un accompagnement renforcé (19% au niveau de la Ville d'Aurillac)
 - * **37 % sont indemnisés** (46% au niveau de la Ville d'Aurillac)
 - * **10 % recherchent des métiers dans les domaines de l'assemblage, du tri ou de l'emballage** (4 % au niveau de la Ville d'Aurillac)
 - * 54 % sont inscrits depuis au moins 12 mois (42% pour la Ville d'Aurillac)
 - **La population exposée au chômage** (sources pôle emploi novembre 2014).
 - * **Sexe : 61 % d'hommes et 39 % de femmes**
 - * **Situation familiale : 43% de célibataires, 40% de mariés et 17% de divorcés/veufs**
 - * **Diplômes : 22 % sans diplôme ou BEPC, 60% avec un BEP ou CAP, 11% avec un Bac ou Bac Pro et 7% avec un Bac +2 et plus**
 - * **Durée de chômage : moins de 1 an pour 53% , 1 à 2 ans pour 23% et 2 ans et plus pour 24%**
 - **46 % de chômeurs parmi la population active (locataires du parc HLM du quartier) soit 97 personnes sur 209 concernées** (sources Logisens / OPS 2014) avec une part plus importante pour la résidence de Marmiers (27,5%) et celle de Canteloube (23,6%).
 - **34 % des jeunes du quartier suivi par la Mission locale du bassin d'Aurillac (soit 27 jeunes sur les 80 suivi) sont à la recherche d'un emploi**

Quartier « Marmiers » : Pilier « cohésion sociale »

Thématique « Éducation »

- **Données quantitatives** : sources service Éducation de la Ville d'Aurillac (janvier 2015), École de Marmiers (juin 2015) et Centre Social de Marmiers (janvier 2014)
 - **161 enfants scolarisés à l'école de Marmiers** (dont 67 Maternelles et 94 Primaires) **soit 9,7% des effectifs des écoles publiques de la Ville d'Aurillac** (1 667 élèves scolarisés). **5ème école** (en nombre d'enfants accueillis) de la Ville d'Aurillac après Les Alouettes (205 élèves), Canteloube (204 élèves), Belbex (186 élèves) et Tivoli (178 élèves)
 - **Parmi les enfants (119) résidant dans les logements collectifs HLM du quartier Marmiers, 83 sont scolarisés à l'école de Marmiers (soit 50% de l'effectif de l'école), 24 à l'école de Canteloube et 9 à l'école de Tivoli**
 - **Part des familles très modestes (QF1, 2 et 3) surreprésentée à l'école de Marmiers : 75%**
52,23% de QF1,2 et 3 du quartier sud et 36,8% de la Ville d'Aurillac s'y trouvent scolarisés
 - **Peu, voire pas d'absentéisme à l'école de Marmiers**, essentiellement dû à la vigilance des enseignants et aux bonnes relations avec les familles
 - **54 élèves d'origine étrangère (soit 1/3 des effectifs) dont 15 Allophones et 10 élèves français d'origine Mahoraise scolarisés à l'école de Marmiers**
 - **15 élèves de l'école de Marmiers sont inscrits en CLIN** (Classe d'initiation/juin 2015)
 - **Peu de scolarisation des enfants en Tout Petite Section (TPS) : 11 en 2013**
 - **38 élèves de l'école primaire de Marmiers fréquentent quotidiennement le dispositif CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) mis en œuvre par le Centre Social de Marmiers, soit 47,5% des effectifs totaux / 80 élèves du Primaire pour le quartier sud)

Quartier « Marmiers » : Pilier « cohésion sociale »

Thématique « Éducation »

- Données qualitatives

Forces	Points de vigilance
- les très bonnes relations entre les enseignants de l'école de Marmiers et les parents des élèves scolarisés - la présence, dans un même établissement scolaire (école de Marmiers), de dispositifs spécifiques (RASED, CLIN...) favorisant une meilleure coordination / articulation entre les différents enseignants et facilitant la scolarisation des enfants (pas de déplacement sur d'autres sites) - la stabilité de l'équipe pédagogique de l'école de Marmiers - les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui : * <u>favorisent les liens entre les enseignants et les différents professionnels</u> intervenant sur le quartier * permettent le <u>repérage des enfants en difficultés</u> scolaires et ou sociales * favorisent la création de lien avec les familles (toutefois, la <u>participation active des parents est très difficile</u>) - l'accompagnement des familles et de leurs enfants par les travailleurs sociaux du CCAS d'Aurillac	- besoin criant pour les élèves (et leurs parents) d'un accompagnement à la scolarité - un taux de dérogation important pour l'école de Marmiers - difficulté pour les parents à identifier les différents dispositifs mis en place au sein de l'école : études surveillées, TAP, CLAS... - nécessité de soutenir les bénévoles intervenant dans les différents dispositifs « Éducatif » (formations, mutualisations ...) - besoin d'accompagnement des familles primo-arrivantes sortant du dispositif CADA

Quartier « Marmiers » : Pilier « cohésion sociale »

Thématique « citoyenneté, prévention de la délinquance et lien social »

- **Données quantitatives et qualitatives** : sources Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal (mai 2015), Logisens (entretiens « Parole d'habitants » / mars 2015)
 - **Peu de faits de délinquance : 14 en 2013 et 22 en 2014.** Les dégradations de biens publics ou privés étant les faits les plus importants (12 en 2014)
NB : le nombre de faits sur la Ville d'Aurillac est de 1 427 en 2013 et 1 415 en 2014
 - **Le nombre d'interventions de la Police nationale est de 460 en 2013 et 434 en 2014** représentant 12 à 13% des interventions de la ville d'Aurillac (nombre total d'interventions sur la ville d'Aurillac est de 3 421 en 2013 et de 3 672 en 2014),
 - **Pas de délinquance de groupes, ni de jeunes**
 - **Des conflits de voisinage récurrents**, notamment entre les propriétaires de chiens et les familles avec enfants
 - **Des interactions fortes entre la population du FJT et les jeunes des résidences de Marmiers et R. Cortat**
 - **Des tensions intergénérationnelles et entre les communautés** (résidence de Canteloube), plus particulièrement autour de l'arrivée de populations réfugiées (issues en priorité de l'Europe de l'EST)

Quartier « Marmiers » : Pilier « cohésion sociale »

Thématique « citoyenneté, prévention de la délinquance et lien social »

- **Données qualitatives** Sources : Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal (mai 2015), Logisens (entretiens « Parole d'habitants » / mars 2015)

Forces	Points de vigilance
- l'existence du dispositif « Mieux Vivre Ensemble » qui favorise les échanges / relations entre les habitants (gestion des conflits) et entre les habitants et les partenaires institutionnels (Logisens, Travailleurs sociaux du Conseil Départemental, Centre Social, Accent'Jeunes...) ; - le renforcement du lien social et le développement du « vivre ensemble » au travers d'actions collectives (qui favorisent la participation des habitants) : fête des voisins, fête de la cité (mais uniquement sur la résidence de Clémenceau et Canteloube)	- l'image négative d'un point de vue sécuritaire avec une stigmatisation de certaines résidences (déconnectée de la réalité quotidienne) - les relations difficiles entre les différentes communautés, notamment celles issues d'une immigration récente - l'usage des espaces et de certains lieux publics : caves, espaces verts, certains accès (résidence Marmiers)

Quartier « Marmiers » : Pilier « cohésion sociale »

Thématique « Santé »

- **Données quantitatives et qualitatives** Sources : INSEE juin 2010, IREPS Auvergne – Diagnostic local de santé (septembre 2011), Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Cantal (mai 2015)
 - **Part des bénéficiaires CMU-C** (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) **parmi les allocataires CNAM** (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie) : **16,5%** (soit 285 personnes / 1/4 des habitants du quartier) NB : 9 % pour Aurillac

Forces	Points de vigilance
- proximité des services sociaux et médicaux (médecins généralistes, dentistes et kinésithérapeutes) - une dynamique intéressante engagée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a permis la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé (sur les thèmes : nutrition, hygiène, vaccination...)	- peu, voire pas de données à l'échelle du quartier - peu d'acteurs / professionnels pour coordonner et/ou développer des actions de prévention et promotion de la santé

Quartier « Marmiers » : Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

- **Données quantitatives** Sources : Logisens (OPS 2014, diagnostic QPV et entretiens « Parole d'habitants » / mars 2015), Direction Départementale des Territoires (avril 2015)
 - **429 logements sociaux sur le quartier prioritaire** (d'un seul bailleur / Logisens) soit 74% des logements
 - **95 logements réservés** (85 DRP et 10 Mairie)
 - **Taux de vacance** (de plus de 3 mois) **sur le parc HLM de Logisens très faible : 1,7 %** (soit 2 logements sur les 429) et uniquement pour la résidence de Clémenceau (2,2% pour les quartiers sud et 3% pour Aurillac)
 - **Taux de rotation des ménages sur le quartier** (emménagement de moins de 2 ans) : **17,7%** (15,9% pour la Ville d'Aurillac) dont 21,4 % pour la résidence de Marmiers et 19,8% pour celle de Clémenceau
 - **Réhabilitation récente des résidences HLM : 1 718 K€** (544 K€ pour Canteloube, 600 K€ pour Clémenceau, 321 K€ pour Raymond Cortat et 253 K€ pour Marmiers)
La nature des travaux concerne la performance énergétique (toiture, façade, VMC, huisserie...), la sécurisation (électrique, gaz, sous-sol), la résidentialisation (abords, balcons, voirie, locaux poubelles...) et le confort.

Quartier « Marmiers » : Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

- **Données qualitatives** : Sources : Logisens (OPS 2014, diagnostic QPV et entretiens « Parole d'habitants » / mars 2015), Direction Départementale des Territoires (avril 2015)

Forces	Points de vigilance
- des résidences HLM en bon état (à l'exception de Marmiers), bien entretenues par le bailleur et ayant fait l'objet de nombreux travaux / réfections - les nombreuses actions mises en place par le bailleur : chantiers éducatifs pour la rénovation des caves de la résidence de Canteloube, installation de PAV (<i>Point d'Apport Volontaire / collecte sélective des déchets recyclables</i>) afin d'inscrire les habitants dans une démarche environnementale... - les « ateliers vie quotidienne » (à poursuivre, voire développer) - le square Jara (situé derrière l'école) très fréquenté par les habitants du quartier (demanderait à être plus valorisé)	- une image dégradée du quartier et des résidences HLM ; - la résidence Marmiers qui cumule les difficultés et devra faire l'objet d'une requalification - des sites « Accidentogènes » : rue de Marmiers (avec une circulation dense aux heures de pointe), rue Georges Clémenceau, entrées/sorties dangereuses d'immeuble (résidence de Canteloube...), - un manque d'équipements de proximité et attractifs dédiés aux enfants et aux jeunes ; - des espaces verts peu attractifs, voire quasiment inutilisés, souillés par les déjections canines ; - des espaces publics connexes sous exploités et peu fréquentés (Ancien J-sport / derrière la résidence de Canteloube) ; - pas de résidentialisation sur certains îlots (digicodes, portes régulièrement cassées... pour Marmiers et Canteloube) ; - une Gestion Urbaine de Proximité (portée par la Ville d'Aurillac) peu présente sur le quartier prioritaire.

3ème partie : diagnostic de la résidence HLM de « Brouzac »

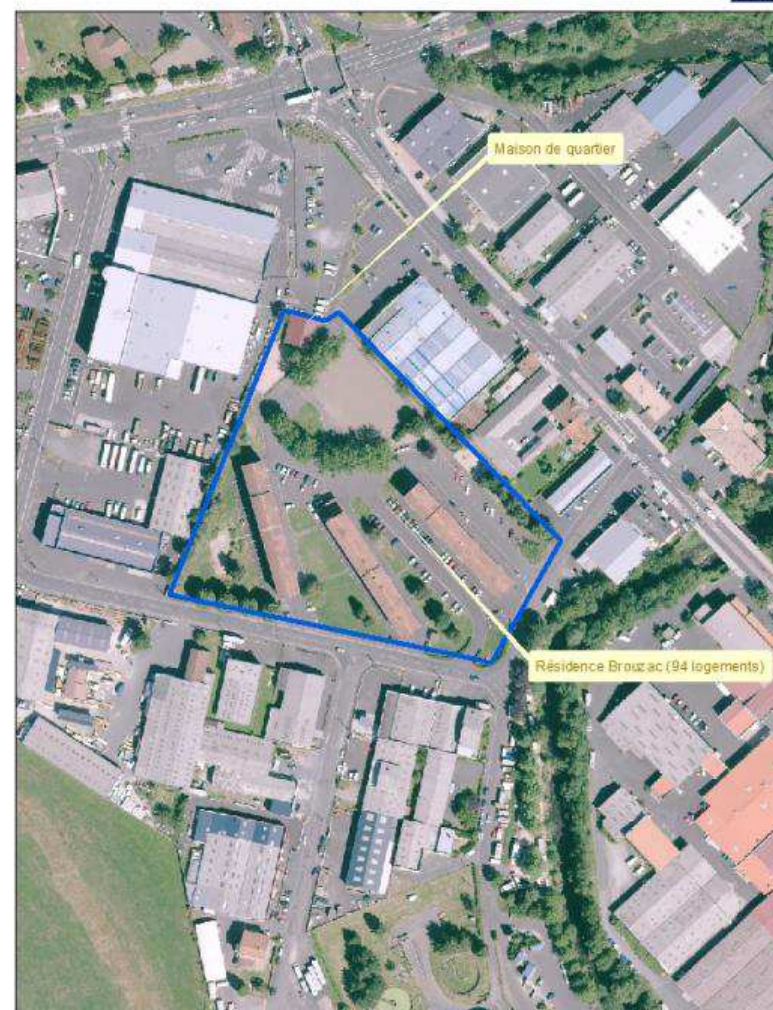
Sources : Logisens (OPS 2014)

- **Nombre d'habitants : 177 pour 94 ménages**
- **Nombre de logements : 94 dont 17 réservataires soit 18% des logements** (DRP: 17 et CCAS : 0)
 - typologie des logements : 24 T2, 24 T3 et 46 T4 (soit 49% du parc)
- **Équipements de proximité**
 - une maison de quartier qui a fait l'objet d'une rénovation (intérieure et extérieure) avec des équipements récents (cuisine équipée)
 - un terrain de sport stabilisé
 - des espaces verts bien entretenus
- **De nombreuses activités commerciales en périphérie**
(grossiste en bois, matériaux de construction, commerces d'habillement, d'équipements...)
- **Le centre de tri de l'Yser, géré par la CABA, à deux pas**
- **La communauté Emmaüs à proximité** : vente d'objets de seconde main rénovés, insertion par le travail, récupération de métaux...

Contrat de ville 2015-2020

Quartier en veille

- Résidence HLM de Brouzac

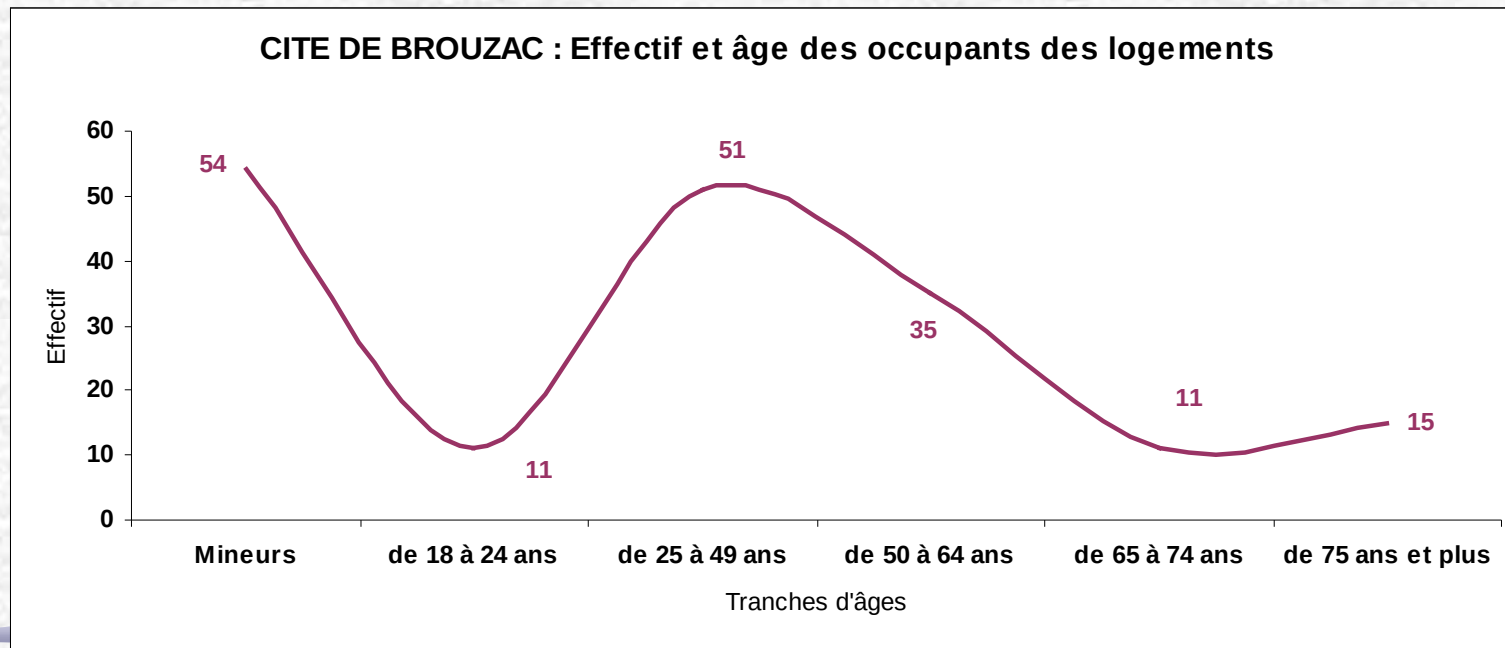


La résidence HLM de « Brouzac »

- **Données quantitatives** Sources : Logisens (OPS 2014)

- **Profil de la population** (occupants des logements)

- une part importante des moins de 18 ans : 30,5% (soit 54 mineurs dont 9 de moins de 3 ans)
- une présence importante de locataires de plus de 65 ans : 14,7 %
- peu de jeunes de 18/24 ans : 6,2% le chiffre le plus bas sur l'ensemble des résidences HLM de Logisens
- un taux important de familles monoparentales : 22,5 %
- 1/4 des locataires sont des couples avec enfants (soit 16 ménages)



La résidence HLM de « Brouzac »

- **Indicateurs de revenus et de précarité** Sources : Logisens (OPS 2014), Caisse d'Allocations Familiales du Cantal (31 mai 2015)
 - **86,25 % des ménages ont des revenus très faibles** moins de 40% du PLUS (correspondant à : 667,10 €/mois pour une personne, 890,8 € par mois pour deux personnes sans personne à charge...)
 - **36,25 % des locataires** (soit 1/3 des ménages) **sont en grande précarité économique** moins de 20% du PLUS (correspondant à : 333,5 €/mois pour une personne, 445,4 € par mois pour deux personnes sans personne à charge...). La part la plus importante (avec la résidence de Clémenceau) sur l'ensemble du parc HLM de Logisens
 - **86 allocataires CAF** (pour 94 ménages)
 - **64 ménages bénéficient d'une aide au logement (APL) soit 68 %**
 - **29 bénéficiaires du RSA** (parmi les allocataires de la CAF) dont 4 de moins de 30 ans et **15 familles monoparentales** (soit 17,44% des allocataires CAF du quartier)
 - **19 personnes perçoivent l'AAH** (Allocation Adulte Handicapé) soit 22,09% des allocataires du quartier
 - **54,3 % sont inactifs** (au foyer, retraités, invalidité, étudiants...)
 - **14,3 % sont au chômage** (correspondant à 15 personnes) taux plus élevé que sur l'ensemble du parc HLM d'Aurillac (12%) de Logisens
 - **24,8 % ont un emploi stable**. Taux qui est de 40,3% sur le patrimoine d'Aurillac de Logisens
 - **Taux d'impayés : 24,46%** (correspondant à 23 ménages pour un impayé moyen de 2 287,26€)

La résidence HLM de « Brouzac »

- **Autres indicateurs** Sources : Logisens (janvier 2015), PLIE (mai 2015), CCAS d'Aurillac (Mai 2015), Conseil Départemental du cantal (juin 2015), Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal (mai 2015)
 - **Taux de rotation : 7,44%**
 - **Pas de logements vacants**
 - **10 familles accompagnées** (représentant 14 enfants) **par les travailleurs sociaux du CCAS d'Aurillac** (dont 5 pour un suivi long)
 - **18 familles accompagnées par le Conseil Départemental :**
 - * 12 en accompagnement social de polyvalence
 - * 6 en accompagnement RSA socle orienté social
 - **Aucune personne accompagnée par le PLIE de la CABA**
 - **Très peu de faits de délinquance : 3 en 2013 et 5 en 2014**

La résidence HLM de « Brouzac »

- Données qualitatives

Forces	Points de vigilance
- une vie associative active (deux associations de quartier) : proposition de temps forts de rencontre et festifs (fête de voisins,...) - la mise en place de chantiers éducatifs lors de la rénovation de la maison de quartier et de l'installation d'un Point d'Apport Volontaire (avec des jeunes de Brouzac) - la présence régulière des éducateurs d'Accent'Jeunes - une maison de quartier (rénovée et bien équipée) qui est un lieu structurant et positif (vecteur de lien social, d'entraide...) NB : elle n'a pas fait l'objet de dégradation depuis sa rénovation	- une résidence isolée / refermée sur elle même - une cité populaire qui souffre depuis longtemps d'une image particulièrement négative due essentiellement à son environnement - des locataires en grande précarité : économique, professionnelle - un nombre important de personnes inactives et au chômage

4ème partie : diagnostic des trois îlots de Belbex Sources : SA Polygone (OPS 2014)

- **Nombre d'habitants : 267 pour 118 ménages**
- **Nombre de logements : 123 dont 49 réservés soit 40% des logements (DRP: 32 et CCAS : 17)**
 - Résidence « Les remparts » : 30 logements (**22 réservés soit 73% des logements**)
 - Pavillons HLM « Paul Valéry » : 40 logements (**10 réservés soit 25% des logements**)
 - Résidence « Louis Aragon » : 53 logements (**17 réservés soit 32% des logements**)
- **Typologie des logements :**
 - Résidence « Les remparts » :
 - * T2 : 8
 - * T3 : 11
 - * T4 : 11
 - Pavillons HLM « Paul Valéry » :
 - * T3 : 4
 - * T4 : 32
 - * T5 : 4
 - Résidence « Louis Aragon » :
 - * T3 : 18
 - * T4 : 21
 - * T5 : 11
 - * T6 : 3

Contrat de ville 2015-2020

Quartier en veille - Ilôts Belbex

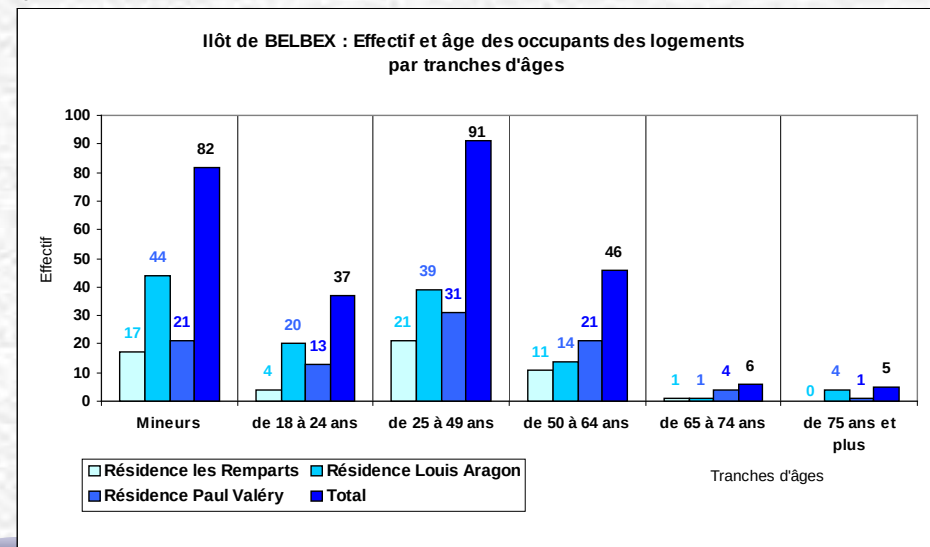


Les trois îlots de Belbex

Données quantitatives Sources : Caisse d'Allocations Familiales du Cantal (mai 2015), SA Polygone (OPS 2014)

Profil de la population

- une part importante des **moins de 18 ans : 30,7%** (82 mineurs dont ¼ de moins de 3 ans), la moitié se trouvant sur la résidence Louis Aragon
- une présence importante de **familles monoparentales : 28,28 %** dont 38,6% sur la résidence Louis Aragon
- **1/3 des locataires sont des couples avec enfants** (soit 30 ménages)
 - * Résidence « Les remparts » : 5 ménages représentant 19,23 %
 - * Pavillons HLM « Paul Valéry » : 13 ménages représentant 1/3 de l'îlot
 - * Résidence « Louis Aragon » : 12 ménages représentant 30 %
- peu de locataires de **plus de 65 ans : 8,08 %** (soit 8 ménages)
- peu de **jeunes de 18/24 ans : 4%** le chiffre le plus bas sur l'ensemble des résidences HLM (Logisens et Polygone)



Les trois îlots de Belbex

• Indicateurs de revenus et de précarité Caisse d'Allocations Familiales du Cantal (31 mai 2015), SA Polygone (OPS 2014)

- **88 allocataires CAF** (sur 99 ménages)
- **61 ménages bénéficient d'une aide au logement (APL) soit 62 %**
- **31 bénéficiaires du RSA** (parmi les allocataires de la CAF) dont 6 de moins de 30 ans et **18 familles monoparentales** (soit 20,45% des allocataires CAF du quartier)
- **18,18 % d'allocataires CAF** (du quartier) **bénéficient de l'API** (Allocation de parent isolé) **soit 16 ménages**
NB : taux le plus élevé des 4 quartiers d'Aurillac positionnés en « Politique de la Ville »
- **19 personnes perçoivent l'AAH** (Allocation Adulte Handicapé) soit 21,59% des l'allocataires du quartier
- **11,3 % sont inactifs** (parmi les occupants du parc HLM / au foyer, retraités, invalidité, étudiants...)
- **20,4 % sont au chômage** (parmi les occupants du parc HLM / correspondant à 29 personnes)
- **31,7 % ont un emploi précaire** (parmi les occupants du parc HLM / correspondant à 45 personnes)
- **36,6 % ont un emploi stable** (parmi les occupants du parc HLM / correspondant à 52 personnes)
- **42% d'impayés** (correspondant à 50 ménages pour un impayé moyen de 2 188 €)

Les trois îlots de Belbex

• Indicateurs de revenus et de précarité par résidence Sources : SA Polygone (OPS 2014)

- Résidence « Louis Aragon » :

- * la part des locataires ayant une dette est de **51 %** pour un montant moyen de **2 581 €**
- * un **taux de rotation important** et en augmentation : **25%** en 2014, contre 15% en 2013 et 2012
- * 65% des locataires bénéficient de l'APL (aide personnalisée au logement)
- * grande précarité économique : **35 %** des locataires ont un revenu très faible (inférieur à 20% du PLUS)
- * parmi les occupants : **10 chômeurs** (17,8 %) ; **24 avec un emploi précaire** (50% des occupants) et 16 personnes avec un emploi stable (soit 1/3)

- Pavillons HLM « Paul Valéry » :

- * la part des locataires ayant une dette est de 39% pour un montant moyen de 1 880 €
- * un taux de rotation important avec 23% en 2014, 33% en 2013 et 20% en 2012
- * parmi les occupants : **10 chômeurs** (18,9 %) ; **12 avec un emploi précaire** (23%) et 25 personnes avec un emploi stable (soit 1/2)

- Résidence « Les remparts » :

- * la part des locataires ayant une dette est de 31% pour un montant moyen de 1 567 €
- * un taux de rotation en baisse : 17% en 2014, contre 23% en 2013 et 27% en 2012
- * grande précarité économique : **31 %** des locataires ont un revenu très faible (inférieur à 20% du PLUS)
- * parmi les occupants : **9 chômeurs** (27,3 %) ; **9 avec un emploi précaire** (27%) et 11 personnes avec un emploi stable (soit 1/3)

Les trois îlots de Belbex

. L'accompagnement social :

- par le **CCAS d'Aurillac** Sources : CCAS d'Aurillac (mai 2015)
 - 4 familles sur la résidence « Les remparts »
 - 14 familles de la résidence « Louis Aragon »
- par le **Conseil Départemental** Sources : CD du cantal (juin 2015)
 - 21 en accompagnement social de polyvalence
 - 5 en accompagnement RSA / Socle orienté social

Les trois îlots de Belbex

- Données qualitatives Sources : SA Polygone

Forces	Points de vigilance
- une réhabilitation technique et thermique de la résidence « Les remparts » - des îlots en partie résidentiels - un environnement agréable et de qualité avec des équipements (scolaire, sportif...) et services (médecins, pharmacie, centre commercial...) à proximité - peu, voire pas de délinquance sur le quartier de Belbex : 8 faits en 2013 et 5 en 2014 - un réseau de transport urbain en ped d'immeuble	- des îlots qui se paupérisent, notamment la résidence Louis Aragon - des locataires en précarité : économique, professionnelle - des loyers et charges qui ne permettent pas une accession aisée (résidence Louis Aragon / grand logement) - une image négative des résidences Paul Valery - une occupation « très sociale » de la résidence Louis Aragon - l'îlot Paul Valery très dégradé qui doit faire l'objet d'une réhabilitation complète (intérieur et extérieur) - peu d'animations de proximité et d'actions collectives favorisant la participation des habitants, les liens sociaux et la cohésion sociale

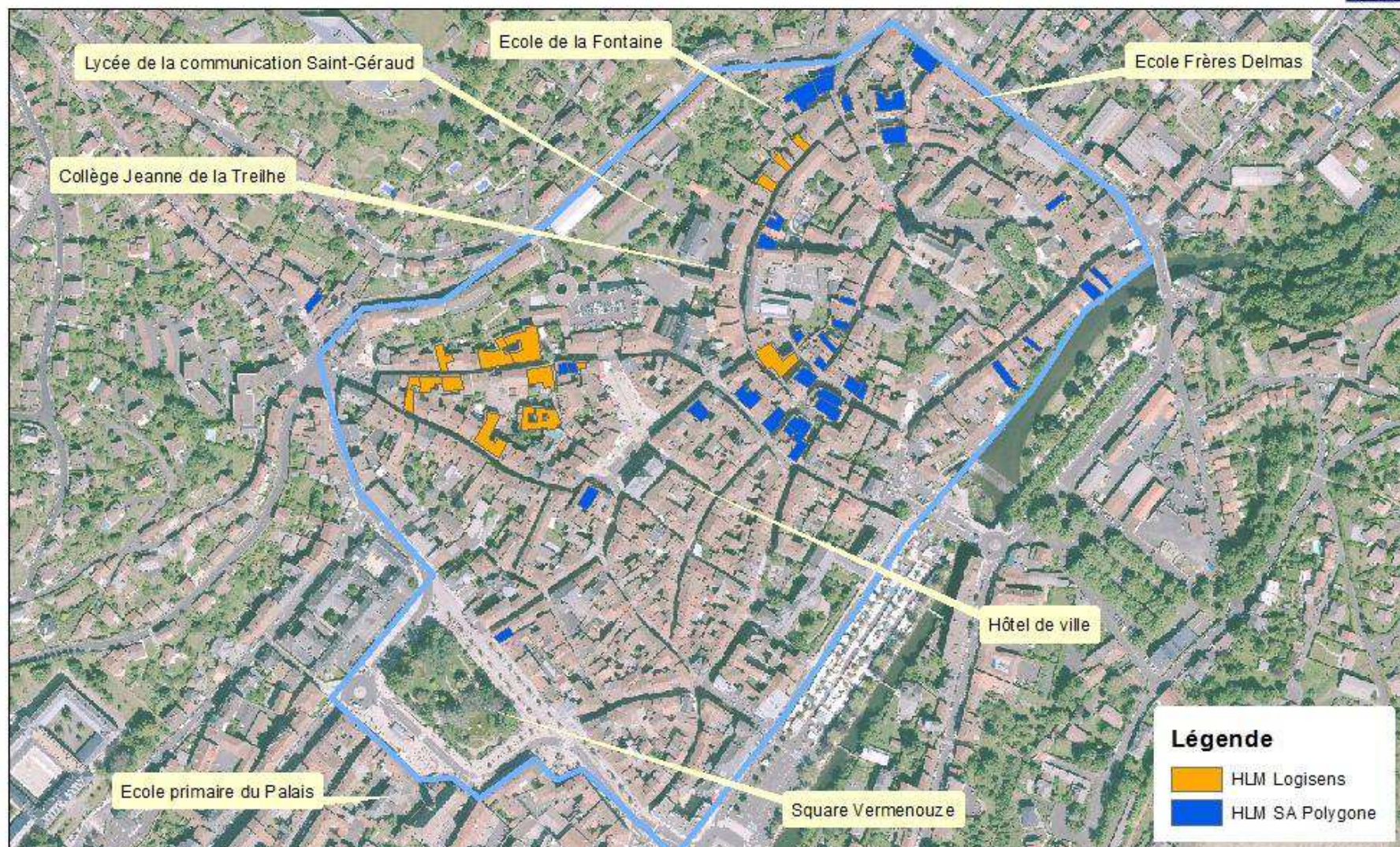
5ème partie : diagnostic du Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud)

Sources : INSEE (juin 2014), SA Polygone et Logisens (OPS 2014), DDT (juillet 2015)

- **Nombre d'habitants : 2 120** (2 549 en 2010 et 2 894 en 1999 soit une baisse de plus de 1/3 de la population du quartier en 15 ans)
NB : 1 323 femmes et 1 226 hommes
- **Nombre de ménages : 1 638**
- **Nombre d'habitants vivant en HLM : 525** (soit 1/4 de la population du quartier)
 - sur le parc de Logisens : 189 occupants pour 133 ménages
 - sur le parc de Polygone : 336 occupants pour 180 ménages
- **Nombre total de logements sociaux (publics et privés) : 645**
- **Nombre de logements HLM : 402** soit **27,5 %** du parc locatif social de la Ville d'Aurillac **(198 logements réservés soit 49%)**
 - pour le parc de Logisens : 173 logements **dont 72 réservataires soit 41,6% des logements** (DRP: 37 et CCAS : 35)
 - pour le parc HLM de Polygone : 229 logements **dont 126 réservés soit 55% des logements** (DRP: 51 et CCAS : 75)
- **Typologie des logements dans le parc HLM :**
 - dans le parc de Logisens :
 - * T1 : 45 (26%) T2 : 58 (33,5%) T3 : 48 (27,8%)
 - * T4 : 19 (11%) T5 : 3 (1,7%)
 - dans le parc de Polygone :
 - * T1 : 67 (29,4%) dont 44 logements étudiants T2 : 50 (22%) T3 : 67 (29,4%)
 - * T4 : 43 (18,9%) T5 : 1 (0,3%)

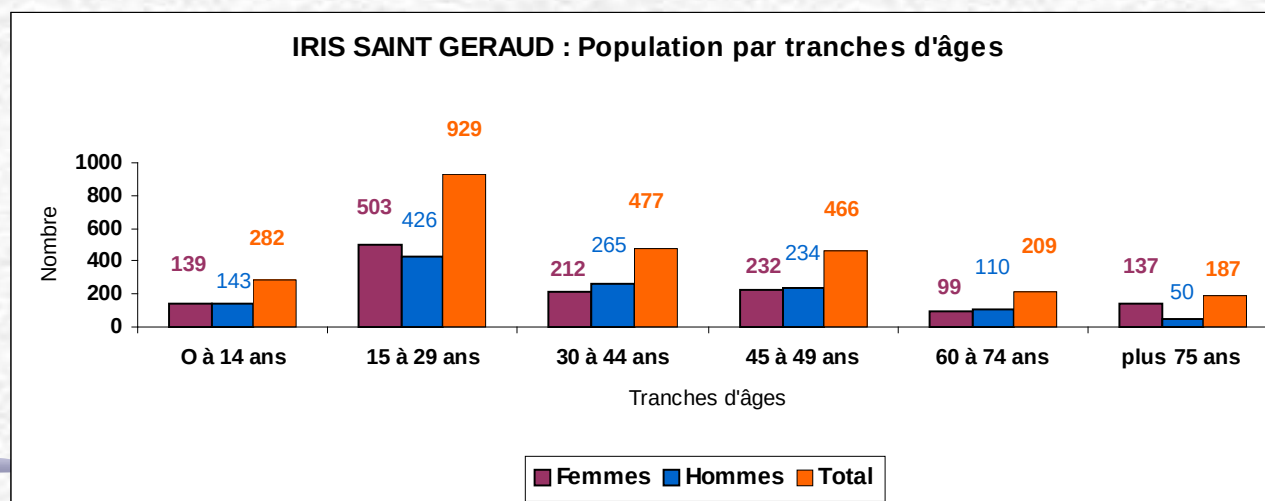
Contrat de ville 2015-2020

Quartier en veille active - Centre ancien d'Aurillac



Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud)

- **Données quantitatives** Sources : INSEE (juin 2011)
 - **Profil de la population**
 - une **part importante des 18/24 ans** : 24,8% (10,5 % à l'échelle de la Ville d'Aurillac)
 - une **part très importante des ménages avec une seule personne** : **66,7 %** (49% pour la Ville d'Aurillac) soit 1 086 ménages (546 femmes contre 539 hommes)
 - une présence très forte des **familles monoparentales** : **27 %** (15,7% sur la Ville d'Aurillac et 11 % sur la CABA)
 - la part des **plus de 65 ans** représente **11,8 %** (22,5% sur la Ville d'Aurillac)
 - la **population de nationalité étrangère** représente **4,10%** (2,6% sur la Ville d'Aurillac / 10,3% sur l'Iris Marmiers)
 - peu de familles avec enfants



Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud)

- **Indicateurs de revenus et de précarité** Sources : INSEE (juin 2011), Caisse d'Allocations Familiales du Cantal (mai 2015)
 - **21,10% de chômeurs** (12.4% pour la Ville d'Aurillac)
 - **230 bénéficiaires du RSA** (parmi les 1 030 allocataires de la CAF) dont **64 de moins de 30 ans** et **70 familles monoparentales**
 - **49 ménages perçoivent l'API** (Allocation de Parent Isolé)
 - **115 allocataires CAF sont bénéficiaires de l'AAH** (Allocation Adulte Handicapé)
 - **71 % de la population sont locataires** (dont ¼ sur le parc HLM)
 - **37 familles**, dont les enfants sont scolarisés à l'école des Frères Delmas, ont contracté une **dette de cantine** entre 2009 et 2014 (d'un montant de 8 707,44 €)
- **Autres indicateurs** Sources : INSEE (juin 2011) ; PLIE (mai 2015) ; Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal (mai 2015)
 - **21,10% de logements vacants** (11,9% pour la Ville d'Aurillac)
 - **10 logements indignes et non décents** traités par la cellule conjointe Ville d'Aurillac / Direction Départementale des Territoires (DDT)
 - **36,3% de turn over des ménages sur le quartier** (emménagement de moins de 2 ans) 15,9% pour la Ville d'Aurillac
 - **Augmentation des faits de délinquance** (133 en 2014 contre 77 en 2013 / soit + 73% d'augmentation), **ainsi que des interventions de la Police Nationale** (593 en 2014 contre 539 en 2013 / soit 10% d'augmentation)
 - **18 personnes accompagnées par le PLIE de la CABA** (12% du public suivi) dont 10 personnes au RSA et 5 demandeurs d'emploi de longue durée

Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud)

- **L'accompagnement social :**

- **par le CCAS d'Aurillac** Sources : CCAS d'Aurillac (mai 2015)

- 34 familles pour l'école primaire Frères Delmas (école d'Application) dont 9 dans le cadre d'un suivi long
 - 15 familles pour l'école maternelle « La Fontaine » dont 7 dans le cadre d'un suivi long

- **par le Conseil Départemental** Sources : *CD du cantal (juin 2015)*

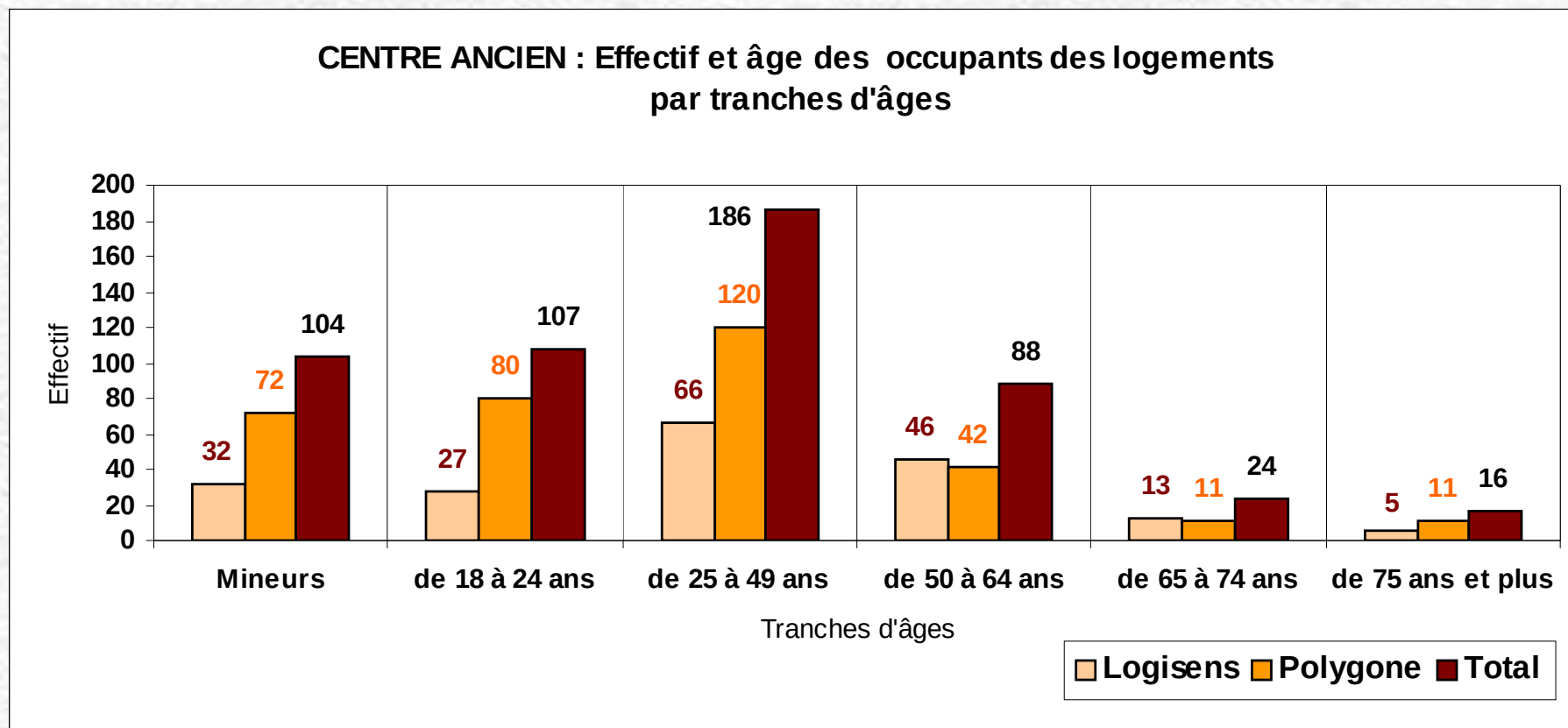
- 126 en accompagnement social de polyvalence
 - 58 en accompagnement RSA / Socle orienté social

Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud) SA Polygone et Logisens (OPS 2014)

- **Profil de la population vivant sur le parc HLM** (Logisens et SA Polygone)
 - **une part importante de ménages avec une seule personne : 58,5%** (soit 183 ménages)
 - Parc HLM Logisens : 64,7 % (86 ménages)
 - * Parc HLM SA Polygone : 53,9 % (97 ménages)NB : part moins importante que sur l'ensemble du quartier (66,7%)
 - **la part des familles monoparentales, avec 18,9%, est moins importante que celle du quartier (27%).** Ce qui signifie que 383 ménages vivent dans le parc privé.
 - Parc HLM Logisens : 14,3% (19 ménages)
 - * Parc HLM SA Polygone : 22,2% (40 ménages)NB : 20,9% sur le QPV ; 15,7% sur la Ville d'Aurillac et 11 % sur la CABA
 - **très peu de couples avec enfants (17 ménages) soit 5,43%**
 - * Parc HLM Logisens : 6% (8 ménages)
 - * Parc HLM SA Polygone : 5 % (9 ménages)
 - **la part des locataires de plus de 60 ans est de 17,3% (50 ménages). Elle est de 12,1 % (35 ménages) pour les plus de 65 ans**
Avec une part plus importante dans le parc HLM de Logisens. (NB : les + de 65 ans représentent 11,8% sur le quartier et 22,5% sur la Ville)
 - * Parc HLM Logisens : 23,8% (29 ménages) pour les + de 60 ans et de 14,7% pour les + 65 ans
 - * Parc HLM SA Polygone : 12,6 % (21 ménages) pour les + de 60 ans et de 10% pour les + 65 ans
 - **Les jeunes de 18/24 ans** représentent **15,6%** des ménages dont 9% dans le parc de Logisens contre 20,3% dans celui de Polygone.

Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud) SA Polygone et Logisens (OPS 2014)

- Répartition par âges des occupants des logements HLM de Polygone et de Logisens



Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud) SA Polygone et Logisens (OPS 2014)

- **Indicateurs de revenus et de précarité pour la population vivant sur le parc HLM**
 - une **grande précarité économique** pour **53 % des locataires** (correspondant à 153 ménages) qui ont un revenu très faible (inférieur à 20% du PLUS) notamment dans le parc de polygone
 - * Parc HLM Logisens : 43,4 % (53 ménages)
 - * Parc HLM SA Polygone : 55,9 % (100 ménages)
 - **227 ménages bénéficient d'une aide au logement (APL) soit 78,5 %**
 - * Parc HLM Logisens : 79,5% (97 ménages)
 - * Parc HLM SA Polygone : 72 % (130 ménages)
 - **39,3 % sont inactifs** (au foyer, retraités, invalides, étudiants...)
 - * Parc HLM Logisens : **65,8%** (73 personnes). **Taux très élevé**
 - * Parc HLM SA Polygone : 24,75 % (50 personnes)
 - **20 % sont au chômage** (correspondant à **63 personnes**) NB : 31,7% de chômeurs vivant sur le parc HLM de Marmiers de Logisens
 - * Parc HLM Logisens : 19,8% (22 personnes)
 - * Parc HLM SA Polygone : 20,3 % (41 personnes)
 - **31,3 % ont un emploi précaire** avec une disparité entre les bailleurs
 - * Parc HLM Logisens : 15,3% (17 personnes)
 - * Parc HLM SA Polygone : 40,1% (81 personnes)

Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud)

- Indicateurs de revenus et de précarité pour la population vivant sur le parc HLM

- **17,57 % ont un emploi stable.** (NB : le taux est de 40,3% sur l'ensemble du patrimoine d'Aurillac de Logisens)

- * Parc HLM Logisens : 22,5% (25 personnes)
- * Parc HLM SA Polygone : 14,8 % (30 personnes)

- **43,3 % impayés sur le parc HLM**

- * Parc HLM Logisens : 41,29 % (64 ménages)
- * Parc HLM SA Polygone : 34 % (72 ménages)

- Autres indicateurs

- **Le taux de logements vacants sur le parc de Polygone est de 9% et de 12,35 % pour celui de Logisens**

NB : Il est de 21,10 % sur le quartier et de 11,9% pour la Ville d'Aurillac

- **Turn over des ménages sur le quartier (emménagement de moins de 2 ans) : 36,3% (15,9% pour la Ville d'Aurillac)**

- * Parc HLM Logisens : 18,52%
- * Parc HLM SA Polygone : 34 % en 2014, 31% en 2013 et 29% en 2012

Centre ancien d'Aurillac (Iris Saint Géraud)

- **Données qualitatives** Sources : Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal (mai 2015) ; SA Polygone (juin 2015) ; Ville d'Aurillac

Forces	Points de vigilance
- la réalisation de la réhabilitation de logements vacants, vétustes, indignes... dans le cadre de l'OPAH RU « Cœur de Ville » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) - l'annexe du centre social du Cap Blanc « Cap cœur de Ville » et les actions et animations qui y sont proposées - le patrimoine historique et culturel du vieil Aurillac - proximité des services (Mairie, crèche, écoles...), des équipements culturels (musées, théâtre, cinéma, Médiathèque...) et des commerces	- une paupérisation du quartier : * 14 200 € de revenu médian du quartier (NB : le seuil de bas revenu retenu dans le cadre du contrat de ville est de 11 500 €. Le revenu fiscal le plus élevé sur Aurillac est l'IRIS Aristide Briand avec 26 039 €) * part des familles très modestes (QF1, 2 et 3) surreprésentée à l'école maternelle de la Fontaine : 51,66% * des locataires HLM en grande précarité : économique, professionnelle - de nombreux faits de délinquance (dans l'hyper centre) qui troublent la tranquillité publique : * nuisances sonores (notamment en fin de semaine / sorties des bars et boîtes de nuit, soirées étudiantes...) * alcoolisation sur la voie publique / état d'ivresse qui engendre des comportements agressifs, voire des bagarres * incivilités / dégradations de biens publics et privés (tags, vandalismes...) - de nombreux logements indignes / non décents / vétustes... - le niveau des loyers et de charges trop élevé dans le parc HLM (plus particulièrement pour le patrimoine de Polygone réhabilité dans les années 1990 / chauffage électrique) pour une certaine catégorie de public - une image négative du centre ville, plus particulièrement sur certains îlots (rue de la Coste, du Collège...) - un cadre de vie qui se dégrade (plus particulièrement pour les ménages modestes) : logements trop petits avec souvent des problèmes de chauffage, d'humidité... et des nuisances urbaines (bruit, pollution, vandalismes...) - une gestion difficile et compliquée des espaces urbains : ordures ménagères, propreté/entretien, sécurité/tranquillité, stationnement...

Annexe n° 3

Proposition de grille indicateurs de « contexte » du Contrat de Ville 2015/2020

Contrat de Ville du bassin d'Aurillac 2015/2020

Proposition d'indicateurs de contexte au 28 septembre 2015 (NB : ces propositions seront à affiner avec les partenaires locaux)

Thèmes	Données mesurées	Source	Quartiers en Politique de la Ville				Commune d'Aurillac	CABA
			Marmiers	Brouzac	St Géraud	îlots Belbex		
Population	Nombre d'habitants	INSEE / Bailleurs sociaux						
	dont femmes							
	dont hommes							
	Nombre de ménages	Bailleurs sociaux						
	Nombre d'habitants vivant sur le parc HLM							
	Nombre de ménages composés de femme ou homme seul (vivant en HLM)							
	Nombre de mineurs	INSEE / CAF						
	Familles qui ont 3 enfants et plus (âgés de moins de 25 ans)							
	Part des familles monoparentales (en %)							
	Part de la population de nationalité étrangère (en %)	INSEE / Bailleurs sociaux						
Revenu	Revenu fiscal médian par UC (unité de consommation)	DDFIP						
	Nombre d'allocataires CAF bénéficiaires du RSA	CAF						
Précarité économique	Part de locataire HLM du quartier ayant un revenu inférieur à 20% du PLUS (en %)	Bailleurs sociaux						
	pour le bailleur Logisens							
	pour le bailleur Polygone							
	Taux d'impayés des ménages dans le parc HLM							
	pour le bailleur Logisens							
	pour le bailleur Polygone							

Prestations sociales	Nombre de ménages allocataires CAF qui perçoivent API (Allocation de parent Isolé)	CAF						
	Part des ménages du quartier percevant API							
	Nombre de ménages allocataires CAF qui perçoivent AAH (Allocation Adulte Handicapé)							
	Part des ménages du quartier percevant AAH							
	Part des familles monoparentales allocataires sous le seuil de pauvreté							
	Part des allocataires dont le revenu est constitué à + de 50 % de prestations sociales							
	Taux de couverture des allocataires CAF par le RSA socle							
	Nombre de structures de garde pour la petite enfance pour 1 000 habitants âgés de 0 à 2 ans							
Santé	Taux de couverture de la population totale par la CMUC par sexe	CAF						
	dont femmes							
	dont hommes							
	Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants	ARS						
Emploi	Nombre de chômeurs par sexe (données OPS des bailleurs)	Bailleurs sociaux						
	dont femmes							
	dont hommes							
	Nombre de demandeurs d'emploi par sexe (A,B,C)	Pôle Emploi						
	dont femmes							
	dont hommes							
	Part des salariés en CDI	INSEE et Bailleur sociaux						
	Part des salariés à temps plein							
	Part de création d'entreprises	URSSAF						
Education	Part des non diplômés par sexe	INSEE						
	dont femmes							
	dont hommes							

Logement	Part de logements locatifs sociaux (en %)	DDT/Commune						
	Nombre de logements locatifs sociaux	Bailleurs sociaux						
	Evolution des logements locatifs sociaux en 2015							
	Nombre de logements réservés (DRP et Commune / CCSA)							
	<i>contingent préfectoral (DRP)</i>							
	<i>contingent mairie (CCAS)</i>	Bailleurs sociaux/INSEE						
	Part des logements réservés (en %)							
	Part des logements vacants	CAF						
	Part des allocataires CAF bénéficiant d'une allocation logement							
	Part des allocataires CAF bénéficiant des APL							
Sécurité	<i>dont femmes</i>							
	<i>dont hommes</i>							
	Nombre de faits	Police						
	Nombre d'atteintes aux biens							
	Nombre d'interventions des forces de l'ordre							

NB : Indicateurs qui peuvent être complétés ou modifiés par les partenaires selon la situation des territoires



Données non disponibles

Annexe n° 4

Arrêté du Préfet du Cantal relatif à la composition du conseil citoyen et reconnaissant la qualité de la structure porteuse de ce conseil à assurer son fonctionnement



PREFET DU CANTAL

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations

2015-

Arrêté n° 1361

**portant reconnaissance de la composition du conseil citoyen
pour le quartier prioritaire d'Aurillac Sud et accordant la qualité de structure porteuse de ce
conseil au Centre social de Marmiers**

LE PREFET DU CANTAL
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment les articles 1 et 7 ;

Vu le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Considérant les candidatures déposées à la suite de l'appel à candidature lancé le 29 juin 2015,

Considérant que la liste des membres du conseil citoyen a fait l'objet d'un avis favorable de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et de Monsieur le Maire d'Aurillac,

ARRETE

ARTICLE 1: Création et dénomination

Il est reconnu à compter de la publication du présent arrêté la création d'un conseil citoyen du quartier prioritaire d'Aurillac Sud - Marmiers.

ARTICLE 2 : Structure porteuse et accompagnatrice du conseil citoyen

La personne morale « Centre social de Marmiers » aura qualité de structure porteuse du conseil citoyen pendant la phase de structuration et de formation de celui-ci, et ce jusqu'à son autonomie de fonctionnement. Elle apportera à ce conseil son appui dans l'exercice de ses missions et dans l'élaboration d'un document précisant notamment son organisation, son rôle, son fonctionnement, la durée du mandat de ses membres, dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Désignation des membres du conseil citoyen

Collège d'habitants

M. VERSANGE Jean-Luc	Cité Canteloube 15
M. PIQUET Didier	Cité Canteloube 1
M. TISSOIRES Roland	17 rue Raymond Cortat
M. ATA Ali	22 rue Georges Clémenceau
M. DUFFAYET Michel	6 rue de Marmiesse
Mme AUZOLLE Simone	Cité Canteloube 17
Mme ICHMAWIN Naoïl	14 rue Georges Clémenceau
Mme CONNE Martine	Cité Canteloube 11
Mme CIVIL Marie-Guerline	Cité Canteloube 3

Collège des acteurs locaux

Mme CUSSAC Elizabeth	64 rue de Marmiesse	Pharmacie
Mme DELORT Isabelle	Centre commercial Marmiers	Salon de coiffure
Mme DESPLACES Laurence	Centre commercial Marmiers	Librairie
Association FTDA	15 bis avenue des Volontaires	Gestionnaire d'appartements du quartier hébergeant des demandeurs d'asile
« Le Fait-Tout-Ensemble »	10 rue Georges Clémenceau	Collectif d'habitants

ARTICLE 4 : Délai et voie de recours

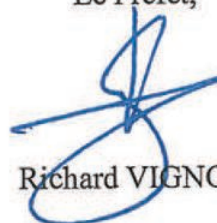
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cours Sablon, 63000 CLERMONT-FERRAND) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

ARTICLE 5 : Exécution

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture, Madame la directrice de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Fait à Aurillac le **19 OCT. 2015**

Le Préfet,



Richard VIGNON

Annexe n° 5

**Projet de tableau relatif à la présentation des programmes d'action concernant l'utilisation de l'abattement de
taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur de la qualité de vie urbaine
du quartier prioritaire « Marmiers »**

Projet de tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB (au 9 novembre 2015)

Année(s) : 2016

Ville : AURILLAC

Quartier prioritaire Marmiers

Organisme : LOGISENS, 10, Rue Pierre Marty
Nombre de logements concernés dans le quartier : 429
15000 AURILLAC.

Montant de l'abattement annuel : Environ 70 000 €
(sous réserve du calcul par les services fiscaux)

Axes	Actions	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	2016	20000	20000		10000	
	Agents de médiation sociale						
	Agents de développement social et urbain						
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	2016	50000	50000		50000	
	Référents sécurité						
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	2016	3000	3000		1500	
	Sessions de coordination inter-acteurs	2016	1500	1500		1500	
	Dispositifs de soutien						
Sur-entretien	Renforcement nettoyage						
	Enlèvement de tags et graffitis	2016	3000	3000		0	
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2016	2000	2000		0	
	Renforcement ramassage papiers et détritux						
	Enlèvement des épaves	2016	1000	1000		0	
	Amélioration de la collecte des déchets						
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité (Cellule de veille partenariale tranquillité résidentielle)	2016	3000	3000		1500	
	Vidéosurveillance (fonctionnement)						
	Surveillance des chantiers						
	Analyse des besoins en vidéosurveillance						
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires						
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...						
	Enquêtes de satisfaction territorialisées (Quali HLM)	2016	8000	8000		4000	
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	2016	3000	3000		3000	
	Actions d'accompagnement social spécifiques	2016	6000	6000		2000	
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)						
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2016	6000	6000		0	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2016	5000	5000		0	
	Surcoûts de remise en état des logements						
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	2016	7500	7500		3750	
	TOTAL		119000	119000		77250	